



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Faculté des sciences économiques, commerciales et

Des sciences de gestion

Département des sciences de gestion



Mémoire de fin d'études

***En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences
financières et comptabilité***

Spécialité : finance et assurances

Thème

**Evolution du marché des assurances en Algérie
Cas de la Société Nationales des Assurances (SAA)**

Présenté par :

M^{elle}. BEN OUMELGHAR Tassadit

M^{elle}. BEN MOUHOUB Samira

Dirigé par :

M^{me}. KOLLI Sonia

Membres du jury

M^{me}. SI MENSOUR Farida (MCB) (U.M.M.T.O)Présidente

M^{me}. KOLLI Sonia(MCB) (U.M.M.T. O)Rapporteur

M^{me}. ANNANE Souhila (MAA) (U.M.M.T.O)Examinatrice

Année Universitaire 2020-2021

REMERCIEMENTS

*Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements et témoigner de notre grande reconnaissance à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail et leur exprimer notre gratitude pour l'intérêt et le soutien qu'ils nous ont généreusement accordés. Nous tenons aussi à remercier très vivement notre promotrice **M^{me} KOLLY SOMA**, qui a veillé à ce que ce travail puisse se réaliser, nous a jamais lésés de ses conseils et de son savoir.*

Dédicace

Je remercie le dieu, tout puissant de m'avoir aidé pour réaliser ce modeste travail.

A ma très chère mère qui a été toujours derrière moi à m'encourager et prier pour moi que dieu la garde pour moi.

A mon cher père qui m'a soutenu depuis que j'ai commencé mes études.

A mon cher oncle qui n'a jamais cessé de s'interroger sur mon avenir et mes études.

A ma sœur Saloua que j'aime très fort ainsi que son mari et ses deux petites filles.

A mes frères Mohand et Boussad pour leur soutien.

A toutes mes copines : Nouara, Samira, Lila

Et à tous ceux qui me connaissent de près ou de loin.

Tassadit

Dédicace

*Je dédie ce modeste travail à tous ceux qui sont chère pour moi
particulièrement :*

*Au soleil de ma vie, mes chers parents qui ont été à mes côtés dans les bons
et mauvais moments, un énorme merci à eux pour leur amour, leur soutien, et
surtout leur sacrifice.*

*A ma complice et unique sœur Karima est ses enfants que j'aime trop et son
mari.*

A mes frères qui m'ont aidé à devenir ce que je suis aujourd'hui.

A toutes mes copines et à tous ce qui me connaissent et me respectent.

*À la personne qui m'a toujours aidé et encouragé, qui a toujours été à mes
côtés et m'accompagner durant ce travail.*

*Sans oublier ma binôme pour sa patience et sa compréhension tout au long de
ce projet.*

Samira

Sommaire

Liste des Abréviations

Introduction Générale.....	1
Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances.....	5
Introduction	6
Section 1 : Historique de l'assurance	7
Section 2 : notions générales et éléments essentiels de l'assurance.....	12
Section 3 : Les bases techniques de l'assurance.....	26
Section 4 : Classification des assurances	31
Conclusion :	37
Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie	38
Introduction	39
Section 1 : Cadre historique des assurances en Algérie	40
Section 2 : Le marché algérien en chiffres	46
Section 3 : Les intervenants dans le marché algérien des assurances	57
Section 4 : Activité et classement des compagnies d'assurances en Algérie.....	65
Conclusion.....	78
Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA).....	79
Introduction	80
Section 1 : Historique de la société nationale des assurances (SAA)	81
Section 2 : présentation de la SAA.....	83
Section 3 : les missions et les branches d'assurances de la SAA de Tizi-Ouzou.....	89
Section 4 : La Société Nationale des Assurances (SAA) en chiffres	92
Conclusion.....	98
Conclusion Générale	99

Bibliographie

Liste des Tableaux

Liste des graphes

Liste des schémas

Liste des figures

Annexes

Table des matières

Résumé

Liste des abréviations

Liste des abréviations :

2A : Algérienne des **A**ssurances

AGLIC: **A**lgerian **G**ulf **L**ife **I**nsurance **C**ompany

BADR : **B**anque **A**gricole du **D**éveloppement **R**ural

BDL : **B**anque de **D**éveloppement **L**ocal

BEA : La **B**anque **E**xtrémeure d'Algérie

BNA : **B**anque **N**ationale d'Algérie

BNP : **B**anque **N**ationale de **P**aris

CAAR : **C**ompagnie **A**lgérienne des **A**ssurances et de **R**éassurance

CAAT : La **C**ompagnie **A**lgérienne des **A**ssurances **T**ransport

CAGEX : **A**ssurance-**C**rédit à l'**E**xportation

CASH : **C**ompagnie d'**A**ssurance des **H**ydrocarbures

CAT-NAT : **C**atastrophes **N**aturelles

CCR : **C**ompagnie **C**entrale de **R**éassurance

CCRMA : **C**aisse **C**entrale de **R**éassurance des **M**utualistes **A**gricoles

CIAR : **C**ompagnie **I**nternationale d'**A**ssurance et de **R**éassurance

CIC : **C**entre **I**nternational des **C**onférences

CNA : **C**onseil **N**ational des **A**ssurances

CNEP : **C**aisse **N**ationale d'**E**pargne et de **P**révoyance

CNMA : **C**aisse **N**ationale de **M**utualité **A**gricole

CR : **C**entrale des **R**isques

CSA : **C**ommission de **S**upervision des **A**ssurances

DA : **D**inar **A**lgérien

FGA : **F**onds de **G**arantie **A**utomobile

GAM : **G**énérale **A**ssurance **M**éditerranéenne

GIG : **G**ulf **I**nsurance **G**roup

IARD : **I**ncendie, **A**ccident, et **R**isques **D**ivers

IARDT : **I**ncendie **A**ccident **R**isques **D**ivers et **T**ransport

IRD : **I**ncendie et **R**isques **D**ivers

MAATEC : **M**utuelle **A**lgérienne d'**A**ssurance des **T**ravailleurs de l'**E**ducation et de la **C**ulture

RC : **R**esponsabilité **C**ivile

SAA : **S**ociété **A**lgérienne des **A**ssurances

SAPC : **S**ociété **A**lgérienne de **P**lomberie **C**hauffage

SAPS : Société d'Assurances de Prévoyance et de Santé

SGCI : Société de Garantie du Crédit Immobilier

SPA : Société Par Action

TA : Trust Algérie

TALA : Taamine Life Algérie

Introduction Générale

INTRODUCTION GENERALE

L'assurance est apparue suite à la recherche de l'homme de se prémunir contre les dangers et les aléas de l'existence. Il a d'abord cherché à se protéger lui-même, sa famille et ses proches, puis au fur et à mesure que l'évolution permettait l'acquisition d'un patrimoine, son logement, ses troupeaux, ses récoltes et ses biens. Une grande part de l'activité des hommes a de tout temps été consacrée à leur protection ; invocations ou sacrifices aux puissances surnaturelles supposées influencer sur le climat, sur les maladies ou sur le sort de toute entreprise humaine ; mise au point d'armes, construction de remparts, entretien de garnisons, organisation de la solidarité familiale ou clanique, telles les lois qui obligent à respecter et donc entretenir les vieux parents ou qui, comme cela est fréquent dans les sociétés anciennes, obligent les frères d'un défunt à épouser sa ou ses veuves et donc à prendre en charge les orphelins.

Les fonctions économiques et sociales de l'assurance sont bien connues et reconnues au niveau des institutions internationales comme la CNUCED dont le rapport de 1964 [CEA/FFSA 2006] indiquait notamment un solde secteur de l'assurance est une caractéristique essentielle d'un système économique performant, car il contribue à la croissance économique et favorise l'emploi. Au-delà du financement, l'assurance participe à la gestion des ressources productives à commencer par la ressource humaine. Par conséquent le secteur de l'assurance ne devrait pas être négligé dans une économie en développement.

L'assurance est un indice clef déterminant du niveau de développement d'une économie, car elle réduit l'incertitude des agents économiques. Les contrats d'assurances visant en effet à couvrir les dommages aux biens, comme les dommages à la personne.

L'assurance répond à un besoin impérieux des individus de se prémunir contre la survenance de certains événements affectant leur personne ou leur bien. De manière générale, l'assurance contribue à la sécurité de l'homme et de ses activités. Car, à cause de l'incertitude dans la vie quotidienne, la recherche de la sécurité est un besoin fondamental de tout être humain au plan anthropologique, culturel, et politico-juridique.

L'assurance est une activité importante dans l'économie nationale de par ses vertus de protection financière octroyée aux personnes physiques et morales contre les risques ou les aléas qu'elles encourent.

INTRODUCTION GENERALE

L'évolution de marche des assurances est passée par plusieurs périodes, en commençant par la période coloniale où ce secteur était hors de la portée des algériens. Ce dernier était destiné pour les français et les arrivants européens en Algérie, du fait que la plupart des algériens vivent en dessous du seuil de pauvreté et aussi ce secteur n'existait pas avant l'arrivée des français en Algérie. Après l'indépendance, l'Algérie a bien travaillé sur la nationalisation et la spécialisation de l'activité de l'assurance en prenant le monopole sur ce secteur jusqu'à 1995 avec la loi 95-07 où l'état algérien décide de mettre fin au monopole en matière d'assurance et a permis la création de sociétés privées algériennes aussi, il a permis aux intermédiaires [courtiers agents généraux] de se réintroduire, car ils avaient disparu avec le monopole de l'état sur l'activité d'assurance en 2006 avec la loi 06-04 modificative de la loi 95-07 l'état algérien a donné sa permission pour la création de l'assurance, et a permis aux étrangers d'ouvrir des bureaux de présentation en Algérie.

L'Algérie, donc l'assurance est encore plus jeune et qui s'est développée durant les nombreuses années, n'échappe pas a fortiori à cette remarque puisque à côté du vide juridique, très peu d'études ont été effectuées en le métier.

Les assurances se sont étendues dans le temps et dans l'espace elles sont apparues à la suite des grands risques nés du développement du commerce maritime et de la vulnérabilisation de la grande agglomération

L'assurance, a proprement parlé, n'existe pas durant l'époque coloniale où la vie est communautaire, tribale et familiale.

Les hommes vivent en effet en collectivité et les coups du sort atteignent moins durement l'individu qu'ils ne frappent le groupe auquel il appartient. C'est l'instinct de solidarité et l'entraide qui anime la société, de surcroît fortement croyante et intimement liée aux valeurs et aux traditions islamiques.

L'Algérie n'est donc venue que tardivement à l'assurance selon son acceptation moderne. Cette introduction s'est effectuée progressivement. De l'intégration de la colonie marquée par une pénétration de fait de l'assurance, et par l'élaboration d'une réglementation locale, simple prolongement de la métropole à la marginalisation des autochtones, le but recherché est l'insertion de cette activité dans le cadre d'une politique coloniale [asociale].

La société SAA qui va faire l'objet de notre étude « évolution de marche des assurances en Algérie cas de la SAA de Tizi-Ouzou », a une relation directe avec notre spécialité finance et assurance.

Notre travail a pour objectif de reporter notre expérience en sein de cette agence par l'étude de nouvelles formes d'assurance.

A partir de l'ensemble de ses observations la problématique centrale peut être formulée de la manière suivante ;

Quel est le rôle du secteur des assurances en Algérie ? et comment a-t-il évolué ?

De cette problématique déclinent plusieurs questions qui sont :

- ***Quelle est la définition de l'assurance ?***
- ***Comment le secteur algérien des assurances a évolué dans le temps ? et quel est la structure de cette évolution ?***

Sur la base de recherche des commentaires effectuée dans la bibliothèque et sur l'analyse des informations reculée on a pu répondre à cette problématique à travers les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : une compagnie d'assurance qui voudrait améliorer sa situation devrait veiller à avoir une politique de communication performante.

Hypothèse 2 : Une compagnie d'assurance désirant se faire une place de choix sur le marché devrait également veiller à ce que sa force de vente soit performante.

La structure du mémoire :

Pour réaliser notre étude, nous avons adopté une double démarche méthodologique, qui se base d'une part, sur la méthode descriptive dans la partie théorique, et d'autre parts, sur la méthode analytique dans la partie pratique.

Nous avons organisé et devisé notre travail de recherche en trois chapitres, et chaque chapitre sera subdivise en quatre section.

Le premier chapitre sera consacré à la présentation des généralités et des concepts théorique et historique sur les assurances.

Le deuxième chapitre présentera et expliquera la notion de l'évolution des assurances en Algérie, ses compositions du secteur et ses intervenants.

Le troisième chapitre concerne le cas pratique. Nous allons présenter et faire une analyse sur la Société Nationale d'Assurance ***SAA de Tizi-Ouzou.***

Chapitre 1 :

Cadre conceptuel et historique des assurances

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Introduction

Les fonctions économiques de l'assurance s'attachent aujourd'hui à cette préoccupation de politique économique et financière mais son objet principal reste l'interprétation du rôle de l'assurance comme technique de couverture du risque et sa pertinence face à l'incertitude.

L'assurance est un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un risque. La présentation généralement financière peut être destinée à un individu, une association ou une entreprise en échange de la perception d'une cotisation, ou prime.

L'assurance est un secteur très vaste, par ce qu'elle regroupe non seulement de nombreux acteurs, mais aussi de nombreux type de produits et de prestation en créant la sécurité et en permettant à l'assuré de ne pas craindre l'éventualité d'une catastrophe, elle apporte donc un confort morale en libérant l'esprit de préoccupation. Ce rôle libérateurs agit directement sur la production base de richesse.

L'assurance couvre plusieurs risques tels que le dégât des eaux, le vol, l'incendie, l'explosion ou encore le bris de glace qui peuvent détruire ou détériorer vos meubles et vos biens. Mais aussi engager votre responsabilité à l'égard de vos voisins, des tiers et de votre propriétaire si vous êtes locataire, comme il constitue une offre d'assurance optimale en s'adressant aux assuré souhaitant profiter d'un large choix de garanties qui protégeront efficacement leur quotidien, mais aussi celui de leurs proches.

L'histoire de l'assurance en Algérie se confond pendant toute la période coloniale avec l'évolution de l'assurance en France.

Ce chapitre présentera les différentes étapes de l'évolution historique de l'assurance ainsi que quelque définition et notion de base.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Section 1 : Historique de l'assurance

Les besoins sont à l'origine de l'assurance que prouvent les individus à se prémunir des risques auxquels ils sont exposés.

Les archéologues ont retrouvé des preuves de l'existence des sociétés de secours mutuels chez les tailleurs de pierre de l'ancienne Égypte dès 4500 avant Jésus-Christ. Les babyloniens avaient codifié l'organisation des transports par caravane et, en particulier, prévoyaient la répartition entre les commerçants du coût des vols et des pillages.¹

Au moyen âge, le développement de l'esprit d'association et l'influence de l'église donneront une immense extension à ces premières formes de mutualité. Et la plupart des communautés d'artisans ou de marchands (corporation, confréries, guildes ou hanses) se constituèrent des caisses de secours au bénéfice de leurs membres.²

Les guildes anglo-saxonnes, pour ne citer qu'un seul exemple, disposaient ainsi d'un fonds d'assistance et allouaient des secours à l'occasion de sinistres aussi grave est variés que l'incendie, le vol, l'inondation ou la mortalité du bétail.

Mais si cette longue expérience des caisses de secours a donné à l'homme à la fois le goût et l'idée de l'assurance en l'initiant à la comparaison puis à la mise en commun des risques, inspirés par l'esprit de charité, elle se distingue encore mal de l'assistance : le plus souvent, ces « mutuelles » n'exigent aucun effort de prévoyance et ne font appel à la générosité de leurs membres qu'après le sinistre, quand le risque est devenu visible.

En outre, nécessairement limité à des groupes restreints unis par de puissants liens de solidarité locaux ou professionnels, cette mutualité ne répartit le risque qu'entre un petit nombre de patrimoines et ne permet pas de réunir des fonds considérables. De ce fait, elle est loin de supprimer tout *alea* pour l'assuré.

1. Les grandes étapes de l'histoire des assurances ;

Les techniques d'assurances sont remontées à la plus haute antiquité avec l'apparition de la première forme d'assurance sous forme de caisse d'entraide des tailleurs de pierres de la basse- d'Égypte [4500 v.c]. On retrouve également cette pratique dans le code d'Hammourabi, en ce qui concerne les transports par caravane, tandis que les régains ont essayé de créer une sorte d'association où les légionnaires cotisent pour permettre à leurs membres de faire face à des frais de mutations, de retraite, ou de décès.

¹ YEATMAN Jérôme « manuel international de l'assurance », 2 Edition, ECONOMICA, 2005 ; p.04

² Idem, p.05.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Le terme d'assurance se faisait beaucoup plus avec un esprit de charité et de solidarité que d'un esprit de prévoyance tel qu'il est pratique à nos jours.

1.1. Assurances automobiles

Dans l'assurance automobiles, les garanties accordées aux entreprises sont les mêmes que celles proposées aux particuliers, mais la gestion des contrats tend souvent à être plus individualisée tant sur le plan de la tarification qui s'adapte, surtout pour les entreprises disposant d'une grande flotte de véhicules, à la sinistralité propre à chaque entreprise.

De gros efforts de prévention des sinistres sont généralement conduits par les assureurs de flottes automobiles importantes. Les accidents impliquant un autocar ou un poids lourd peuvent en effet entraîner des coûts très élevés en vies humaines et en dommages corporels et matériels.

Tant dans l'intérêt de l'entreprise assurée que de son assureur, il est important qu'une coopération efficace soit établie pour mettre au point des programmes de prévention et en surveiller l'application tant en ce qui concerne le bon état des véhicules, que la sélection des chauffeurs, leur motivation, l'intéressement à l'absence de sinistre et le respect de normes de sécurité adaptées aux conditions de travail, heures de repos périodiques, arrêts réguliers, sobriété, équipes de deux pour les plus longs trajets, etc.

L'assurance des flottes automobiles exige un suivi statistique aussi prédictif que vigilant de la part de l'assureur et, par conséquent, une informatique adaptée et performante.³

L'assurance automobile est ainsi devenue une activité essentielle pour l'industrie d'assurances. Dans la plupart des marchés, elle est la première branche d'assurance. L'assurance automobile n'est pas réservée aux particuliers. Une part importante de son chiffre d'affaires est réalisée auprès des entreprises et des professionnels du transport routier de marchandises et de voyageurs, y compris les taxis. Il n'en reste pas moins que pour les ménages, la cotisation de leur contrat d'assurance automobile représente une part importante de leur budget annuel, et, le plus souvent leur plus importante dépense annuelle en matière d'assurance.

1.2. Assurances maritimes

L'assurance est une ancienne opération apparue dans les anciennes civilisations comme une opération de coopération sociale entre des communautés. Dès le 13^e siècle, l'assurance est devenue une opération importante dans le commerce maritime, puis dans tous les domaines,

³ Idem.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

avant de prendre sa forme contemporaine. L'assurance est née de la nécessité éprouvée par les marchands à protéger leurs navires contre toute perte possible subis lors d'un naufrage ou suite aux méfaits des pirates car tout voyage en mer s'apparentait à une aventure, ainsi pour répondre aux besoins de ces marchands les grecs et les romains ont inventés un contrat de change maritime que l'on appelé [le prêt à la grosse aventure]. Des premières méthodes de transfert de risque sont signalées chez les babyloniens, dès le II^{ème} millénaire AV/JC ; un prêt à la grosse aventure qui a permis la naissance de l'assurance maritime ;

Ce prêt était déjà pratique par les grecs et les romains en voici le mécanisme ;

- ❖ Pour le commerce maritime, les marchands avaient besoin de beaucoup d'argent, ils s'adressaient à des banquiers qui leurs prêtaient les capitaux nécessaires.
- ❖ Si le bateau faisait naufrage ou que la marchandise est volée, le marchand ne remboursait rien au banquier.
- ❖ Par contre, en cas de réussite de l'expédition, le prêteur était non seulement remboursé, mais touchait en plus une participation très élevée en compensation du risque encouru l'intérêt pouvait atteindre 40% voire 50%.

Ce contrat, est en réalité des prêts accordés par les banquiers aux armateurs, le montant de ces prêts était le prix de la cargaison destinée à être expédiée au loin. Le prêteur perdait tout droit au remboursement de la somme prêtée si les marchandises n'arrivaient pas à bon port. Par contre, il avait droit au remboursement intégral de son prêt, augmenté d'un substantiel d'intérêt sur la totalité de la cargaison si l'opération maritime réussissait. Cependant cette pratique n'était bien souvent qu'une pure spéculation car les taux d'intérêts étaient très élevés [30 à 50]. A cet effet, le prêt à la grosse aventure fut interdit par l'église. Ce qui retarda l'apparition de l'assurance, maritime.

Ce n'est qu'en 23 octobre 1347 que la première police d'assurance fut rédigée et signée à gènes pour voyage du navire [santa Clara] de gène [Italie] à Majorque [Espagne]. C'est aussi à gène que fut créée la première société d'assurance maritime. L'idée de l'assurance s'élargit alors de l'Italie vers d'autres pays ou le roi Ferdinand du Portugal [1367-1383] dans la péninsule ibérique ou le roi Ferdinand de Portugal institue l'assurance obligatoire entre le propriétaire de navires.

En 1435, le comte de Barcelone ordonne la pratique de l'assurance par la suite, elle envahit le Toure des Pays-Bas, l'Allemagne et la France en même temps, l'assurance italienne ne tarde pas à gagner les ports de l'Europe du nord [Bruges].

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

C'est aussi à gènes qu'a été fondée la première compagnie d'assurance maritime en 1424 il est intéressant de constater que le mot [police] qui sert aujourd'hui à désigner le contrat d'assurance en France comme en anglais vient de l'italien [plazza] qui veut dire certificat, attestation et le mot [prime] vient de l'italien [prima] qui désigne la somme payée avant [comme dans l'expression française de prime abord] le transfert de risque de l'assuré vers l'assureur. Le mot police désigne la prime, qui est appelée également [cotisation].

Jusqu'en 1584 en France ou la première police est souscrite pour un transport de marchandises de Marseille à Tripoli. En réalité, ce n'est qu'avec l'ordonnance sur la marine de 1681 qu'est réalisée la première réglementation en la matière, quoiqu'elle couvre uniquement l'aspect matériel.

En effet, pour couvrir et garantir la cargaison contre les risques maritimes, des commerçants, dans un but spéculatif, accordent des prêts aux armateurs. C'est ce qu'on a appelé [le prêt à la grosse] aventure de mer. Ces prêteurs avancent le prix de la cargaison et en cas de perte de navire, ils perdent leur prêt ; par contre, si le navire arrive à bon port, ils ont droit au remboursement intégral de leur prêt augmenté d'un intérêt sur la totalité de la cargaison le caractère usuraire et spéculatif de cette opération entraîne l'interdiction de cette formule par l'église, ce qui retarde l'apparition de l'assurance maritime.⁴

1.3. Les assurances terrestres

Contrairement à l'assurance maritime qui a pris naissance dès le moyen-âge, les assurances terrestres ne remontent qu'au XVII^e siècle, sous la forme d'assurance contre l'incendie.

A. L'assurance contre l'incendie

Si l'assurance maritime a pris naissance sous forme de spéculation, l'assurance incendie a été par contre créée dans un but d'assistance ;

L'incendie de Londres ; c'est à la suite de ce sinistre, en 1666, causant d'importants dégâts-dont 13000 maisons et près de 1000 églises-que sont créés ;

- Le fire-office en 1667, point de départ d'une organisation de l'assurance en Angleterre contre l'incendie.
- En 1750, la société française [la chambre générale des assurances], devenue en 1753 [la chambre royale des assurances].

En contre temps, l'assurance sur la vie prend naissance à travers de timides apparitions.

⁴ YEATMAN Jérôme, manuel international de l'assurance ; 2^e Edition, ECONOMICA, 2005.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

B. L'assurance sur la vie de personne :

D'abord prohibé dans certains pays, l'assurance sur la vie des personnes réapparaît sous le nom de tontine pour devenir enfin ce qu'on appelle aujourd'hui l'assurance-vie.

- 1- Pour les raisons sociologiques, cette catégorie a été progressivement interdite dans tous les pays, sauf en Angleterre.
- 2- Première apparition officielle de cette forme d'assurance sous le nom de tontine-crées au XVIII^e siècle par Lorenzo TONTI-qui est une sorte d'assurance d'épargnants par laquelle la part des éventuels mourants profite aux survivants, soit par le partage du capital constitué, soit par la perception d'une rente viagère constituée à l'aide de ce capital.
- 3- L'assurance-vie, considérée comme immorale, ne voit le jour en France qu'au XVIII^e siècle avec la fondation de la première compagnie. Dans le monde, c'est évidemment en Angleterre que la première police-vie a été retrouvée, et ce, dès le XVI^e siècle.

C. Les assurances agricole et accidents du travail

Sous la restauration, en France, se produit un nouvel essor de l'assurance avec la naissance de nouvelles branches, dont notamment ;

-l'assurance-grêle en 1826 ;

-l'assurance-mortalité du bétail en 1855 ;

-l'assurance sociale sur la réparation des accidents du travail en 1898, qui sera par des assurances de responsabilité.

D. Les assurances de responsabilité

La révolution industrielle du XIX^e siècle a entraîné non seulement une amélioration du niveau de vie et un progrès technique, mais également des accidents nouveaux, d'où l'introduction progressive des branches de responsabilité civil, branches qui sont rendues obligatoires à partir du XX^e siècle.

- 1- L'assurance de responsabilité du fait des architectes ; décret du 24 décembre 1943 ;
- 2- L'assurance de responsabilité du fait des accidents scolaires ; loi du 10 août 1943 ;
- 3- L'assurance de responsabilité des sportifs amateurs ; ordonnance du 28 août 1945 ;
- 4- La responsabilité des chasseurs ; loi du 28 mai 1955 ;
- 5- La responsabilité du fait de l'emploi de tous véhicules terrestres ; loi du 27 février 1958.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Les assurances de responsabilité ont donc été instituées au cours du XX^e siècle. C'est également au cours de cette période que la réglementation concernant l'assurance est mise en place ;

-loi du 13 juillet 1930 sur le contrat d'assurance

-décret du 14 juin 1938, complété par le décret du 30 décembre 1938

D'autre part, constatant que l'assurance est d'une grande utilité pour l'intérêt social, et notamment pour les gens [économiquement faible] il est créé un système de sécurité sociale obligatoire [maladie, vieillesse, accidents du travail, etc....] prouvé être complété par des assurances économiques facultative et appropriées.

Section 2 : notions générales et éléments essentiels de l'assurance

Afin de fournir une explication au concept d'assurance, nous allons donner sa définition et son utilité et rôle et puis les éléments et les acteurs intervenant lors d'une opération d'assurance.

1. Différentes définitions de l'assurance

Le mot "Assurance" est d'origine latine : secours qui veut dire sûr, d'où émane le terme *assécuratio* (sécurité, garantie, certitude, assurance). Dès lors, l'ancien français méridional adopta le terme assurance, tout en conservant les mêmes consonances retrouvées dans les termes : sécurité, sûreté, secours.⁵

a. Définition en générale

Une assurance est un moyen de percevoir une compensation si vous risquez de subir un préjudice. Cette compensation qui se matérialise la plupart du temps par une somme d'argent, peut être versée à un particulier, une entreprise ou une association mais en contrepartie vous devrez verser une cotisation mensuelle, annuelle ou autre.⁶

b. Définition économique

L'assurance peut être définie comme une réunion de personnes qui, craignent l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences.

⁵ MEZDAD, Loundja, op.cit. p.15.

⁶ CHAREF, F, Evolution du Marché des Assurances en Algérie Cas : LA Compagnie Algérienne Des Assurances, mémoire pour l'obtention du diplôme master universitaire de Djilali BOUNAAMA, khemis Miliana, management, p.03.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

c. Définition juridique

L'article 2 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances définit l'assurance en référence à l'article 619 du code civil en Algérie comme suit :

« L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat. »⁷

Selon la formulation proposée par le professeur Hémard⁸, l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération (la prime ou cotisation), pour lui ou pour un tiers en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur, qui prenant en charge un ensemble de risques, les compensent conformément aux lois de la statistique.⁹

d. Définition technique

L'assurance est l'opération par laquelle un assureur, organisant en mutualité une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risques, indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées.¹⁰

2. Utilité de l'assurance

- ***Pour l'état :*** L'assurance est un moyen de financement du développement national, à travers le maintien en activité des opérations économiques.
- ***Pour l'assureur :*** l'assurance consiste dans la prise en charge d'un risque calculé, à travers la garantie d'indemnisation des dommages.
- ***Pour l'assuré :*** l'assurance est un moyen de transfert des risques vers un professionnel.¹¹

3. Principe d'inversion du cycle de production

Dans toute activité économique, le prix de vente d'un bien est déterminé à partir de son prix de revient. En assurance, au contraire, l'assureur vend un produit dont il ne connaît pas le prix de revient puisqu'il ne peut déterminer à l'avance l'existence et le montant des sinistres à

⁷ Ordonnance algérienne n°95-07 du 25 janvier 1995 relatives aux assurances et ses textes d'application, p.08.

⁸ Définition donnée par Hémard, Théorie et pratique des assurances terrestres, t. 1, p. 73.

⁹ Jérôme YEATMAN « manuel international de l'assurance », 2^{ème} édition, ECONOMICA, 2005 ; p.01.

¹⁰ J. YEATMAN « manuel international de l'assurance », éd ECONOMICA ;1998, p.17.

¹¹ LAGHOUAT 11 promotion de techniciens en assurances ; p. 05 et 06.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

venir. La cotisation doit néanmoins être perçue à l'avance et non à terme échu, parce que l'assureur doit percevoir le prix du risque dès que l'assuré s'y trouve exposé, le sinistre n'étant que sa réalisation.

Cela constitue un inconvénient pour les assureurs contraints de ce fait de constituer des provisions pour qu'ils soient en mesure de faire face à leurs engagements.

L'inversion du cycle de production implique aussi la nécessité, pour les assureurs, de constituer des provisions afin d'être en mesure de faire face à leurs engagements futurs.¹²

4. Le rôle de l'assurance

La mission essentielle de l'assurance est d'apporter aux hommes cette sécurité dont ils ressentent le besoin. Elle les protège contre les risques du hasard qui les menace dans leur personne comme dans leurs biens et leur donne ainsi confiance dans l'avenir. **C'est une vente de sécurité au profit de l'action.**

D'un point de vue plus général, l'assurance joue un rôle important dans la vie économique et sociale. Rôle social car c'est un facteur de sécurité qui garantit la réparation et favorise la création.

4.1. Rôle sociale de l'assurance

L'assurance a pour but, grâce aux contributions versées par les assurés, d'indemniser ceux d'entre eux qui sont victimes de coup du sort. C'est une fonction éminemment sociale. Garantir des revenus à la veuve et aux orphelins après la disparition prématurés du chef de famille ; donner les moyens de reconstruire sa maison ou de racheter un autre logement à celui dont la résidence a été détruite par un incendie ; verser des sommes compensatoires à la perte de revenus professionnels à celui qu'un accident a mis dans l'incapacité de travailler ; donner les moyens financiers aux malades ou aux blessés de se faire soigner selon les méthodes les plus efficaces et donc augmenter ses chances de retrouver la santé, tels sont les objectifs fondamentaux de l'assurance. Garantir aux individus et aux familles la sécurité de leurs revenus et de leur patrimoine malgré tous les risques auxquels ceux-ci sont exposés contribue à la cohésion de la société et au bonheur des individus.

Un autre aspect du rôle social de l'assurance est son incidence dans la survie des entreprises. En permettant de pérenniser des entreprises victimes de coups du sort (incendie, faillite d'un

¹² Grands principes de l'assurance ; François Couilbault ; constant Eliashberg ; Michel Latrasse. 6^{ème} édition ;2003, p.50.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

client débiteur, responsabilité civile engagée pour malfaçon, etc.), l'assurance sauve des emplois, des savoir-faire, des lieux de vie et contribue à la stabilité des relations sociales et des emplois.

Ce rôle social de l'assurance qui doit faire la fierté de tous ceux qui exercent le métier d'assureur est parfois méconnu, voire contesté par l'opinion. On met trop souvent en avant les exemples de dysfonctionnement des mécanismes de la mutualité, les refus de payer les indemnités demandées par les victimes sous prétexte de trous de garanties ou de dossiers incomplets. Certains assureurs ont pu donner l'impression de chercher tous les prétextes pour retarder ou refuser un paiement et pour multiplier les contentieux au lieu de se réjouir d'avoir, après un sinistre, l'occasion de remplir leur rôle qui est d'indemniser les victimes.¹³

4.2. Rôle économique de l'assurance

La fonction sociale de l'assureur a par elle-même des conséquences favorables sur l'économie. En permettant à des victimes d'accidents ou de maladie de retrouver des ressources, l'assurance évite qu'elles ne soient à la charge de la collectivité et leur maintient leur pouvoir de consommation.

En permettant à des entreprises de continuer à fonctionner après un sinistre, l'assurance consolide des emplois, des productions et préserve le tissu économique.

Mais le rôle économique de l'assurance ne s'arrête pas à la préservation des acquis économiques à un instant donné. L'assurance est en effet un moteur essentiel du développement économique pour au moins deux raisons : la garantie des investissements et le placement des cotisations.

- ***Garantie des investissements***

Si l'on a pu écrire que ce ne sont pas les architectes mais les assureurs qui ont permis de construire New York, c'est parce que aucun investisseur n'aurait risqué les milliards de dollars nécessaires à la construction des gratte-ciel de Manhattan sans la garantie d'être remboursé des conséquences d'un incendie ou d'un défaut de construction que seuls les assureurs peuvent proposer grâce aux mécanismes de l'assurance. Cela est vrai pour tout investissement quel qu'il soit : de la plate-forme pétrolière ou du satellite de télécommunication au plus modeste commerce de proximité. L'entrepreneur ne peut prendre le risque de voir les capitaux investis « partir en fumée » faute d'assurance. Tout projet moderne d'investissement, et donc de développement, exige la participation de l'assureur sans

¹³ Manuel international de l'assurance ; 2 édition ; ECONOMICA ; 2005 ; p 10 et 11

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

la garantie duquel l'entrepreneur et surtout son banquier ne risqueraient pas les capitaux impliqués par le projet.

- ***Placement des cotisations***

L'assureur perçoit des cotisations avant que les assurés ne soient soumis aux risques contre lesquels ils sont garantis. Cela lui donne normalement une trésorerie largement excédentaire qu'il doit gérer au mieux des intérêts de la mutualité. En outre il s'écoule toujours un certain temps entre la date de survenance des sinistres* et celle de leur règlement*. Ce temps peut durer plusieurs années dans le cas où une intervention de la justice est nécessaire et où il faut attendre la consolidation des blessures d'une personne accidentée pour déterminer le montant final de l'indemnité à régler. A tout moment, les assureurs ont donc connaissance d'une liste de sinistres déclarés dont le coût probable a pu être évalué et sont en attente de règlement. Le total des évaluations de ces sinistres à régler doit être provisionné au passif du bilan au titre des engagements qui doivent être, eux aussi, gérés dans l'intérêt de la mutualité. Nous verrons plus tard qu'aux provisions pour sinistres déclarés doivent encore s'ajouter des provisions calculées statistiquement, pour des sinistres inconnus mais déjà survenus.

La part des cotisations qui doit être provisionnée et placée par les assureurs représente le plus souvent une fraction de leur chiffre d'affaires annuel, surtout pour les assureurs qui pratiquent les branches d'assurance dites à liquidation lente parce que leurs sinistres, ou une part d'entre eux, exigent des délais de règlement importants, telles que la responsabilité civile, y compris la responsabilité civile automobile et le transport. On constate que chez des assureurs dont une grande part du chiffre d'affaires est réalisée dans la branche Automobile, les provisions pour sinistres à régler peuvent représenter plus de deux fois leur chiffre d'affaires annuel.

Certaines branches telles que la construction et surtout la vie, font prendre à l'assureur des engagements à long terme qui exigent la construction de provisions très importantes. Une prime unique pour une garantie vie entière doit être épargnée pour toute la durée de la vie des assurés.

Les assurances de capitalisation et de retraite donnent lieu à des accumulations de provisions tout au long de la durée des contrats. Or ce sont ces assurances qui tendent à se développer le plus rapidement dans les pays à économie moderne et ce phénomène accroît constamment le rôle de gestionnaire financier et donc d'investisseur des assureurs.¹⁴

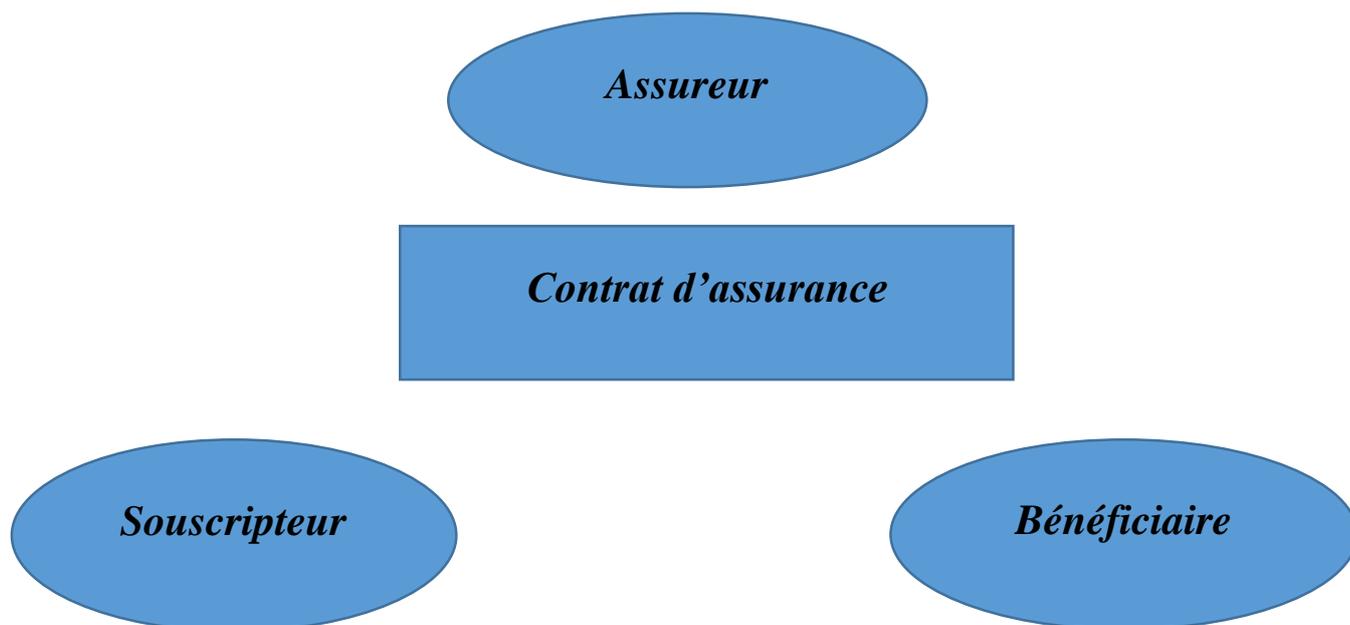
¹⁴ Manuel international de l'assurance ; 2^{ème} édition ; ECONOMICA. 2005. P.12 ET 13.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

5. Contrats d'assurance

Le produit d'assurance est vendu par les entreprises d'assurances sous la forme d'un contrat passé généralement entre l'assureur et l'assuré. Toutefois, ce contrat peut faire intervenir d'autres parties, tant en ce qui concerne sa formation que son exécution. Comme tout contrat il va exprimer l'accord de volonté entre les différentes parties au contrat.

Schéma 1 : les différentes parties d'un contrat d'assurance



Source : Nabil Maret, Techniques d'assurance, Université Virtuelle de Tunis, 2007, P.44.

5.1. Définition du contrat d'assurance

Un contrat d'assurance est un accord entre deux ou plusieurs personnes qui s'engagent respectivement à faire ou à ne pas faire quelque chose. Dans un contrat de vente, le vendeur s'engage à livrer l'objet, l'acheteur à en payer le prix convenu.

En matière d'assurance, le contrat d'assurance est un accord passé entre un assureur et un assuré pour la garantie d'un risque : l'assureur accepte de couvrir le risque, le souscripteur s'engage à payer la prime ou cotisation convenue.

Le contrat d'assurance est le lien juridique qui oblige l'assureur à garantir le risque, le souscripteur à en payer la prime.¹⁵

¹⁵ COUILBAULT François, ELIASHBERG Constants, « les grands principes de l'assurance », 10^{ème} édition, l'argus de l'assurance, paris, 2011, p.89.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

5.2 Les caractères d'un contrat d'assurance

Le contrat d'assurance comprend les caractères suivants :

5.2.1. Caractère consensuel :

Le contrat d'assurance est à ***caractère consensuel*** car il est réputé conclu dès le moment où intervient l'accord des parties.

Cela signifie que l'existence du contrat d'assurance n'est pas liée à l'accomplissement de formalités

À titre d'illustration, observons que l'assureur peut être tenu de régler un sinistre à la suite d'un accord verbal avec l'assuré (sous réserve des problèmes de preuve que cela peut poser).¹⁶

Le contrat est ***formé*** dès l'accord des parties. Aucune formalité n'est exigée.

5.2.2. Caractère aléatoire :

Nous avons vu que ce caractère est inhérent à la nature même de l'assurance, et à la définition du risque.

Il est aléatoire de par son essence même puisqu'il garantit un risque aléatoire¹⁷

5.2.3. Caractère synallagmatique :

L'assureur paye la prestation promise en cas de réalisation du risque.

Le contrat d'assurance est synallagmatique car il comporte des engagements réciproques des deux parties ;

L'engagement de l'assureur est lié à celui du souscripteur, et inversement.

5.2.4. Contrat de bonne foi :

L'assuré doit répondre aux questions posées en toute bonne foi. Cette bonne foi est toujours présumée, il appartient à l'assureur de prouver le contraire.

La bonne foi est fondamentale en assurance.

Cela signifie que l'assureur s'en remet entièrement à la loyauté de l'assuré : il se réfère à ses déclarations sans être obligé, d'une manière générale, de vérifier tous les éléments déclarés.

Concrètement, la bonne foi du souscripteur est toujours présumée. Il appartient à l'assureur de prouver le contraire (ce qui est très difficile). Dans le doute, l'assuré sera réputé de bonne foi¹⁸

¹⁶ COUILBAULT François, ELIASHEBERG Constants, « Grands principes d'assurances » ; 6^{ème} édition ; p.88.

¹⁷ Technique d'assurances ; 2^{ème} édition, Foucher, MALAKOFF, 2015, p.23

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

5.3. Les étapes de formation d'un contrat d'assurance

Un contrat d'assurance passe par quatre étapes importantes : notice d'information, proposition, note de couverture et police d'assurance.

❖ Notice d'information

Est un document qui décrit précisément les garanties du contrat d'assurance assorties des exclusions, ainsi que les obligations de l'assuré.¹⁹

❖ Proposition d'assurance

C'est le document que remet l'assureur à la personne désirant souscrire un contrat d'assurance avant la signature du contrat.

Dans la proposition d'assurance, en générale, l'assuré reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales du contrat.²⁰

❖ Note de couverture

Est un document destiné à certifier que le risque est couvert à partir de la date indiquée. Elle est une garantie immédiate, provisoire, en attendant la rédaction de la police définitive. Sa durée est limitée à 1 ou 2 mois au plus.

La note de couverture est donc un document constatant une garantie provisoire à effet immédiat et pour une durée limitée.²¹

❖ Police d'assurance

Une police d'assurance est un document contractuel qui fixe les conditions d'engagements de l'assureur à l'égard de l'assuré ou d'un groupe d'assurés. Elle est la preuve matérielle de l'accord entre l'assureur et l'assuré.

La police constate l'accord des parties et son contenu. En outre, elle comporte l'indication de règles et de prescriptions, assorties de sanctions, qui régiront la relation établie.

¹⁸ Idem, p.88.

¹⁹ [HTTPS://WWW.previsima.fr](https://www.previsima.fr)

²⁰ [HTTPS://WWW.emprunts.com](https://www.emprunts.com)

²¹ COUILBAULT François, ELIASHERBERG CONSTANT. « Grands principes d'assurances », 6^{ème} Édition, p.94.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Elle se compose des conditions générales propres à la compagnie d'assurance pour un risque ou un ensemble de risques considéré et est complétée par les conditions particulières qui se rapportent à la situation de l'assuré.²²

S'agissant d'un contrat de transfert de risques, l'assureur acceptant de prendre en charge un sinistre éventuel déterminé en contrepartie de la prime, la police précise clairement quatre points :

- 1) Les événements garantis, assortis des éventuels exclusions de garantie
- 2) La garantie en elle-même, décrivant l'intervention de l'assurance auprès de l'assuré
- 3) ***Les obligations de l'assuré***
 - Les mesures de prévention pour diminuer le risque de sinistre
 - Les délais de déclaration de sinistre
 - Le montant de la prime et ses modalités de paiement
 - Les possibilités de résiliation de la police
- 4) ***Les obligations de l'assureur***
 - Tenu à des délais de paiement en cas d'indemnisation

6. Les acteurs d'une opération d'assurance

Cinq acteurs découlent d'une opération d'assurance :

➤ L'Assuré

Personne soumise au risque c'est-à-dire qui a recourt à l'assurance pour garantir la vie, les actes ou les biens. C'est une Personne qui paye les primes stipulées et reçoit les prestations promises en cas de survenance du risque.

Cette hypothèse est la plus simple car, il est nécessaire de distinguer :

- Le souscripteur (ou preneur d'assurance) qui signe le contrat et s'engage envers l'assureur à payer les primes.
- L'assuré, dont les biens ou la personne sont exposés au risque.
- Le bénéficiaire, qui recevra, s'il survient un sinistre, la prestation due par l'assureur.²³

L'assuré est la personne à laquelle s'appliquent les garanties du contrat d'assurance sans qu'elle en soit nécessairement le souscripteur.

²² [HTTPS://www.bonne-assurance.com](https://www.bonne-assurance.com)

²³ MRABET Nabil ; techniques d'assurances, université virtuelle de Tunis, 2007 ; p.13.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

➤ *L'assureur*

L'assureur est celui qui s'oblige à payer l'indemnité prévue dans les assurances de dommages, le Capital ou la Rente dans les assurances de personnes en cas de réalisation du risque en contrepartie d'une rétribution dénommée " prime " ou " cotisation ". L'assureur est en, règle générale, une société commerciale (société anonyme) ou civile (mutuelle) mais ça peut être aussi une association (mutuelle agricole) ou même un groupement de particuliers, tel le "Lloyd's de Londres".

C'est la partie du contrat qui s'engage à garantir l'assuré contre les risques prévus au contrat, par le paiement d'une indemnité en cas de survenance du sinistre.²⁴

➤ *Le souscripteur*

Personne physique ou morale qui conclut un contrat d'assurance avec l'assureur.²⁵

Tantôt le souscripteur est représenté par un mandataire.

Tantôt le contrat est souscrit par un gérant d'affaires. Dans ce cas, la ratification peut encore intervenir valablement après le sinistre.

➤ *Le bénéficiaire*

Est la personne en faveur de laquelle sont stipulées des prestations d'assurance. Les parties peuvent convenir à tout moment qu'un tiers peut prétendre au bénéfice de l'assurance aux conditions qu'elles déterminent.

Le bénéficiaire qui invoque la stipulation pour autrui est lié par les conditions du contrat d'assurance ; il en peut donc pas se prévaloir d'une « inopposabilité de l'une ou l'autre clause du contrat d'assurance »²⁶

➤ *Le tiers*

« Toute personne étrangère au contrat mais peut revendiquer le bénéfice (comme les bénéficiaires d'une assurance décès, les victimes en assurance de responsabilité ... »²⁷

²⁴ Institut algérien des hautes études financières ; bases techniques de l'assurance, novembre 2009, p.03

²⁵ Comité consultatif de secteur financier glossaire assurance secrétariat général du CCSF, juin 2010 ; p.10.

²⁶ Economie des assurances

²⁷ ZIDAN SAMIR, REKIKAZEDINE, Op ; Ct, p.09

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

7. Les éléments essentiels d'une opération d'assurance

On distingue quatre éléments essentiels d'une opération d'assurance : le risque, la cotisation, la prestation et la compensation

7.1. Le risque

Le mot risque en assurance recouvre plusieurs notions :

- Il désigne l'objet assuré : tel bâtiment est qualifié de risque assuré,
- Il est utilisé en matière de tarification : on parle de risque industriel, de risque du particulier, de risque automobile, etc.,
- Il correspond à l'évènement assuré.

C'est cette dernière signification qui nous concerne ici et nous retiendrons que : ***le risque est l'évènement dommageable contre l'arrivée duquel on cherche à se prémunir.***²⁸

Le risque est événement futur, incertain et ne dépendant pas exclusivement de la volonté de l'assuré ; ou un événement certain mais dont la date de survenance est inconnue.

Dans le marché des assurances, deux types de risques viennent s'ajouter au risque aléatoire du fait de « l'asymétrie d'information » entre assuré et assureur. Il s'agit de :

• ***La sélection adverse (le risque d'anti sélection)*** : Ce risque est un événement certain dont les conséquences demeurent incertaines « information caché ». On doit concevoir ici que le risque existe et a été pris par l'assuré (ce dernier a accordé un crédit ou mis en location son appartement par exemple). Ce risque ne peut ne jamais avoir de conséquence dommageable (le crédit sera honoré et le loyer toujours payé). Toutefois, on ne peut pas en être certain et on se couvrira contre ces éventuelles conséquences dommageables (l'insolvabilité de notre débiteur ou de notre locataire).

• ***Le risque moral (le moral hasard)*** : C'est la possibilité qu'un assuré augmente sa prise de risque qui est un bien « une maison, une œuvre d'art », une personne ou une activité « qui prendra la forme d'un résultat d'exploitation, d'un chiffre d'affaires » par rapport à la situation où il supporterait entièrement les conséquences négatives d'un sinistre. À faire par l'assuré, pour prétendre à l'indemnisation.

²⁸, FRANCOIS COUILBAULT, ELIASHERBERG Constants, Michel LATRASSE. « Grands principes d'assurances » ; 6^{ème} Édition, p.50

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

7.2. La cotisation (prime)

La prime est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée. Elle est payable au départ de l'opération d'assurance ou de l'année d'assurance, d'où son nom de prime (que nous retrouvons dans la locution « de prime abord ou dans le mot primeur qui signifie en primeur).²⁹

Lorsque l'organisme d'assurance est une société mutuelle ou à forme mutuelle dans laquelle l'assuré est en même temps un sociétaire, la prime s'appelle cotisation.

La prime est calculée en fonction de :

- ***L'intensité du risque*** : plus le risque assuré représentera une masse financière importante, plus la prime ou cotisation sera majorée.
- ***La fréquence du risque*** : plus le risque se répète dans le temps et appelle l'intervention de l'assureur, plus la prime ou cotisation sera également majorée.³⁰

La prime d'assurance, telle que la paie le souscripteur d'un contrat, se compose de trois éléments forts différents :

a. La prime pure : est le montant dont doit disposer l'assureur pour dédommager les assurés suite aux sinistres survenus, sans excédent, ni déficit.

Elle est calculée par les actuaires. Elle est calculée en fonction de la probabilité de survenance des sinistres pour un risque donné. Elle est aussi appelée prime de risque.³¹

La prime pur et basé sur :

- Des paramètres techniques ;
- Sur des paramètres commerciaux ;
- En incorporant les taxes ;

$$\text{Prime pure} = \text{fréquence} * \text{coût moyen}$$

²⁹ FRANCOIS COUILBAULT ; CONSTANTS ELIASHERBERG ; MICHEL LATRASSE, « Grands principes de l'assurance » 6^{ème} Edition ; p.51.

³⁰ A. Martin : « Les techniques d'assurances », éd Dunod, 2010, P.30.

³¹ MURIELLE PAULIN. Économie et organisation de l'assurance ; Édition Séfi 2007 ; p.45.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

b. Le chargement commercial :

C'est la quote-part des frais de gestion que l'assureur impute à chaque contrat pour couvrir les dépenses inhérentes à son activité : Les frais généraux de l'entreprise, et les commissions versées aux intermédiaires. La « prime pure » majorée du « chargement commercial » prend le nom de « prime nette » ou « prime commerciale ».

Les chargements sont de trois sortes :

- ***Les chargements d'acquisition*** (commission des intermédiaires apporteurs d'affaires : agents généraux ou courtiers)
- ***Les chargements de gestion (frais de fonctionnement de la société d'assurance)***
- ***Les chargements destinés à permettre à l'assureur de dégager un bénéfice pour rémunérer ses actionnaires ou pour répondre aux exigences technique et légales relatives à la marge de solvabilité.***

Prime nette = la prime pure + chargements

c. Le chargement fiscal :

Le contrat d'assurance fait l'objet d'une double fiscalité qui comprend d'une part, des taxes spécifiques et propres à chacun des risques garantis (qui permettent notamment d'alimenter des fonds de garantie) et d'autre part, de la taxe sur la valeur ajoutée. L'Etat prélève sur ce dernier une taxe annuelle unique, calculée sur la « prime nette » dont le taux varie selon la branche concernée.

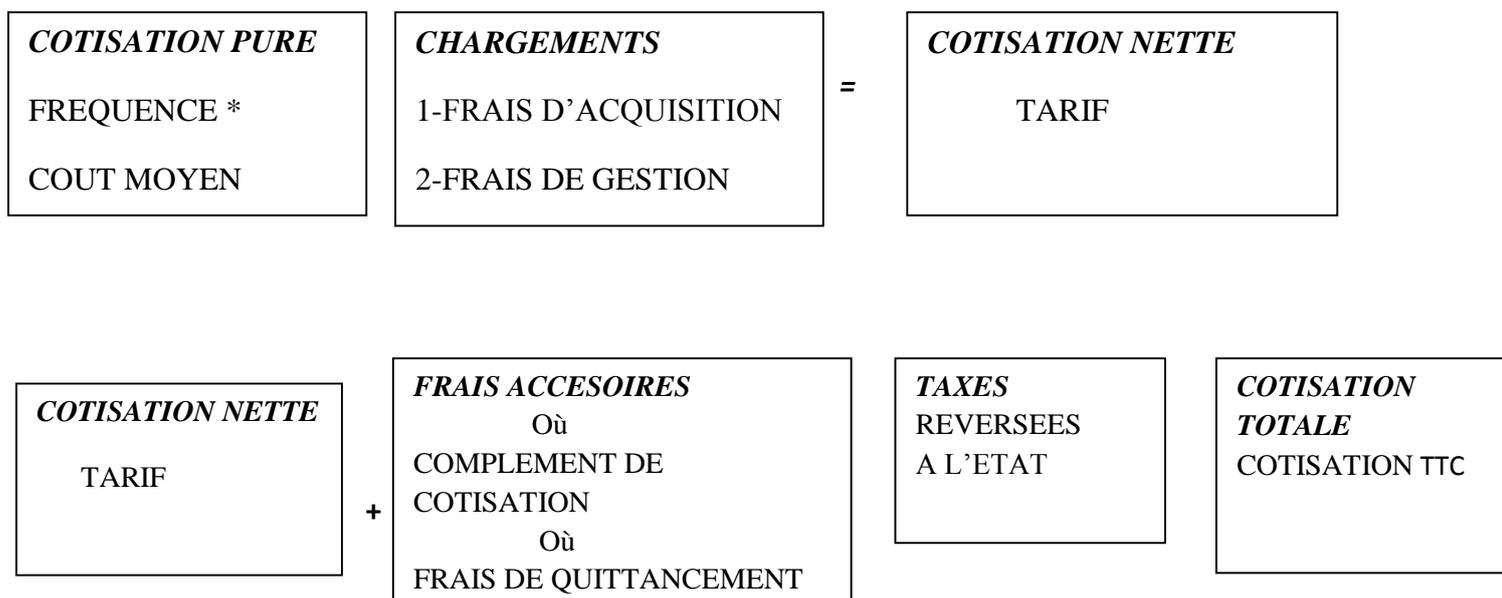
La « prime nette » majorée de la taxe en vigueur est appelée « prime totale » et correspond au montant effectivement payé par l'assuré.

La prime totale = la prime nette + frais accessoires + taxes

Les frais accessoires sont des frais de police ou frais d'établissement, ils sont forfaitaires et déterminés en fonction de l'importance de la prime nette. Les taxes sont des impôts indirects perçus par l'état. Calculés sur la prime nette et les frais accessoires et varient également selon la nature du risque assuré

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Schéma 2 : Les Différentes cotisations (Prime) :



Source : **MESSAOUD BOUALEM TAFIANI, les assurances en Algérie, N° Edition(ENAP) ; 79A87. p.58**

7.3.La prestation

L'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque consiste à verser une prestation. Il s'agit, d'une manière générale, d'une somme d'argent destinée :

- Soit au souscripteur et assuré, par exemple en assurance incendie,
- Soit à un tiers, par exemple en assurance de responsabilité,
- Soit au bénéficiaire, par exemple en assurance vie (en cas de décès).

En pratique, il convient de distinguer deux sortes de prestations :

- Des indemnités qui sont déterminées après la survenance du sinistre, en fonction de son importance (par exemple : incendie d'un bâtiment) ;
- Des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription du contrat, avant la survenance du sinistre (par exemple : assurance vie). Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital, ou d'une rente ou encore d'une somme de x euros par jour.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Le montant de l'indemnité est déterminé à la souscription du contrat avant la réalisation du risque (cas des assurances sur la vie ; il peut s'agir des capitaux, ou des rentes), c'est le principe des assurances de personnes.³²

7.4. La compensation

Les assurés qui cotisent par des versements de prime pour faire face aux conséquences d'un même risque, constituent une mutualité. C'est grâce à ses versements que l'assureur pourra indemniser ceux qui auront été sinistrés.

L'assurance est donc l'organisation de la solidarité entre les assurés contre la survenance d'un même événement :

- Si le risque s'aggrave, l'ensemble de la mutualité devra s'acquitter d'une prime plus élevée ;
- Si le risque diminue, la prime de chacun diminuera.

Les membres de la mutualité doivent être traités avec équité.³³

Section 3 : Les bases techniques de l'assurance.

La détermination des prix à faire payer à chaque assure pour que son risque particulier soit transféré à la mutualité gères par l'assureur est une de ses tâches essentielles. La fixation du prix de l'assurance est appelée tarification et repose sur l'étude des statistiques de fréquence et de coute des dommages survenus à la population des assures.

Généralement profondément ressentie par les assurés lorsque ceux-ci sont victimes d'un sinistre contre lequel ils étaient assurés : en effet, ils font appel à lui pour couvrir totalement les pertes financières dont ils ont été victimes suite à la réalisation du risque contre lequel ils étaient couverts. Et en effet, pourvoir à l'indemnisation des personnes sinistrées, suite à la survenance d'un risque contre lequel elles étaient assurées est la fonction principale de l'assureur.

La manière de fixer les primes d'assurances s'appuie sur les paramètres suivant :

- ❖ La loi des grands nombres représente le fondement de la mutualisation du risque.
- ❖ Les statiques du passé.
- ❖ La prévision des probabilités de survenance des sinistres.

³² « Grands principes de l'assurance » FRANCOIS COUILBAULT, ELIASHERBERG Constants, 6^{ème} édition, p 52

³³ LAGHOUAT 11 promotion de techniciens en assurances, Bases techniques de l'assurance par : M. Belkacem YANAT ; p.11.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

1. Le mécanisme de l'assurance

1.1. La loi des grands nombres :

La loi des grands nombres a été formalisée au XVII^e siècle lors de la découverte de nouveaux langages mathématiques. Elle est d'une importance extrême pour les assureurs. D'une part, les statistiques qu'ils utilisent pour établir leur tarification seront d'autant plus précises et fiables qu'elles porteront sur un grand nombre d'observation. D'autre part les résultats techniques des assureurs [c'est-à-dire la déférence entre les cotisations encaissées nettes de frais de gestion et de distribution et les sinistres payés] se rapprocheront d'autant plus des prévisions statistiques que nombre de risques en portefeuille, donc de clients, sera grand.

Essentiellement, la loi des grands nombres indique que lorsque l'on fait un tirage aléatoire dans une série de grande taille, plus on augmente la taille de l'échantillon, plus les caractéristiques statistiques du tirage se rapprochent des caractéristiques statistiques de la population.

Dans La loi des grands nombres il est intéressant de noter que la taille de l'échantillon à prendre pour approcher les caractéristiques de la population initiale ne dépend que faiblement voire pas du tout de la taille de la série initiale : pour un sondage au Luxembourg aux États-Unis, il suffit, pour obtenir une précision égale de prendre un échantillon de même taille. La loi des grands nombres sert aussi en statistique différentielle, pour déterminer une loi de probabilité partir d'une série d'expériences.

La loi des grands nombres est indispensable en assurance : elle permet aux assureurs de connaître la probabilité de survenance d'un sinistre (la fréquence) qui est déterminée partir de cette statistique lorsque les assureurs réunissent un grand nombre de statistique portant sur un grand nombre de risque. Comme ces statistiques permettent d'indiquer combien de risques survenus dans le passé, elles permettent également, non seulement de déterminer la fréquence du risque mais aussi le cout d'un sinistre. Pour déterminer le montant de sinistre supporté, l'assureur doit avoir une connaissance technique du risque. Cette dernière repose principalement sur un calcul qui se base sur deux supports : une étude des résultats passés et une projection de ces résultats dans l'avenir.

La loi des grands nombres est d'une importance extrême pour les assureurs ; d'une part, dans l'établissement de la tarification, lorsque les statistiques portent sur un grand nombre d'observations, elles sont plus précises et plus faible ; d'autre part, lorsque le nombre de clients est grand, les résultats des assureurs se rapprochent des prévisions statistiques.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

1.2. Les prévisions de probabilité :

Pour vendre un produit d'assurance, il est obligatoire de prévoir son prix étant donné que ce dernier peut comme il peut ne pas être versé dans la future. Les prévisions en assurance consistent à faire des calculs de probabilités à partir des renseignements statistiques. Ces calculs sont destinés à établir les taux de primes d'assurance en tenant compte de la fréquence du risque couru : accident, incendie, vols...

Un autre danger, parfois oublié des statistiques, est qu'elles ne portent que sur le passé. Or, l'assureur vend aujourd'hui des garanties qui seront mises en œuvre dans l'avenir. Sa tarification doit donc tenir compte non pas de la fréquence et du coût moyen des sinistres survenus dans le passé, mais de la probabilité de fréquence et de coût moyen pendant la durée de la validité à venir des contrats et même pour les catégories d'assurance à liquidation lente, pendant toute la période nécessaire au règlement définitif des sinistres.

1.3. Les statistiques :

L'assureur doit donc réunir des statistiques portant sur le plus grand nombre possible de risques. Il doit connaître, évidemment, les résultats de sa propre clientèle. Ces statistiques sont établies globalement par catégorie d'assurances [incendie, automobile, transport, etc.] mais aussi par type de garantie [ainsi en automobile isole les résultats de garanties responsabilité civile, dommages au véhicule avec en sans franchise, vol incendie, protection juridique, etc.] ; par régions d'émission des contrats [certains risques sont plus lourds dans la grande ville que dans campagnes, par exemple ; le vol de véhicule...]

Afin de garantir un risque et établir des prévisions pour l'avenir, l'assureur a recours aux statistiques du passé par ce que les informations, sous forme de statistiques relatives à des expériences passées, lui permettent de calculer quelle prime demandée à chaque assuré pour pouvoir payer les préjudices qui seront provoqués par la réalisation du risque.

Ces statistiques permettent la connaissance des risques à condition qu'elles portent sur des risques nombreux et comparables. En effet, avec des études statistiques portant sur un très grand nombre de cas et sur des périodes longues, l'assureur peut prévoir la probabilité de survenance d'un événement d'une manière suffisamment certaine afin d'en tirer des conclusions chiffrables.

Par exemple, dans les assurances de dommage, ces statistiques permettent d'indiquer le nombre de sinistres incendies qui surviennent dans une population d'assurés, et combien ils ont coûté globalement et en moyenne. Dans les assurances vie, elles indiquent le nombre de

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

décès survenant à tel l'âge ainsi que l'âge moyen de décès d'une population masculine ou femme à une époque donnée.

Il existe deux types statistiques

1.3.1. Le juste prix de l'assurance :

Les avantages procurés par des statistiques fines sont réels ; l'assureur peut mieux connaître le prix de revient de ses garanties par segment de clientèle et peut découvrir des niches de produits à prix rémunérateurs pour lui et avantageux pour les clients ; l'assuré se voit demander un prix qui correspond au coût réel de son exposition au risque, l'affinement de la tarification lui garantissant qu'il paye le juste prix de l'assurance, correspondant à son profil de risque, sans qu'il soit pénalisé par les pertes que feraient subir à son assureur un groupe d'assurés moins soucieux de prévention ou plus exposés aux sinistres que lui.

1.3.2. Les limites de la segmentation tarifaire :

L'assureur ne doit jamais oublier les deux limites des statistiques.

La première de ces limites découle du mécanisme même de l'assurance grâce auquel les assurés qui ont la malchance de subir un sinistre sont indemnisés grâce aux sommes recueillies par l'assureur auprès de la mutualité des assurés.

Un autre inconvénient d'une tarification trop segmentée est de renchérir de façon importante le coût de l'assuré qui font partie des groupes les plus exposés aux risques, ces groupes étant, dans bien des cas, ceux dans les moyens financiers sont les plus modestes.

L'assureur qui est responsable de la gestion de la mutualité de tous les assurés doit à la fois veiller à faire payer le juste prix de ses garanties à chacun mais en même temps à n'exclure personne du bénéfice de l'assurance.

2. Les conditions d'une bonne mutualisation des risques ;

L'activité d'assurance repose sur le principe de répartition des risques l'assurance et permet le partage des risques entre une multitude de personnes : chaque assuré reçoit une indemnité en fonction de la nature et de l'importance du préjudice. Cependant, pour que ces risques soient assurables, ils doivent répondre à plusieurs conditions.

2.1. Risques homogènes :

Il faut réunir un grand nombre de risques semblables, qui ont les mêmes chances de se réaliser et qui occasionneront des débours du même ordre, c'est-à-dire des risques homogènes. A cette

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

fin, les services « production » d'une société d'assurance examinent chaque risque, avec l'aide éventuelle d'un expert après examen, ces services sont :³⁴

- Classer le risque proposé dans une catégorie de tarif bien déterminé en fonction de son principal élément : l'assurance contre l'incendie est plus chère pour une maison en bois que pour une maison en pierre de taille. Ces catégories tarifaires qui sont en réalité des « sous-mutualités », ont pour but de faire payer à chaque souscripteur une prime équitable ;
- Proposer un tarif majoré pour l'assurance d'un risque plus grave que la normale : c'est le cas pour l'assurance en cas de décès d'un homme qui a une tension artérielle plutôt élevée pour son âge ;
- Refuser d'assurer les risques dont la probabilité de survenance est quasi certaine. Par exemple, on refusera d'assurer contre le vol une maison insuffisamment protégée tant que son propriétaire n'aura pas pris certaines mesures de prévention. Ainsi, la loi d'homogénéité des risques se traduit par la sélection des risques. L'homogénéité des risques implique que ceux qui présentent des caractéristiques aggravées par rapport à la moyenne soient sûrs tarifiés ; c'est le cas en vol des maisons isolées et susceptibles d'être inhabitées pendant un certain temps ; c'est le cas en assurance décès des personnes qui ont une tension artérielle ou une surpondération anormale pour leur âge.

2.2. Risques dispersées :

Il faut aussi éviter que tous les risques assurés ne se réalisent en même temps, sinon la compensation ne pourrait lieu. Si on assure contre le grêle tous les exploitants agricoles d'une même région, le moindre orage de grêle peut se révéler catastrophique pour l'assureur, car il peut anéantir les récoltes de tous les assurés. Il en est de même lorsqu'on assure en cas de décès tous les ingénieurs d'une usine susceptibles de prendre place dans le même avion pour se rendre à un congrès professionnel, ou encore lorsqu'on couvre contre l'incendie tout un pâté de maison le risque paraît énorme. Ainsi, l'assureur doit s'efforcer de ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier ».

L'assureur doit contrôler les accumulations possibles de valeurs que plusieurs contrats peuvent mettre à sa charge ; marchandises transportées dans un même navire ou entreposées dans un même port, personnes susceptibles d'être transportées dans un même autocar ou dans même avion, immeuble, etc. il doit connaître suffisamment son portefeuille de contrats pour

³⁴ FOUCHER Malakoff, technique d'assurances, 2 Edition ,2015.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

savoir à tout moment quel est le sinistre maximum possible qu'il peut être amené à payer à cause d'un même événement.

2.3. *Le risque nombreux :*

L'assurance repose enfin sur la fréquence des risques. Pour pouvoir être évalués techniquement, les risques doivent avoir une certaine fréquence, c'est-à-dire être susceptible de se réaliser assez souvent pour que des observations assez nombreuses permettent de dégager une loi de probabilité puisque dans l'assurance, c'est toujours avec les primes que les sinistres sont réglés, il faut évidemment un certain nombre de sinistres pour déterminer par correspondance, l'importance des primes.

Section 4 : Classification des assurances

Une classification des assurances n'est pas facile à établir. En effet, l'offre et la diversité sont telles qu'une même assurance peut se retrouver dans plusieurs catégories.

Si de nombreuses classifications existent, la loi n'en retient pourtant que deux, avec des conséquences juridiques bien distinctes, il s'agit des assurances de personnes et des assurances de dommages, ainsi que des assurances à caractère indemnitaire et assurances à caractère forfaitaire.³⁵

En 1984, il a été procédé à une harmonisation de la répartition des assurances en branches, dans le cadre de l'union européenne (marché commun).

Cette répartition, très juridique, correspond à 26 branches englobant toutes les « opérations pouvant être effectuées par des sociétés d'assurance. »

À titre indicatif, ces 26 branches sont les suivantes :³⁶

- 1) Accidents (assurances de personnes)
- 2) Maladie
- 3) Corps de véhicules terrestres
- 4) Corps de véhicules ferroviaires
- 5) Corps de véhicules aériens
- 6) Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7) Marchandises transportées
- 8) Incendie et éléments naturels

³⁵ Test- achats, be / guides pratiques/ stronge / bien- assure- au- quotidien/ ASSURANCES- mkt-fr. pdf.

³⁶ FRANCOIS COUILBAULT ; CONSTANT ELIASHBERG ; MICHEL LATRASSE. « Grands principe de l'assurance » ; p. 72.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

- 9) Autres dommages aux biens (risques divers)
- 10) Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- 11) Responsabilité civile véhicules aériens
- 12) Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13) Responsabilité civile générale
- 14) Crédit
- 15) Caution
- 16) Pertes pécuniaires diverses
- 17) Protection juridique
- 18) Assistance
- 19) Le numéro n'est pas affecté à une branche dans l'immédiat)
- 20) Vie, décès
- 21) Nuptialité, natalité
- 22) Assurances liées à des fonds d'investissement
- 23) Opérations tontinières
- 24) Capitalisation (épargne)
- 25) Gestion de fonds collectifs
- 26) Prévoyance collective

La classification des assurances en différentes branches, prévus à l'article R. 321-1 du code des assurances, est nécessaire à l'exercice du contrôle sur les sociétés d'assurances. Relevons, notamment, que pour pratiquer chaque branche, il faut obtenir une autorisation préalable dénommée « agrément. »³⁷

1. Classification fondée sur le mode de gestion des risques

Cette classification est issue de la réglementation française qui impose une séparation juridique entre les sociétés qui pratiquent dans les branches gérées en répartition, et celles qui pratiquent dans les branches gérées en capitalisation

1.1. Contenu de la classification

La distinction entre les assurances gérées en répartition et les assurances gérées en capitalisation revêt un aspect très utile pour la compréhension du thème étudié et des

³⁷ FRANCOIS COULBAULT ; CONSTANT ELIASHBERG ; MCHÉL LATRASSE. « Grands principes de l'assurance » 6^{ème} Édition ; p. 72

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

évolutions enregistrées dans le secteur en termes d'aversion au risque financier et des critères de solvabilité.

1.1.1. Assurance gérées en répartition

L'assureur redistribue aux victimes des sinistres (assurés, tiers) les sommes qu'il a encaissées sous forme de primes. Les primes versées ne servent donc qu'à l'indemnisation des dommages réalisés.

Les principales branches d'assurance gérées en répartition sont l'incendie, les autres dommages aux biens, la responsabilité civile, les accidents et la maladie.³⁸

Il s'agit des assurances gérées selon une technique correspondant strictement à la définition de l'assurance donnée précédemment.

L'assureur ne fait que répartir entre les assurés sinistrés, la masse des primes (ou cotisations) acquittées par l'ensemble des membres de la mutualité. Cette répartition s'opère par année.

Sont notamment concernées les assurances incendie et automobile.

Les assurances gérées en répartition sont les assurances IARD (Incendie, Accidents, Risque Divers).³⁹

1.1.2. Assurance gérées en capitalisation

L'assureur doit affecter une partie des primes à la création d'un capital en prévision d'une échéance plus ou moins lointaine. Ce capital se constitue progressivement grâce aux intérêts composés de la prime.

Les principales branches d'assurance gérées en capitalisation sont la vie, la natalité et la nuptialité, les opérations tontinières.⁴⁰

Certaines assurances présentent les particularités suivantes :

- D'une part, elles sont souscrites à long terme (pour une longue durée) et comportent un aspect « épargne ; »

³⁸ CLAUDE-J. BERR HUBERT GROUDEL. Droit des assurances 8 Édition DALLOZ 1998, p.29

³⁹ FRANCOIS COUILBAULT ; constant ELIASHBERG ; MICHEL LATRASSE. « Grands principes de l'assurance ; p.69.

⁴⁰ Idem, p.29.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

- D'autres part, le risque assuré n'est pas constant, la fréquence augmente ou diminue en cours de contrat : c'est le cas de la probabilité de décès et de la probabilité de survie de la personne humaine.

1.2. Intérêt de la classification

La distinction concerne essentiellement les conditions de l'agrément administratif nécessaire à l'exercice de l'activité d'assurance

En principe, l'agrément accordé pour une branche déterminée est exclusif. Mais, s'il s'agit d'assurances de répartition, il permet de garantir des risques relevant d'une autre branche de telles assurances, à condition que ceux-ci soient accessoires au risque principal.

En revanche, les entreprises agréées pour des assurances de capitalisation (assurance-vie et assimilées) ne sont jamais autorisées (sauf aménagement) à assurer des risques gérés en répartition. C'est le principe de spécialisation.

2. Classification fondée sur les caractères de la prestation promise

2.1. Contenu de la classification

À de nombreux points de vue s'opposent les assurances de dommages et les assurances de personnes.

2.1.1. Assurance de dommages

Leur objet est d'indemniser l'assuré pour les dommages qu'il subit personnellement dans son patrimoine ou de le garantir contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Les assurances de dommages ont pour but de réparer les conséquences d'un événement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré.

A. Assurances de choses.

- Le sinistre est constitué par la destruction, la dégradation ou la disparition matérielle des biens assurés ;
 - Choses déterminées (tel immeuble, tel tableau),
 - Choses simplement déterminables au moment du sinistre (stock de marchandises, fonds transportés).
- Peuvent également être assurés les conséquences pécuniaires du dommage (pertes d'exploitation).

B. Assurances de responsabilité.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

- Elles réparent le préjudice causé au patrimoine par l'obligation d'indemniser mise à la charge de l'assuré en raison de sa responsabilité.
- La technique de l'action directe (cf. infra, p. 115) permet à la victime de s'adresser à l'assureur pour être indemnisée, évitant ainsi le concours avec les créanciers du responsable.
- Généralement, le montant de l'assurance est indéterminé, l'assuré ignorant l'étendue des dommages qu'il peut causer ainsi que les victimes éventuelles. Mais l'assureur peut limiter son engagement à un certain plafond.⁴¹

Les assurances de dommages sont soumises à un principe fondamental, dit principe indemnitaire, selon lequel la prestation de l'assureur ne peut en aucun cas, excéder le préjudice réel subi par l'assuré.

2.1.2. Assurances de personnes

Les assurances de personnes ont pour objet le versement de prestation forfaitaire en cas d'évènement affectant la personne même de l'assuré.

Elles se subdivisent également en deux catégories principales :

- Les assurances « individuelle accidents et maladie, »
- Les assurances sur la vie.
- Les assurances de personnes ne sont pas soumises au principe indemnitaire, puisque la valeur pécuniaire de la personne humaine ne peut être fixée. On applique ***le principe forfaitaire***, sauf pour l'assurance des frais de soins.⁴²

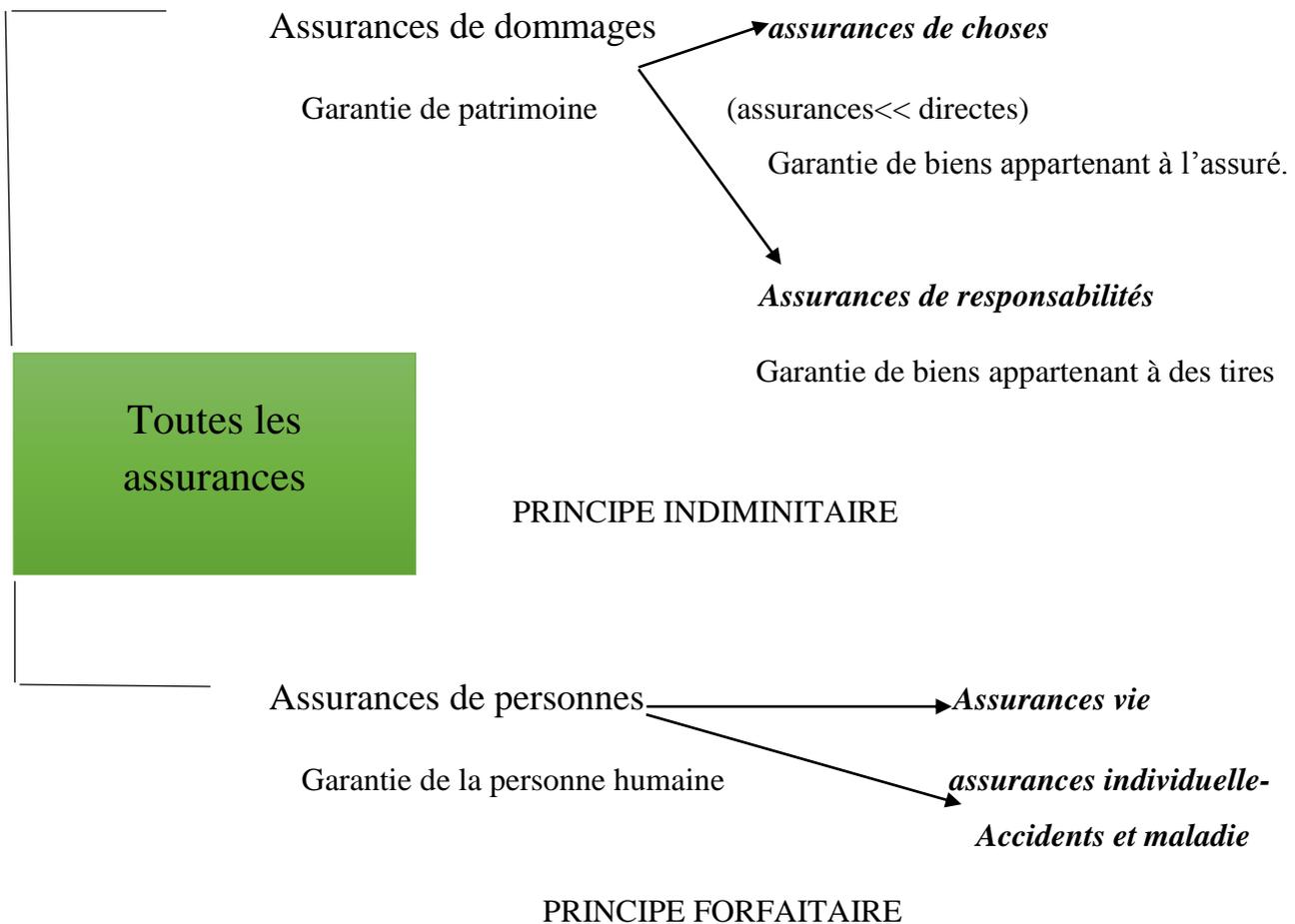
La distinction entre assurances de dommages et assurances de personnes étant primordiale pour notre profession, nous l'avons récapitulée dans le tableau ci-dessous :

⁴¹ Claude-j Berr ; Hubert Groutel. Droit des assurances ; 8^{ème} Édition p.31.

⁴² FRANCOIS COUILBAULT ; CONSTANT ELIASHBERG ; MCHL LATRASSE. Grands principes de l'assurance ; 6 Édition ; p 70.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Schéma 3 : Distinction entre les assurances



Source : FRANCOIS COUILBAULT ; CONSTANT ELIASHBERG ; MICHEL LATRASSE « Les différentes assurances ». Grands principes d'assurances, 6 éd, P 71.

La distinction entre assurances de dommages et assurances de personnes ne coïncide pas avec celle concernant le mode de gestion. Ainsi les assurances individuelles accidents et maladie sont gérées en répartition et ressortissent aux assurances IARD. De même, une partie de l'assurance construction nécessite une gestion en capitalisation.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances

Conclusion :

L'assurance répond à un besoin impérieux des individus de se prémunir contre la survenance de certains événements affectant leur personne ou leurs biens. De manière générale, l'assurance contribue à la sécurité de l'homme et de ses activités

Sans les assurances, il n'y aurait pas de gratte-ciel, car aucun ouvrier n'accepterait de travailler à une pareille hauteur, en risquant de faire une chute mortelle et de laisser sa famille dans la misère.

Chapitre 2 :

Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Introduction

Le secteur des assurances a évolué dans un contexte de changements permanents, parmi d'autres facteurs, tels que la privatisation et les modifications des règles administratives. Le contexte concurrentiel s'est considérablement modifié avec l'application sur le marché de l'assurance de nouveaux acteurs.

En Algérie, le secteur des assurances représente qu'une part de marché, ce qui la met dans une position assez inconfortable compte tenu de notre situation économique actuelle.

De ce fait, L'assurance en Algérie fait l'objet d'une forte concurrence due principalement à la libéralisation du secteur.

L'objet de ce chapitre est de présenter d'abord, le cadre historique des assurances en Algérie et aussi, les intervenants sur le marché algérien des assurances, ensuite, nous allons examiner le marché algérien et son évolution en chiffres.

Section 1 : Cadre historique des assurances en Algérie

Le processus qui a conduit à la situation actuelle du marché peut être scinde en plusieurs étape entamées à l'époque coloniale poursuivies ensuite par la nationalisation, la spécialisation des compagnies et enfin l'ouverture progressive du marché ce processus peut être appréhende à travers quatre période qui sont : la période coloniale, la période après l'indépendance, la période de 1995-2006 et la période de 2006 à nos jours.

Pendant toute la période colonial, l'assurance en Algérie s'est confondue avec l'évolution de l'assurance en France. Cela conduit après l'indépendance a l'héritage des lois et des règlements antérieurs qui ont été abrogés en 1975. Après cette période, de nouvelles lois sont apparues permettant à l'assurance de connaitre un nouvel essor.

1. La période coloniale :

Cette période était caractérisée par le monopole des compagnies françaises sur le secteur d'assurance en Algérie. Cela se confirme en :

1861 par la création d'une mutuelle incendie spécialisée pour l'assurance en Algérie et dans les colonies. Afin de répondre à la demande des colons-agriculteurs, des mutuelles sont constituées ; c'est le cas de la mutuelle centrale agricole, en 1993, qui fait partie de la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles laquelle a été créée en 1907 et qui regroupe les mutuelles de Tunisie, du Maroc et d'Algérie.

Des textes métropolitains ont été adoptés par le législateur pour réglementer l'assurance en Algérie dont les principaux sont :

- La loi du 31 juillet 1930, réglementant l'ensemble des contrats d'assurance terrestres.
- Le décret du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'état sur toutes les sociétés d'assurances.
- La loi du 25 avril 1946, relative à la nationalisation de 32 sociétés d'assurance et à la création d'une caisse centrale de réassurance, d'une école nationale d'assurance et d'un conseil national des assurances.

2. La période après l'indépendance :

Juste après l'indépendance, les opérations d'assurance étaient pratiquées par 270 entreprises française dont 30 avaient leurs sièges à l'étranger.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

L'évolution de l'assurance s'est effectuée progressivement à travers les étapes suivantes :

❖ 1^{ère} étape 1962-1966

Cette étape est caractérisée par :

- Le monopole exercé par les compagnies d'assurance étrangères, surtout françaises, sur ce secteur.
- L'absence de cadres nationaux et de législation propre à l'Algérie pouvant assurer le fonctionnement et le contrôle des sociétés d'assurance.
- Le contrôle et la surveillance par le ministère des finances de toutes les compagnies d'assurance.
- L'agrément par le ministre des finances, que devait demander toute compagnie d'assurances étrangère désirant exercer ou continuer leurs activités en Algérie.
- La création de la mutuelle algérienne d'assurance des travailleurs de l'éducation et de la culture (MAATEC) par l'arrête du 29 décembre 1964.
- La création de la société algérienne d'assurance (SAA) par l'arrête de 12 décembre 1963 dont 93% du capitale détenue par les Egyptiens.

❖ 2^{ème} étapes 1966-1975

C'est durant cette période que le monopole de l'état était institué l'exploitation de toutes les opérations d'assurance est désormais réserver à l'état par l'intermédiaire des entreprises nationales ainsi, les textes français reconduits provisoirement en 1962, devenaient caducs avec la nationalisation du marché des assurances. De ce fait, les compagnies étrangères se voyaient retire leur agrément et cesser leur activité, seul la SAA (société mixte elgeroegyptienne) entre temps nationalisée, a vu son agrément reconduit.

Les entreprises sous forme de mutuelles étaient, cependant, autorisées, exceptionnellement, a poursuite provisoirement leurs activités dans le cadre du monopole par conséquent. Il ne restait que deux sociétés nationales (CAAR et SAA) qui assuraient la couverture des risques Parmi les 17 sociétés qui existaient en 1966, une seule a été nationalisé, à savoir la SAA, alors que toutes les autres entreprises ont été liquidées, a l'exception de celles qui ont la forme mutuelle :

- Caisse nationale d'assurance et de réassurance CAAR.
- Caisse nationale des mutualités agricoles CNMA.
- Mutualité Algérienne d'assurance pour travailleurs de l'éducation et de culture MAATEC.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

❖ 3^{ème} étape 1975- 1988

En 1975, les autorités publiques décidèrent de restructurer l'activité de réassurance, pratiquée de fait jusqu'en 1975 par la CAAR et de la transférer à la compagnie centrale de réassurance (CCR), créée la même année.

Il a été décidé, aussi de réorganiser le marché algérien de l'assurance par une spécialisation stricte des entreprises, ce mode d'organisation s'est traduit par la spécialisation de la CAAR et la SAA en 1976 et la suppression des mécanismes du marché et donc de la concurrence entre-elle cette nouvelle répartition a confié à la CAAR la couverture des risques industriels et transports et à la SAA, la couverture des risques simple (automobile vie, etc.)

Afin mieux réglementer l'activité d'assurance après cinq années, les autorités publiques ont promulgué la loi 80-07 du 09 août 1980. Ces textes avaient pour objectifs de régier l'activité d'assurances et d'établir, par la suite la nomenclature des opérations d'assurances fixée par le décret 82-482 du 18 décembre 1982.

Cette période se décrit par :

- La spécialisation des entreprises d'assurance, en indiquant pour chacune d'elles les risques à couvrir
- La CAAR, spécialisée dans les assurances des gros risques et de transport, cela permettant la création de la caisse d'assurance spécialisée dans l'assurance du transport terrestre, maritime et aérien.
- La SAA, spécialisée dans les petits risques, qui sont cependant générateurs d'une épargne importante, savoir : l'automobile, le vol, les bris de glaces, les dégâts des eaux.

❖ 4^{ème} étape 1988-1995 :

Cette période est celle des réformes économiques ou l'ouverture et la libéralisation ayant conduit à l'instauration d'une économie de marché pour l'ensemble des entreprises algériennes et, par la même, pour la société d'assurance.

La première phase s'étend de 1988 jusqu'à 1990, les objectifs attendus des réformes économiques étaient de rendre autonome l'ensemble des entreprises publiques nationales, par la mise en place de nouvelles dispositions en matière de commercialité.

Elle se caractérise par :

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

- les transformations ou les reformes apportées au secteur des assurances en 1988 entraînent la concurrence entre les compagnies existantes ; la SAA, CAAR, CAAT, MAATEC ET LA CNMA.

- la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit constitue un sportif législatif pour la transition vers l'économie de marché et a permis au secteur des assurances de connaître un nouvel essor.

❖ 5^{ème} étape 1995 à nos jours :

L'ordonnance n 95- 07 du 25 janvier 1995 supprime le monopole de l'état sur la marche d'assurance, permettant la naissance des compagnies privées. Cette ordonnance a aussi entraîné la réduction de nombre de garanties dont la souscription est obligatoire. C'est ainsi que la liste ne comprend plus principalement que les assurances de responsabilité civile visant à garantir le paiement des réparations des victimes d'accidents, à l'exception du secteur public lequel demeure concerné par l'assurance incendie obligatoire.

Le système de contrôle des assurances reste à parfaire du fait de faiblesses qui sont à l'origine de la loi adaptée le 17 janvier 2006 par l'ensemble populaire national. Son objectif est de soutenir le développement de l'assurance en générale et l'assurance de personnes en particulier pour en faire un instrument du développement économique et social du pays.

Pour accélérer la libéralisation du marché, la loi autorise désormais les opérateurs étrangers à installer des succursales en Algérie les produits d'assurances pourront être vendus par des guichets bancaires et d'autres canaux de distribution qui devaient être précisés ultérieurement. Avec cette loi, le secteur ouvre ses portes toutes grandes.

3. La période de 1995-2006 :

Cette période a été caractérisée par la promulgation de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 qui avait pour objectifs principaux l'introduction des mécanismes de l'économie de marché dans le secteur des assurances.

Cette libéralisation s'est matérialisée par deux points essentiels :

- L'ouverture du marché à tout investisseur national ou étranger désirant créer une société d'assurance à condition d'avoir un agrément délivré par le ministre des finances.
- La réorganisation et l'accroissement du réseau de distribution en introduisant l'intermédiaire d'assurance afin de promouvoir l'activité et améliorer la prestation au profil des assurés.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Les objectifs de la libéralisation peuvent être résumés ainsi :

- Protection réelle et efficace des personnes et des biens.
- Promotion et développement du marché des assurances pour faciliter son intégration dans l'économie nationale.
- Accroissement et accumulation de l'épargne et son orientation.
- Amélioration de la présentation de service.

L'année 2004 a été marquée pour le secteur des assurances, en Algérie, notamment par :

- L'entrée en application à partir de septembre 2004 de l'obligation d'assurance des effets des catastrophes naturelles.
- Le développement de la commercialisation du produit d'assurance voyage à l'étrangers et ce consécutivement à l'exigence à partir de juin 2004, de cette assurance par les pays de la communauté européenne pour toute demande de visa Schengen.

4. Période de 2006 à nos jours :

Les dysfonctionnements enregistrés au niveau du secteur algérien des assurances qui ont poussé les pouvoirs publics à promulguer la loi 06-04 qui est un pas en avant pour le secteur modifiant et complétant l'ordonnance 95-07 dans le but de :

- Stimuler l'activité d'assurance.
- Renforcer la sécurité et la gouvernance des entreprises.
- Réorganiser la supervision.

A. Stimulation de l'activité d'assurance

La stimulation de l'activité a touché les points suivants :

- Élargissements du champ de l'assurance groupe à toute population homogène ;
- Liberté de désignation du bénéficiaire dans le contrat d'assurance en cas de décès ;
- Renforcement des informations destinées à l'assurance ;

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

B. Sécurité financière et gouvernance

Des nouvelles dispositions ont été introduites visant :

- La libération en totalité du capitale minimum ;
- La vérification de l'origine des fonds investis ;
- La réglementation des participations des sociétés d'assurance ;
- Le contrôle des changements d'actionnant des entreprise d'assurance ;
- L'autorisation de nomination des gérants de société de courtage ;
- La création d'un fonds de garantie des contrats d'assurances finance par la place ;
- L'évaluation de l'actif et / ou du passif de la société d'assurance ;

C. Réorganisation de la supervision

La loi renforce aussi la mission de contrôle à travers :

- La création d'une commission de supervision des assurances, en fixant sa composition, sa mission et son fonctionnement.
- Le renforcement du rôle du ministre des finances en matière de régulations, agréments, développement.

Section 2 : Le marché algérien en chiffres

Le secteur assurantiel algérien est devenu de plus en plus important puisque la nécessité des personnes à s'assurer contre l'aléa de la vie, c'est pour cela ces personnes donnent une importance pour ce secteur, il a évolué à travers le temps et a marqué une concurrence de plus en plus forte.⁴³

1. Caractéristiques du marché :

L'Algérie se caractérise avant tout par la faiblesse relative de son marché assurantiel, car elle évolue dans un contexte difficile et qui demande beaucoup de sacrifices pour s'ouvrir à une économie de marché. Après la libéralisation il y avait lieu d'implantation des sociétés d'assurances qui ont été de nombre de 15 qui réalisent un chiffre d'affaires annuel d'ordre de 81,3 milliards de dinars par la suite ce nombre a évolué et qui arrive jusqu'aux 22 compagnies avec de nouvelles filiales. Le taux de pénétration qui représente la part du ce secteur dans le produit intérieur brut est de 0,72% en 2009 et qui a enregistré une légère baisse de 0,02% par rapport à 2010, c'est pour cela elle occupe la 68^{ème} place dans le monde avec une part faible du marché.

L'événement de nouveaux acteurs sur le marché ainsi que les réformes lancées par l'Etat depuis 2006 ont participé au développement de ce secteur. L'accroissement du niveau de la production a permis une légère amélioration tant de la part du secteur dans le bip que de la densité d'assurance (prime d'assurance /habitant). Le taux de pénétration est estimé à 0,81% pour 2012.

Toutefois, malgré l'important potentiel de développement qu'il précède, la marche algérienne des assurances se caractérise avant tout par sa faiblesse relative. La production nationale à fin 2012 est de 99,6 milliards de dinars, représentant 0,03% du marché mondial.

La fin du monopole de l'état sur le secteur de l'assurance et l'ouverture de cette activité au secteur privé sont encore récentes (N95-07 janvier 1995) ce qui explique le poids encore prépondérant du secteur public qui représente $\frac{3}{4}$ du chiffre de l'assurance en Algérie.

Conséquence d'une absence d'obligation légale dans ce domaine, le patrimoine immobilier reste l'un des parents pauvres de l'assurance algérienne. On estime que moins d'un logement sur dix est couvert par un contrat d'assurance. La création, dans le sillage du séisme qui a

⁴³ ABDALLI Wahiba, mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en science économique ; la concurrence assurantielle entre les compagnies publiques et prive en Algérie 2012/2013 p.42.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

touché la région d'Alger en 2003 d'une assurance contre les catastrophes naturelles CAT-NAT n'a pas permis à ce type d'assurance de décoller.⁴⁴

L'assurance des personnes participe à hauteur de 7,3% dans le total des primes souscrites, contre plus de 60% dans les économies avancées. C'est le domaine où le potentiel de développement du marché apparaît comme le plus important.

Toutefois, le nombre des sociétés animant le marché des assurances a évolué. Il est passé, en 2015, à 24 contre 23 en 2014, avec l'agrément d'une nouvelle société spécialisée en assurances de personnes. Il s'agit de la société Algerian Gulf Life Insurance Company (AGLIC) créée dans la cadre d'un partenariat algéro (CASH et BNA) - koweïtien (Gulf Insurance Group).

Ci- après la composition du réseau de distribution sur les exercices 2011 à 2015

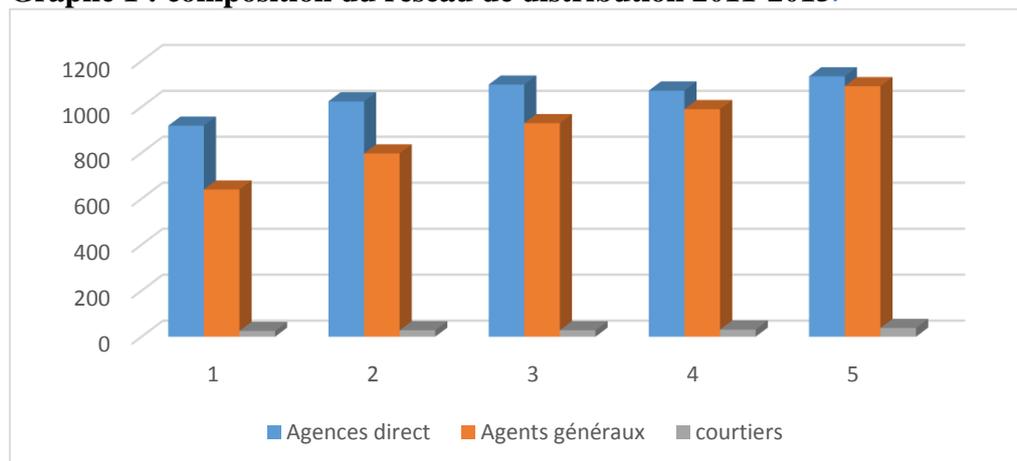
Tableau 1 : composition du réseau de distribution 2011-2015 :

réseau	2011	2012	2013	2014	2015
Agences direct	918	1024	1097	1071	1133
Agents généraux	640	797	929	990	1090
courtiers	25	28	28	31	38
total	1583	1849	2054	2092	2261

Source : conception personnelle.

⁴⁴ Guide des assurances en Algérie-2015, Edition kpmg.dz p.31

Graph 1 : composition du réseau de distribution 2011-2015.



Source : réalisé par nous-même d'après le tableau n°01.

La production des intermédiaires en 2015 est de 37,6 milliards DA. Ce réseau indirect a acquis une part de marché de 29%. Le réseau des agences directes, avec une part de 71% en 2015, reste prédominant. Il réalise 71% de l'activité des assurances. Il englobe 1133 agences directes, 1090 agents généraux et 38 courtiers.

2. Densité d'assurance et taux de pénétration

Le taux de pénétration du secteur des assurances en 2015 n'a pas évolué par rapport à 2014. Il reste en deçà de 1%. Il passe de 0,73% en 2014 à 0,76% en 2015. La densité d'assurance (primes d'assurances/habitant) exprimée en dinars n'a pas évolué. Elle passe de 3 209 DA en 2014 à 3 271 DA en 2015, soit, de 33,8 à 32,57 \$ US. Une légère diminution a été enregistrée en raison des fluctuations du taux de change Dinar/Dollar US.

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de pénétration et de la densité d'assurance par pays :

Tableau 2 : Évolution du taux de pénétration et de la densité d'assurance par pays

Pays	2014	2015
Egypte	305 530	332 698
Algérie	213 809	165 978
Maroc	110 081	101 180
Tunisie	47 632	43 173

Source : www.atlas-mag.net/article/afrique-du-nord-evolution-du-taux-de-penetration-et-de-la-densite-d-assurance-par-pays.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

L'étude annuelle sur les marchés mondiaux de l'assurance réalisée par la deuxième compagnie de réassurance mondiale, Swiss RE, classe l'Algérie à la 64^e place mondiale par le montant des primes encaissées (sur 147 pays étudiés), avec une part de marché mondiale de 0,03%, et à la 5^e place en Afrique derrière l'Afrique du Sud (17^e), le Maroc (52^e), l'Egypte (58^e) et le Nigeria (59^e).⁴⁵

Tableau 3 : Taux de pénétration de l'assurance en Afrique du Nord (2014-2015)

Pays	2014	2015
Maroc	2,85%	3,05%
Tunisie	1,76%	1,92%
Algérie	0,67%	0,72%
Egypte	0,66%	0,63%

Source : www.atlas-mag.net/article/afrique-du-nord-evolution-du-taux-de-penetration-et-de-la-densite-d-assurance-par-pays.

Le taux de pénétration de l'assurance en Algérie a connu, en 2015, une progression de 0.72% par rapport à l'exercice précédent.

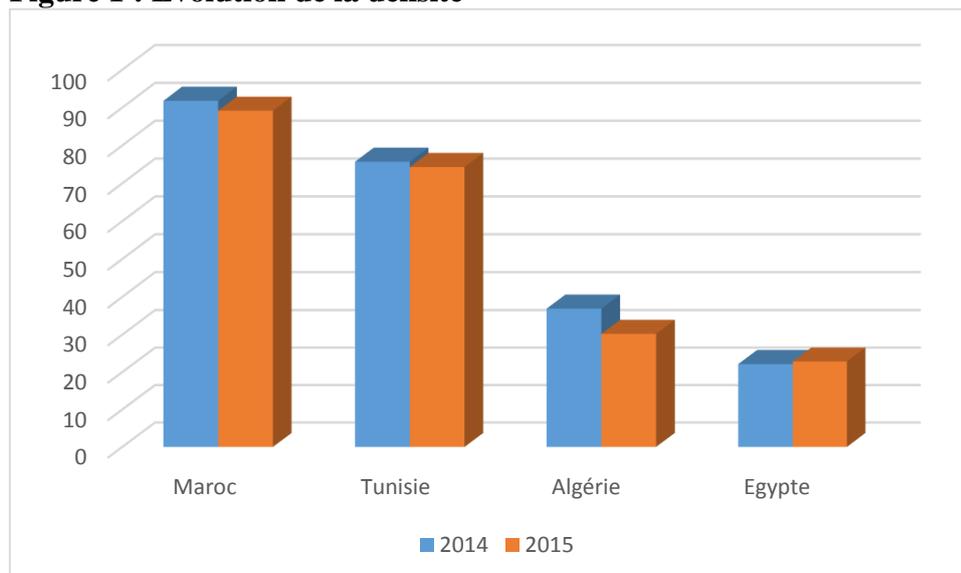
Tableau 4 : Evolution de la densité d'assurance en Afrique du Nord (2014-2015)

Pays	2014	2015
Maroc	91,78	89,15
Tunisie	75,69	74,28
Algérie	36,89	30,2
Egypte	22,15	22,8

Source : www.atlas-mag.net/article/afrique-du-nord-evolution-du-taux-de-penetration-et-de-la-densite-d-assurance-par-pays.

⁴⁵ Ibid.

Figure 1 : Evolution de la densité



Source : réalisé par nous-même à travers les données de la banque mondiale 2014-2015.

Les raisons de la faiblesse du marché des assurances en Algérie communément admises sont causé par l'absence de culture assurantielle dans le pays et la qualité des services offerts aux souscripteurs de contrats d'assurance. Selon le ministre des Finances, il appartient aux compagnies d'assurance d'être en mesure de capter les opportunités du marché. Un effort est par conséquent attendu des différents intervenants pour améliorer de manière conséquente le niveau et les délais d'indemnisation, pour introduire de l'innovation dans des offres et pour communiquer avec le public. Les autres facteurs qui accentuent la faiblesse du marché sont le bas niveau de revenu des ménages et l'absence de marché financier structuré.

3. Production du marché des assurances 2005-2015

Dans la production, nous allons présenter la production de secteur des assurances pendant la période 2005-2015 et son évolution.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la production du secteur assurantiel de 2005 à 2015

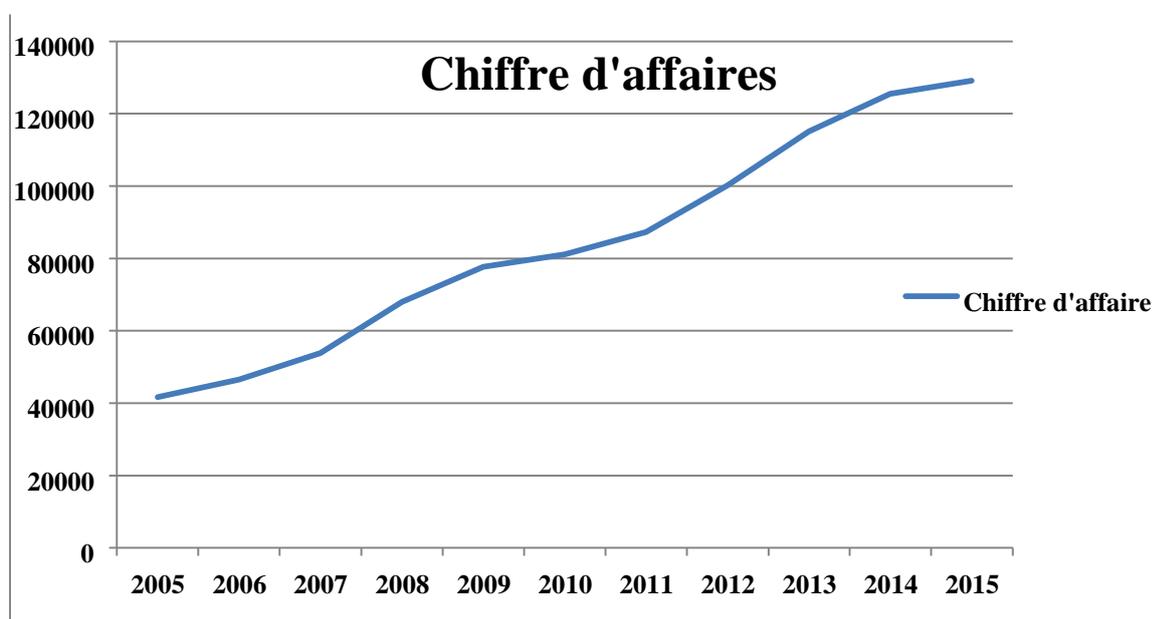
Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Tableau 5 : évolution de la production du secteur assurantiel de 2005 à 2015 (en millions de DA)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Production en Millions DA	41647	46504	53861	68009	77678	81082	87329	100182	115107	125472	129118

Source : CNA (Conseil national des assurances), 2016.

Figure 2 : évolution de la production du marché algérien des assurances entre 2005 et 2015 (en DA)



Source : CNA (Conseil national des assurances), 2016.

La figure n°02 nous montre que le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances augmente d'une année à l'autre durant la période 2005-2015. En effet, après avoir enregistré un chiffre d'affaire de 41.677 milliards de dinars en 2005, il atteint 129.118 milliards de dinars en 2015. Le marché algérien des assurances a réalisé, en 2015 un volume de primes de 129.118 milliards DA contre 125.472 milliards en 2014, soit une progression de 2%. Même positif, ce taux est le plus bas réalisé par le marché des assurances durant les dix dernières années. Il

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

reflète le contexte actuel de l'économie nationale, caractérisé par la baisse des cours internationaux du pétrole et par conséquent, des revenus extérieurs du pays.⁴⁶

4. La réassurance

La réassurance, c'est l'assurance des sociétés d'assurance. Considérée comme une répartition verticale du risque, la réassurance est une opération par laquelle l'assureur transfère une partie de ses risques à un autre assureur, appelé réassureur, qui n'est pas en relation contractuelle avec l'assuré. Dans cette technique, l'assureur est au centre du schéma de translation des risques. Cependant, il convient de noter que la relation entre l'assureur et son assuré régie par un contrat d'assurance est différente de celle entre l'assureur et son réassureur spécifiée dans un document spécial appelé traité de réassurance.

Le traité de réassurance détermine :

- Les contrats qui entrent dans le cadre de la réassurance.
- La prime due au réassureur.⁴⁷
- La date d'effet et la durée des engagements.

Comment fonctionne la réassurance ?

L'assureur entre en relation avec un réassureur pour transférer une partie du risque qu'il a contracté avec un client. Dans ce cas, c'est l'assureur qui doit reverser une prime d'assurance au réassureur. Cette prime sera elle aussi calculée en fonction du risque. L'assureur devient alors comme nous un client banal qui doit s'assurer pour garantir un risque qu'il pense ne pas pouvoir couvrir seul. Le traitement est le même et votre assureur qui est en affaire avec un réassureur devra procéder de la même manière que lorsque que vous souscrivez un contrat d'assurance.

La couverture des grands risques se fait par appel à la réassurance. Ils sont pour la plupart réassurés sur une base facultative auprès de réassureurs étrangers cotés. Les compagnies directes mettent également en place des traités de réassurance pour couvrir les petits risques.

L'activité de réassurance en Algérie est exercée, essentiellement, par la Compagnie centrale de réassurance (CCR) qui est le seul opérateur spécialisé en matière de réassurance sur le marché algérien. Le rôle essentiel que joue la CCR dans le développement et la sécurisation

⁴⁶ www.cna.dz

⁴⁷ M. Belkacem YANAT, Bases techniques de l'assurance, LAGHOUAT 11 promotion de techniciens en assurances ; p.10

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

du marché national de l'assurance a poussé le gouvernement à prendre des mesures pour améliorer son intervention dans le marché :

- Apport exceptionnel du Trésor public pour relever le niveau du capital social de la Compagnie, passant de 5 milliards à 16 milliards de dinars. Dans le sillage de cette capitalisation, la CCR s'est vue octroyer la note de B+ par un cabinet de notation renommé internationale. Cela renforcera sa présence dans le marché international notamment en matière d'acceptation.
- Augmentation du taux de rétention en faveur de la CCR, et ce, afin d'utiliser les capacités nationales de réassurance.
- L'intervention de courtiers internationaux de réassurance est soumise à une autorisation préalable de l'autorité de contrôle des assurances.

La réglementation régissant l'activité de la réassurance prévoit :

- Une cession obligatoire au profit de la CCR, fixée à 50%, au minimum, du montant des cessions en réassurance.
- Un droit de priorité pour la CCR sur les cessions facultatives, pour peu qu'elle soit en mesure d'offrir des conditions au moins égales à celles offertes par les réassureurs étrangers.
- Le recours aux réassureurs étrangers ayant au minimum une notation de BBB en vue de favoriser des programmes de réassurance présentant des niveaux de sécurité suffisants.

Par ailleurs, la CCR bénéficie de la garantie de l'Etat pour la couverture en réassurance des risques de catastrophes naturelles.⁴⁸

Tableau 6 : Chiffre d'affaires de la CCR

	Année 2014		Année 2015		Variation 2014/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
<i>Acceptations .Nationales</i>	20 784	93%	23 199	92%	2 415	12%
<i>Acceptations. Internationales</i>	1 521	7%	2 133	8%	612	40%
TOTAL	22 305	100%	25 333	100%	3 028	14%

⁴⁸ Guide des assurances en Algérie-2015, Edition kpmg.dz p.34.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Rétrocessions	8 834	40%	10 673	42%	1 839	21%
Rétention	13 471	60%	14 660	58%	1 189	9%

TOTAL	22 305	100%	25 333	100%	3 028	14%
--------------	---------------	-------------	---------------	-------------	--------------	------------

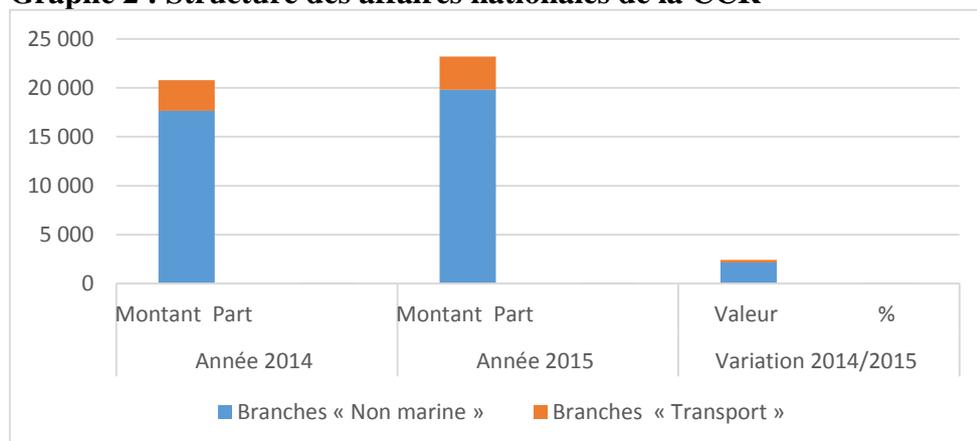
Source : Rapport ministre des finances, Activité des assurances en Algérie 2015.

En 2015, la CCR a réalisé un chiffre d'affaires de 25,3 milliards de dinars, en hausse de 14% par rapport à l'année précédente. La production de la société demeure réalisée avec le marché national avec une part de 92% et le reste, soit 8% est réalisé avec le marché international dont les acceptations enregistrent une évolution de 40% par rapport à l'exercice précédent. Elles passent de 1,5 milliard de dinars en 2014 à 2 milliards de dinars en 2015. Les rétrocessions avec un montant de 10,6 milliards de dinars, ont connu une augmentation de 21% par rapport à 2014. Rapportées au chiffre d'affaires, les primes rétrocédées représentent 42%, en progression de deux points par rapport au taux de rétrocession enregistré en 2014 (40%) et de cinq points par rapport à 2013 (37%). Par contre, les primes retenues par la CCR, en 2015, dont le montant est de 14,6 milliards de dinars contre 13,4 milliards de dinars en 2014, soit une augmentation de 9%.⁴⁹

➤ *Les acceptations nationales :*

Les acceptations nationales au 31/12/2015 ont réalisé une hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent. Leur montant passe de 20,8 milliards de DA en 2014 à 23,2 milliards de DA en 2015.

Graphe 2 : Structure des affaires nationales de la CCR



Source : Rapport Ministère des Finances. Direction générale du trésor, direction des assurances en Algérie-2015

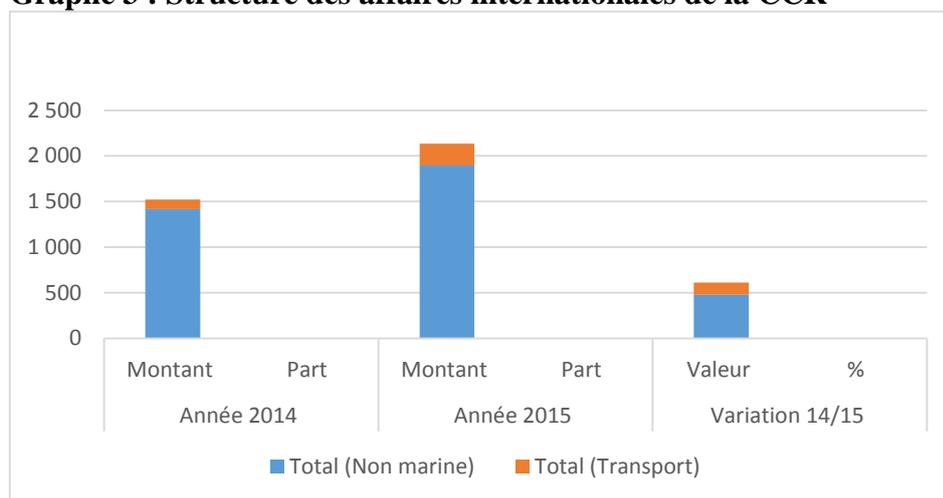
⁴⁹ Rapport Ministère des Finances. Direction générale du trésor, direction des assurances en Algérie-2015, p.25.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

➤ *Les acceptations internationales :*

En matière d'acceptations internationales, le chiffre d'affaires réalisé en 2015 s'élève à 2,1 milliards de dinars en progression de 40% par rapport à 2014. Ce portefeuille reste dominé par les branches "non marine" avec une part de 89%.⁵⁰

Graphe 3 : Structure des affaires internationales de la CCR



Source : Rapport Ministère des Finances. Direction générale du trésor, direction des assurances en Algérie-2015.

➤ *Cessions en réassurance :*

Le montant des primes cédées, en réassurance, par les compagnies d'assurance du marché, s'établit, en 2015, à 37,2 milliards DA. Il marque une évolution de 2% par rapport à 2014 et représente 29% du chiffre d'affaires du marché.⁵¹

5. La bancassurance

La bancassurance a été introduite en Algérie avec la loi 06-04 du 26 février 2006 qui a autorisé la distribution des produits d'assurance via le canal bancaire et les établissements financiers et assimilés. Cette loi définit les règles et conditions nécessaires pour la distribution des produits d'assurance par les banques. De multiples accords de partenariat stratégiques entre les acteurs du marché ont été signés après l'adoption et la présentation de la convention-type de distribution, dernière formalité requise avant la mise en pratique des activités de bancassurance.

La première compagnie publique, la SAA, a conclu des partenariats avec les banques publiques BDL et BADR et a également opté pour un partenariat stratégique avec le groupe Macif, avec comme objectif la création de filiales dans les différentes branches d'assurance.

⁵⁰ Ibid.p.26

⁵¹ Idem.p.28.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Dans la même logique, le groupe bancaire BNP Paribas, par sa filiale Cardif, s'est allié à la CNEP. Les assureurs ont enchaîné ensuite les cycles de formation théorique et les stages pratiques pour les chargés de clientèle des banques.⁵²

La bancassurance assimilée à la distribution des produits d'assurance par les guichets bancaires est définie comme l'assurance classique, avec un réseau plus puissant possédant une forte affinité avec ses clients particuliers et professionnels. D'un point de vue purement historique, la bancassurance a été apparue en septembre 1965 par les britanniques, par la création de Barclays life.

Le terme de la bancassurance est apparu en France après 1980 pour définir la vente des produits d'assurance par l'intermédiaire d'un réseau bancaire. Elle s'est activement propagée en Belgique, en Italie et l'Espagne, puis dans d'autres pays de l'Europe de l'Est et dans d'autres continents dans le monde.

En 2015, le marché des assurances compte 30 conventions de distribution (Assurances / Banques) retenant, environ, 750 agences bancaires destinées à la commercialisation des produits d'assurances. Ceci a permis au secteur des assurances de dégager un chiffre d'affaires de 2,2 milliards de dinars par le biais de ce réseau de distribution.⁵³

Tableau 7 : Les principaux partenariats signés entre les acteurs du marché

<i>Banque</i>	<i>Compagnies d'assurance</i>
CPA	CAAR
BADR	SAA
BDL	SAA
BEA	AXA
BNA	///////
BNP Paribas Al Djazair	Cardif
CNEP Banque	Cardif
Société Générale Algérie	SIG Algérie
El Baraka	Salama Assurance
Trust Bank	Trust assurance

Source : Guide des assurances en Algérie-2015. Edition KPMG.

⁵² Guide des assurances en Algérie-2015. Edition kpmg.dz p.41.

⁵³ Ministère des finances, Activité des assurances en Algérie ,2015 p.19.

6. La présence étrangère dans le marché des assurances

La présence étrangère dans le secteur des assurances algérien est faible. Nous pouvons citer les acteurs français et les participations des opérateurs du Proche et Moyen-Orient, où sont apparues des assurances dites « Takaful » (c'est-à-dire conformes à la charia).

Pour les acteurs du marché français, la levée du contentieux algéro-français était sans doute une opportunité de création et/ou de partenariat entre les différents acteurs des deux pays. Il s'en est suivi l'accord de partenariat entre la Mutuelle Assurance des Commerçants et industriels de France (Macif) et la société nationale SAA, Cardif Al Djazaïr qui est né du partenariat entre la CNEP-Banque et BNP et récemment (en 2011) la création des sociétés mixtes AXA dommages et AXA assurance-vie. Quant aux grands courtiers internationaux (direct et réassurance), leur absence actuelle est liée à l'impossibilité pour eux de s'établir librement.

Section 3 : Les intervenants dans le marché algérien des assurances

Plusieurs acteurs interviennent sur le marché algérien des assurances, autre que les institutions chargées d'assurance, les compagnies d'assurance d'autres acteurs interviennent sur le marché, à l'image de : les agents généraux, les courtiers et les banques.

Tous ses intervenants sont sous la tutelle de ministère des finances.

1. Les assureurs

Le marché est en pleine mutation suite à l'obligation faite aux assureurs de séparer l'assurance vie et non-vie. Le marché des assurances est composé de :

- cinq sociétés publiques d'assurance dommages : SAA - CAAR - CAAT – CASH et CNMA
- Six sociétés privées d'assurance dommages : Trust Alegria, CIAR, 2A, Salam Assurances, GAM et Alliance Assurances ;
- Une société mixte d'assurance dommages : AXA Algérie assurance dommages ;
- Trois mutuelles d'assurance : la Mate pour le personnel de l'éducation et de la culture ; la CNMA pour le secteur agricole et Le Mutualiste pour les assurances de personnes ;
- Deux entreprises publiques d'assurance de personnes : Taamine Life Algérie (TALA) et Caarama Assurances ;
- Deux sociétés privées d'assurances de personnes : Cardif El Djazaïr et Macir Vie ;

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

- Deux sociétés mixtes d'assurances de personnes : Société d'assurance, de prévoyance et de santé (SAPS) et AXA Algérie assurance ;
- Une Compagnie publique de réassurance (CCR) ;
- Deux sociétés spécialisées : la CAGEX en matière d'assurance du crédit à l'exportation et la SGCI pour l'assurance du crédit immobilier⁵⁴

1.1. L'assurance directe :

Les compagnies qui exercent dans toutes les branches d'assurances sont au nombre de onze (11) en 2012, quatre sociétés publiques qui détiennent 76 % de part du marché et Sept sociétés privées qui détiennent 24 % de part du marché.

A. Les assurances de dommages (compagnie publique)

➤ La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR)

La CAAR est la doyenne des compagnies d'assurances en Algérie. En effet, elle a été créée au lendemain de l'indépendance en 1963 en tant que Caisse d'Assurance et de Réassurance. Elle était chargée de la cession légale dans le but de permettre à l'Etat Algérien de contrôler le marché des assurances. Elle a connu un développement des plus remarquables depuis 2005, grâce à la mise en place d'une stratégie de croissance, sur le moyen et long terme, fondée sur une gestion adaptée aux exigences...⁵⁵

✓ La Société algérienne d'assurance (SAA)

Est première société du marché par son chiffre d'affaires (près de 23,2 milliards de dinars en 2012), son réseau (460 points de vente entre agences directes, agences générales et sous-agences) et ses effectifs (3 650 personnes, dont 1 300 en directions régionales et 1 700 en agences directes). La SAA a signé en avril 2008 un accord de partenariat stratégique avec le groupe français d'assurance Macif.⁵⁶

✓ La Compagnie Algérienne des Assurances Transport (CAAT)

En avril 1985, à la faveur de la restructuration du secteur des assurances, est créée l'entreprise publique spécialisée dans les assurances transports, la CAAT. Elle a commencé à exercer ses activités dès le mois de janvier 1986, dans un contexte caractérisé par le monopole de l'Etat sur les opérations d'assurances et la spécialisation des sociétés. Le résultat bénéficiaire net réalisé par la Compagnie algérienne des assurances (CAAT) en 2020 s'élève à 2,8

⁵⁴ Guide des assurances en ALGERIE, Edition KPMG ,2015 ; p 22

⁵⁵ <https://CAAR.dz>

⁵⁶ Guide des assurances en ALGERIE, Edition KPMG ,2015 ; p.22

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

milliards de dinars (DA), soit une progression de 10%, a indiqué mardi un communiqué de la compagnie.⁵⁷

✓ La Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures (CASH)

Fondée en 1999, Cash Assurances est la plus jeune compagnie à capitaux publics. Elle est détenue par le Holding Sonatrach Investissement et Participation (SIP) à hauteur de 64% et par Naftal (filiale du groupe Sonatrach) à 18% contre 12% pour la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) et 6% pour la Compagnie centrale de réassurances (CCR). La compagnie a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 12,78 milliards de Dinars (mds DA), contre 9,58 mds DA en 2018, soit une croissance de 33%, selon le bilan communiqué à l'APS.⁵⁸

✓ La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) met sur le marché des produits d'assurance agricole adaptés à la campagne céréalière moissons battages 2020-2021. Des caravanes de sensibilisation sont mises en place par l'assureur pour faire connaître les produits aux producteurs de céréales et propriétaires de moissonneuses-batteuses. La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) a réalisé en 2020 un résultat bénéficiaire net de 1,8 milliard de dinars, en progression de 50% par rapport à l'exercice 2019, a appris l'APS auprès de cette société.⁵⁹

Les sept compagnies privées d'assurance sont :

✓ L'Algérienne des assurances (2A)

Agréée le 05 Août 1998 pour pratiquer les activités d'assurance toutes branches et de réassurance, l'Algérienne des Assurances reste l'unique compagnie d'assurance sur le marché algérien à avoir mis en place un système de management de la qualité certifié ISO 9001.⁶⁰

L'Algérienne des Assurances (2A) change de nom et d'identité visuelle pour devenir GIG Algeria. Le rebranding a été révélé lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 2 mars 2021, au Centre International des Conférences (CIC – Club des Pins) à Alger. Le changement de l'identité visuelle intervient suite à la prise de participation par Gulf Insurance Group (GIG) de 49% du capital social de l'assureur algérien en 2015.⁶¹

⁵⁷ [Http://www.caat.dz](http://www.caat.dz) consulté 03/11/2021.

⁵⁸ <https://www.aps.dz/cash-assurances>. Consulté 03/11/2021.

⁵⁹ <http://www.CNMA.dz>

⁶⁰ www.2a.dz consulté 03/11/2021 à 21 :00

⁶¹ <https://www.atlas-mag.net/article/l-algerienne-des-assurances-2a-devient-gig-algeria>

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

✓ Alliance Assurances

Alliance Assurances est une compagnie d'assurance privée, aux fondamentaux solides, à la stratégie dynamique et aux objectifs clairs. Une compagnie dont le but ultime est de devenir l'assureur préféré des Algériens tout en étant un important acteur de l'écosystème algérien. Alliance Assurances publie ses résultats financiers arrêtés au 31 décembre 2020. A 4,7 milliards DZD (35,46 millions USD), le chiffre d'affaires est en baisse de 9,6% par rapport aux 5,2 milliards DZD (43,45 millions USD) comptabilisés à fin 2019.⁶²

✓ La Générale Assurance Méditerranéenne (GAM)

La GAM Assurances a été agréée le 08 Juillet 2001 par le Ministère des Finances. La GÉNÉRALE ASSURANCE MÉDITERRANÉENNE – GAM Assurances – est une compagnie algérienne d'assurances pratiquant les opérations d'assurances de dommages dans le marché Algérien. Société par actions, la GAM Assurances est dotée d'un capital social de 2.090.000.000,00.⁶³

✓ La Trust Algérien Assurances et Réassurances

TRUST Algeria est une société par actions créée en 1997 dans le cadre de l'Ordonnance 95 – 07 du 25 Janvier 1995, qui a consacré l'ouverture du marché algérien des assurances à l'investissement privé. Elle a débuté son activité le 28 février 1998 en tant que 1ère compagnie privée algérienne, suite à l'obtention de son agrément en date du 18 novembre 1997 et pratique l'ensemble des opérations d'assurance et de réassurance. Aujourd'hui, la Trust Assurances Alegria dispose d'un actionnariat constitué à 100% d'investisseurs étrangers, suite aux rachats des parts de la CAAR et la CCR en 2007. Ce dernier est réparti comme suit : TRUST INTERNATIONAL (77.5%) QATAR GENERAL INSURANCE (22.5%) A fin 2016, Trust Assurances clôture son bilan avec un actif considérable dépassant les 8 milliards DA. Les actifs du groupe s'élèvent quant à eux à plus de 6 milliards \$.⁶⁴

✓ SALAMA Assurances

Elle a été créée le 13 avril 1999 elle est filiale du groupe international d'assurance et de réassurance SALAMA ISLAMIC ARAB INSURANCE COMPAGNY et est spécialisée dans les produits « Takaful » ;La compagnie Salama assurances Algérie a réalisé, en 2020, un chiffre d'affaires de plus de 4,6 milliards (mds) de DA contre plus de 5,4 mds de DA, une baisse imputée à la crise sanitaire qui a frappé de plein fouet le secteur des assurances.⁶⁵

⁶² <https://www.atlas-mag.net/article/alliance-assurances-resultats-2020> consulté 03/11/2021

⁶³ <https://gam.dz/gam-assurances/>

⁶⁴ <https://fr.linkedin.com/company/trust-algeria-assurances-et-reassurances>

⁶⁵ <https://www.aps.dz/salama-assurances> consulté 05/11/2021

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

✓ *La Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance (CIAR)*

Créée le 15 février 1997, elle appartient au groupe Algérien Soufi. La CIAR est la première société privée spécialisée dans les assurances de dommages avec un capital social de 1,13 milliard de dinars.⁶⁶

✓ *AXA Assurance de dommage*

Elle a été créée le 03 octobre 2011, elle est spécialisée dans l'assurance de dommages comme son nom l'indique. Le chiffre d'affaires de l'assureur s'est établi à 5,5 milliards DA, dont 3,066 générés par l'activité Dommages (en hausse de 19% par rapport à 2016) et 2,469 milliards DA par AXA Vie (en progression de 59% par rapport à 2016). AXA occupe ainsi la 7e place sur le marché de l'assurance en Algérie et devient leader dans le segment assurance Vie.⁶⁷

B. Les nouvelles compagnies spécialisées dans l'assurance de personnes

✓ *CARDIF EL DJAZAIR*

Filiale de BNP Paribas, elle a été créée le 13 septembre 2007 et c'est une société de droit algérien, Elle a pour objectif de promouvoir l'activité liée à l'assurance et à la prévoyance.

✓ *CAARAMA*

Filiale de la CAAR, elle a été créée le 17 avril 2011 avec un capital social d'1 milliard de dinars.

✓ *TALA TAAMINE LIFE ALGERIE*

Filiale de la CAAT, elle a été créée le 17 avril 2011, dotée d'un capital social d'1 milliard de dinars.

✓ *SAPS*

Elle est le fruit de collaboration entre la SAA et du français MACIF, elle a été créée le 17 avril 2011, son capital social s'élève à 1 milliard de dinars.

✓ *MACIR VIE*

Filiale de la CIAR, elle a été créée le 11 Aout 2011, son capital social est d'un milliard de dinars.

✓ *AXA ASSURANCES DE PERSONNES*

Elle a été créée le 02 novembre 2011, elle est spécialisée dans les assurances de personnes, son capital social est de 1 milliard de dinars comme nous l'avons cité plus haut.

⁶⁶ <http://www.CIAR.dz>

⁶⁷ <https://www.elwatan.com/AXA assurance Algérie>

✓ *LE MUTUALISTE*

Filiale de la CIAR, Elle a été créée le 05 janvier 2012, elle est dotée d'un capital social d'un milliard de dinars.

1.2. Les mutuelles d'assurance

✓ *La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)*

La mutualité agricole organisée en caisse nationale et caisse régionale, conformément à l'ordonnance 72-64 du 02/12/1972, avait alors objectif la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture. (Assurances agricoles, retraite et sécurité sociale agricoles). Selon un communiqué de la CNMA, la mutualité a réalisé lors de l'exercice 2020, un chiffre d'affaire de l'ordre de 13 milliards de dinars, en conservant ainsi sa place de "leader" dans les assurances agricoles avec une part de 80 % du marché.⁶⁸

✓ *La Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Education Nationale et de la Culture (MAATEC)*

C'est la première mutuelle Algérienne, elle a été créée le 10 décembre 1964 et est autorisée à pratiquer les opérations d'assurance relatives : aux risques de tout nature résultant de l'emploi de tous véhicules terrestres à moteur autres que ceux utilisés dans les transports en commun et transports publics, ainsi que les Multirisques-habitation.⁶⁹

1.3. Les compagnies d'assurances spécialisées :

✓ *La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX)*

La CAGEX a été créée en terme de décret N° 96-205 du 05/06/1996, dotée d'un capital réparti de manière égale entre dix actionnaires, BNA, BEA, BDL, CPA, CAAR, SAA, CAAT, CCR, CNMA. En 2000, la CAGEX augmente son capital ce qui lui a permis de prendre des opérations de réassurance. Elle est spécialisée dans l'assurance des crédits à l'exportation. Le capital social de la CAGEX est de 450 millions de dinars.⁷⁰

✓ *La Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI)*

Elle a été créée le 05 novembre 1997, elle est spécialisée dans l'assurance des crédits à l'immobilier. La part de marché est quant à elle de 20% sur les crédits et 18% sur les dépôts

⁶⁸ <https://www.CNMA.com>

⁶⁹ <https://www.MAATEC.com>

⁷⁰ <http://www.CAGEX.com>

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

(en continue sur l'année). Le PNB est en hausse de +17%, le résultat net en progression de +20% et le ROE s'établit à 24% en 2019.⁷¹

2. Institutions chargées d'assurances

Le cadre institutionnel du marché algérien des assurances est composé de plusieurs institutions autonomes, à savoir : le conseil national des assurances « CNA », la centrale des risques et la commission de supervision des assurances « CSA ».

❖ Le ministère des finances :

Les sociétés d'assurance et /ou de réassurance ne peuvent exercer leurs activités qu'après avoir obtenu l'agrément auprès du ministère des finances. Le ministère des finances agréé des agents généraux et des courtiers, comme il établit la liste des documents que les sociétés d'assurance et/ou de réassurance doivent fournir à la CSA.

❖ Le Conseil National des Assurances(CNA)

Institué en 1995 à la faveur de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances (Art.214 J.O n° 13 du 08 Mars 1995), le CNA est un organe consultatif placé sous la présidence du ministre des finances.

Le conseil est consulté sur les questions relatives à la situation, l'organisation et au développement de l'activité d'assurance et de réassurance.

Le conseil est une forte de réflexion et de proposition a même de préserver les intérêts des parties impliquées dans la concertation. Présidé par le Ministère des finances, il représente l'organe consultatif des pouvoirs publics sur tout ce qui se rapporte « à la situation, l'organisation et au développement de l'activité d'assurance et de réassurance ».

❖ La commission de supervision d'assurance « CSA »

C'est l'organe qui exerce le contrôle de l'État sur l'activité des assurances. Elle a pour objet⁷² :

- Protéger les intérêts des assurés et bénéficiaires de contrat d'assurance, en veillant à la régularité des opérations d'assurance ainsi qu'à la solvabilité des sociétés d'assurance
- Promouvoir et développer le marché national des assurances en vue de son intégration dans l'activité économique et sociale.

⁷¹ <https://www.financialafrik.com/> consulté 05/11/2021

⁷² Ibid., p.19.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

❖ La centrale des risques (CR)

La centrale est rattachée à la structure chargée des assurances au ministère des finances. Elle a pour mission la collecte et la centralisation des informations afférentes aux contrats d'assurance-dommages souscrits auprès des sociétés d'assurance et les succursales d'assurance étrangères agréées.

3. Les banques :

L'Algérie s'est ouverte à la bancassurance en vertu de la loi 06-04 du 20 février 2006, qui a autorisé la distribution des produits d'assurance par les banques, établissements financiers et assimilés. Il faut savoir que la bancassurance est une forme d'intermédiation qui permet à l'assureur de distribuer ses produits par l'intermédiaire des banques. Les produits d'assurance concernés sont limités à cette liste⁷³

- Les assurances crédits.
- Les assurances de personnes.
- Les assurances des risques simples d'habitation.
- Les assurances agricoles.

4. Les agents généraux :

Les agents généraux d'assurances analysent les risques de leurs clients, les conseillent sur les opportunités d'assurance, souscrivent des contrats pour le compte de leur compagnie, suivent la gestion des contrats au jour le jour, et assistent leurs clients en cas de sinistre depuis l'ouverture du dossier jusqu'à l'indemnisation.

Plus de 560 agents généraux d'assurances interviennent en dehors du réseau direct des compagnies pour une distribution de proximité. Ils représentaient en 2012 plus de 20% de la production des compagnies d'assurances. Certaines sociétés, surtout privées, travaillent davantage avec des agents généraux qu'avec leurs propres salariés. C'est le cas de la CIAR dont 75% du chiffre d'affaires est réalisé par les agents généraux.⁷⁴

5. Les courtiers :

Les courtiers sont au nombre de 30, exclusivement nationaux car la loi interdit aux courtiers internationaux d'exercer directement leurs activités. Les courtiers représentent, en 2012, 6% de la production des compagnies, contre 2% en 2011, le chiffre d'affaires moyen génère par

⁷³ B. Tafiani « les assurances en Algérie », Ed : OPU et ENAP, ALGER, 1987, P27

⁷⁴ Mémoire pour l'obtention de diplôme de master khemis Miliana en science de gestion < charef Fatiha > 2015 /1016

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

les courtiers a été de 82 million de dinars en 2006, très supérieur à la moyenne des points de vente.

Ceci s'explique par le fait que les courtiers interviennent davantage dans les entreprises où les primes moyennes des contrats sont plus élevées.

La marche algérienne des assurances accélère sa mue, les différentes modifications apportées à l'ordonnance 95-07 qui ont étendu la libéralisation du secteur, visent à offrir de nouvelles perspectives de développement⁷⁵

6. Les métiers auxiliaires :

Pour le bon fonctionnement des compagnies d'assurances, ces dernières font appel à d'autres professions libérales telles que les médecins, les formateurs et les auditeurs d'assurance.

Mais la profession la plus sollicitée dans le domaine reste la profession d'expert, où la plupart des entreprises sous traitent une partie de la gestion des sinistres à ces derniers, qui sont chargés d'évaluer le montant des dommages, ainsi que la recherche des causes des sinistres dans les branches les plus techniques.

Le métier d'expert en assurance reste souvent exercé à titre individuel sous forme de profession libérale, comme il peut être exercé par un groupement de professionnels dans des entreprises spécialisées.

Section 4 : Activité et classement des compagnies d'assurances en Algérie

Dans cette section, nous allons présenter l'activité technique des sociétés d'assurance et son classement dans les compagnies d'assurance en Algérie.

1. Assurance directe :

1.1. Production :

Passant de 129,6 Milliards DA en 2016 à 133,6 Milliards DA en 2017, le chiffre d'affaires du secteur des assurances en Algérie a connu une progression de 3%. Cette hausse résulte essentiellement des assurances de personnes avec un taux d'évolution de 20% par rapport à 2016.⁷⁶

La branche dominante à savoir « l'automobile » reste stable avec 49% du portefeuille du marché des assurances, avec, néanmoins, une baisse de 0,2% par rapport à 2016, suivie par la branche « autres dommages aux biens » avec une part de 36%. Quant aux deux branches «

⁷⁵ Idem.

⁷⁶ Direction Générale du Trésor ; Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.07.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

risques agricoles » et « transport », elles ont connu une régression, en dépit du lancement, en 2017, par plusieurs compagnies de nouveaux produits d'assurances agricoles.⁷⁷

1.1.1. Production du marché par société :

En 2017, l'activité du marché est générée à hauteur de :

- 60% par les sociétés publiques d'assurances
- 25% par les sociétés privées d'assurances
- 10% par la CNMA
- 5% par les sociétés mixtes.

Tableau 8 : Production du marché par société d'assurance en Algérie

	Année 2016		Année 2017		Variation 2016/2017	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	26 875	21%	26 527	20%	-348	-1%
CAAR	15 082	12%	15 154	11%	72	0%
CAAT	22 615	17%	23 128	17%	513	2%
CASH Assurances	9 887	8%	10 761	8%	873	9%
GAM	3 329	3%	3 464	3%	136	4%
SALAMA	5 019	4%	4 787	4%	-232	-5%
TRUST ALGERIA	2 453	2%	2 746	2%	293	12%
ALLIANCE ASSURANCES	4 565	4%	4 802	4%	237	5%
CIAR	9 182	7%	9 174	7%	-8	0%
2A	3 627	3%	3 629	3%	3	0%
AXA Assurances Algérie Dommage	2 569	2%	3 066	2%	497	19%
CNMA	12 649	10%	13 012	10%	363	3%
Total Ass.de Dommages	118 321	91%	120 251	90%	1 930	2%
MACIR VIE	1 428	1%	1 434	1%	6	0%
TALA	2 191	2%	1 850	1%	-341	-16%
SAPS	1 697	1%	2 075	2%	378	22%

⁷⁷ Idem.p.07.

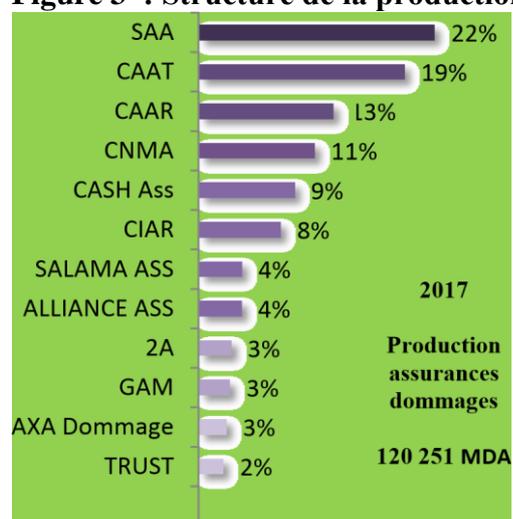
Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Caarama assurance	2 069	2%	2 129	2%	60	3%
CARDIF ELDJAZAIR	1 768	1%	2 441	2%	673	38%
AXA Assurances Algérie Vie	1 550	1%	2 469	2%	919	59%
Le mutualiste	507	0%	504	0%	-3	-1%
AGLIC	30	0%	532	0%	503	1686%
Total Ass.de Personnes	11 240	9%	13 434	10%	2 194	20%
Total Général	129 561	100%	133 685	100%	4 124	3%

Source : Direction Générale du Trésor Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.08

D'après le tableau ci-dessus, En 2017 le chiffre d'affaires cumulé par les compagnies d'assurance dommages est estimé à 120 251 M DA qui représente 90 % de la production totale, et sa variation 2016-2017 est de 2%. Le chiffre d'affaires de l'assurance de personne est estimé à 13 434 M DA qui représentent 10 % de la production totale.

Figure 3 : Structure de la production par société d'assurance de dommage

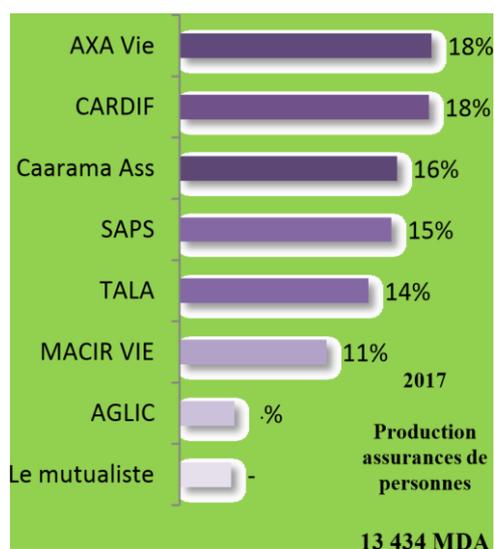


Source : Direction Générale du Trésor Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.09.

Le montant de la production générée par les sociétés des assurances de dommages à fin 2017, est de 120 Milliards DA, soit une évolution positive de 2% par rapport à 2016. Ce montant représente 90% de la production globale du marché des assurances

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Figure 4 : Structure de la production par société d'assurance de personne



Source : Direction Générale du Trésor Direction Des Assurances, *Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.09.*

Le rythme de croissance des assurances de personnes enregistré depuis leur lancement en 2011 est maintenu en 2017. Avec un chiffre d'affaires de 13 Milliards DA, elles marquent une progression de 20% par rapport à 2016. Ces assurances représentent 10% du chiffre d'affaires total du marché.

Tableau 9 : structure de la production par type de sociétés

	Sociétés Publiques		Sociétés privées		Sociétés mixtes		Mutuelles		Total
	Ass. Domages	Ass. de personnes	Ass. Domages	Ass. de personnes	Ass. Dommage	Ass. de personnes	Ass. Dommes	Ass. de personnes	
Production 2017	75 570	3 979	28 603	4 407	3 066	4 544	13 012	504	133 685
Part en 2017	57%	3%	21%	3%	2%	3%	10%	0,40%	100%
Part en 2016	57%	3%	22%	2,50%	2%	3%	10%	0,40%	100%

Source : Direction Générale du Trésor Direction Des Assurances, *Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.10.*

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

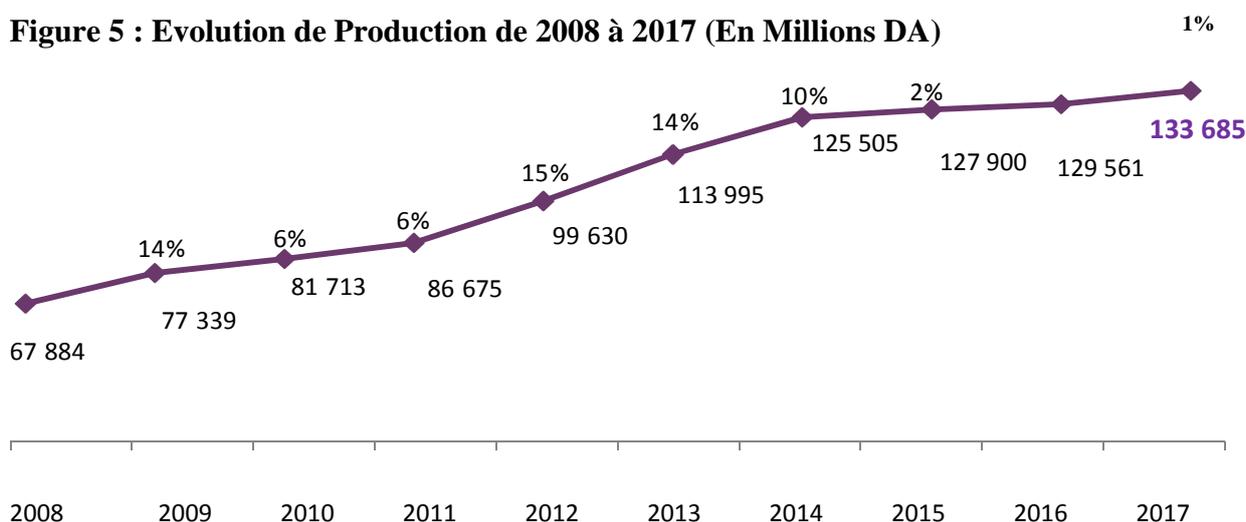
L'activité du marché reste essentiellement générée par les sociétés publiques qui détiennent 60% de part du marché. Avec 24.5% réalisé par les sociétés privées. Et 5% réalisé par les sociétés mixtes. Le reste est réalisé par les mutuelles avec 10%, et 0.4%.

Tableau 10 : Contribution des sociétés dans la formation du niveau de prime additionnel

	Sociétés Publiques		Sociétés privées		Sociétés mixtes		Mutuelles		Total
	Ass. Dommages	Ass. de personnes	Ass. Dommages	Ass. de personnes	Ass. Dommages	Ass. de personnes	Ass. Dommages	Ass. de personnes	
Prime additionnelle	1 111	-281	429	1 181	497	1 297	-106	-3	4 124
Part en 2017	27%	-7%	10%	29%	12%	31%	-3%	0%	100%
Part en 2016	-42%	21%	61%	18%	4%	29%	7%	2%	100%

Source : Direction Générale du Trésor Direction Des Assurances, *Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.10.*

Figure 5 : Evolution de Production de 2008 à 2017 (En Millions DA)



Source : Direction Générale du Trésor Direction Des Assurances, *Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.11.*

La figure n°04 nous montre que le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances augmente d'une année à l'autre durant la période 2008-2017. En effet, après avoir enregistré un chiffre d'affaires de 67.884 milliards de dinars en 2008, il atteint 133.685 milliards de dinars en

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

2017. Le marché algérien des assurances a réalisé, en 2017 un volume de primes de 133.685 milliards DA contre 129.561 milliards en 2016, soit une progression de 1%.⁷⁸

2. Classement des compagnies d'assurance en Algérie selon le chiffre d'affaire

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires de chaque compagnie d'assurance en Algérie

Tableau 11 : chiffre d'affaires par compagnie

	2017		2016		Parts 2017	Evolution 2016- 2017 ⁽¹⁾
	En DZD	En USD	En DZD	En USD		
Compagnies d'assurance de dommages						
SAA	26 527 000	231 581	26 875 000	244 294	19,84%	-1,29%
CAAT	23 128 000	201 907	22 615 000	205 570	17,30%	2,27%
CAAR	15 154 000	132 294	15 082 000	137 095	11,34%	0,48%
CNMA	13 012 000	113 595	12 649 000	114 979	9,73%	2,87%
CASH Assurances	10 761 000	93 944	9 887 000	89 873	8,05%	8,84%
CIAR	9 174 000	80 089	9 182 000	83 464	6,86%	-0,09%
Alliance Assurances	4 802 000	41 921	4 565 000	41 496	3,59%	5,19%
Salama Assurances	4 787 000	41 791	5 019 000	45 623	3,58%	-4,62%
2A	3 629 000	31 681	3 627 000	32 969	2,71%	0,06%
GAM	3 465 000	30 249	3 329 000	30 261	2,59%	4,09%
AXA Assurances Algérie Dommage	3 066 000	26 766	2 569 000	23 352	2,29%	19,35%

⁷⁸ Ibid.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Trust Algeria	2 746 000	23 973	2 453 000	22 298	2,05%	11,94%
MAATEC	ND	ND	469 000	4 263	-	-
Total compagnies dommages	120 251 000	1 049 791	#####	1 075 538	89,95%	1,63%
Compagnies d'assurance de personnes						
AXA						
Assurances	2 469 000	21 554	1 550 000	14 090	1,85%	59,29%
Algérie Vie						
Cardif El Djazair	2 441 000	21 310	1 768 000	16 071	1,83%	38,07%
Caarama Assurances						
SAPS	2 075 000	18 115	1 697 000	15 426	1,55%	22,27%
TALA	1 850 000	16 151	2 191 000	19 916	1,38%	-15,56%
Macir Vie	1 434 000	12 519	1 428 000	12 981	1,07%	0,42%
AGLIC	532 000	4 644	30 000	273	0,40%	1673,33%
Le Mutualiste	504 000	4 400	507 000	4 609	0,38%	-0,59%
Total compagnies vie	13 434 000	117 279	11 240 000	102 172	10,05%	19,52%
Total général	133 685 000	1 167 070	#####	1 177 709	100%	3,18%

Source : <https://www.atlas-mag.net/article/marche-algerien-de-l-assurance-chiffre-d-affaires-2017-par-compagnie>

Taux de change au 31/12/2016 : 1 DZD = 0,00909 USD ; au 31/12/2017 : 1 DZD = 0,00873 USD

(1) Taux de croissance en monnaie locale.

ND : non disponible.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

En 2017, le chiffre d'affaires cumulé par les compagnies d'assurance dommages est estimé à 120251000 en dinars et 1049791 en dollars américain qui représente 89.95 % de la production totale, et son évolution 2016-2017 est de 1.63 %. Le chiffre d'affaires de l'assurance de personne est estimé à 13434000 en dinars et 117279 en dollars américain qui représente 19.52 % de la production totale et son évolution 2016-2017 est de 19.52%.

3. Le marché algérien de l'assurance en 2017 par branche

La répartition des parts du marché algérien entre les assurances de dommages et celles des assurances de personnes reste stable par rapport aux exercices précédents, avec 90% et 10% respectivement, avec une légère amélioration au niveau des assurances de personnes.⁷⁹

Tableau 12 : chiffre d'affaires par branche

	Chiffre d'affaires 2017		Chiffre d'affaires 2016		Parts de marché 2017
	En DZD	En USD	En DZD	En USD	
Assurance dommages					
Automobile	65 047 000	567 860	65 158 000	592 286	48,66%
Dommages aux biens	47 584 000	432 539	44 242 000	402 160	35,59%
Transport	5 840 000	53 086	6 614 000	60 121	4,37%
Risques agricoles	1 628 000	14 799	2 257 000	20 516	1,22%
Crédit	152 000	1 382	50 000	455	0,11%
Total non vie	120 251 000	1 069 665	118 321 000	1 075 538	89,95%
Assurance de personnes					
Vie-Décès	5 414 000	47 264	3 974 000	36 124	4,05%
Prévoyance collective	3 210 000	28 023	2 271 000	20 643	2,40%
Accident	1 694 000	14 789	1 596 000	14 508	1,27%
Assistance	2 961 000	25 850	2 820 000	25 634	2,21%
Maladie	156 000	1 362	579 000	5 263	0,12%
Total vie	13 435 000	117 288	11 240 000	102 172	10,05%
Total général	133 686 000	1 186 952	129 561 000	1 177 709	100%

⁷⁹ Direction Générale du Trésor Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.11.

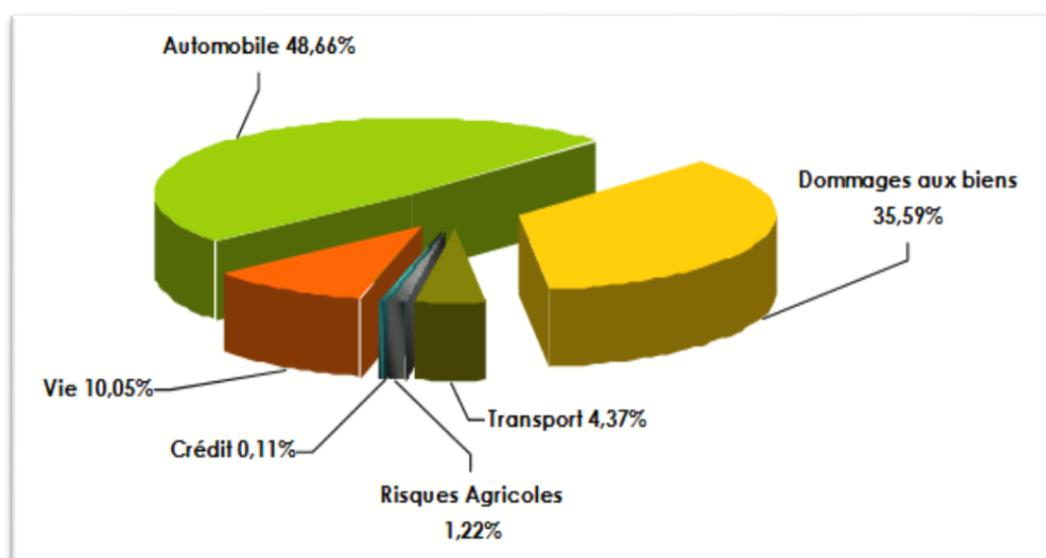
Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Source : <https://www.atlas-mag.net/article/marche-algerien-de-l-assurance-chiffre-d-affaires-2017-par-compagnie>

Taux de change au 31/12/2016 : 1 DZD = 0,00909 USD ; au 31/12/2017 : 1 DZD = 0,00873 USD.

En 2017, le total non vie des assurances dommages est estimé à 120251000 en dinars et 1049791 en dollars américain qui représentent 89.95 % de la production totale. Le total vie des assurances de personnes est estimé à 13435000 en dinars et 117288 en dollars américain qui représente 19.52 % de la production totale.

Figure 6 : Répartition du chiffre d'affaires 2017 par branche d'assurance



Source : Ministère des Finances, Direction Générale du Trésor, Direction des Assurances (DASS)

La figure nous montre la domination des automobiles (48.66%) sur les autres branches d'assurance dommages.

4. Production des intermédiaires :

Le réseau des intermédiaires progresse d'une manière soutenue ces dernières années en termes de parts de marché.⁸⁰

En 2017, la production des intermédiaires a enregistré une progression de 6% par rapport à 2016, soit 2 Milliards DA d'écart positif. Quant à la bancassurance, son niveau d'activité a enregistré une évolution de 85%. Il passe de 2,6 Milliards DA en 2016 à 4,9 Milliards DA

⁸⁰Guide des assurances en Algérie, Edition kpmg.dz 2015, p.39.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

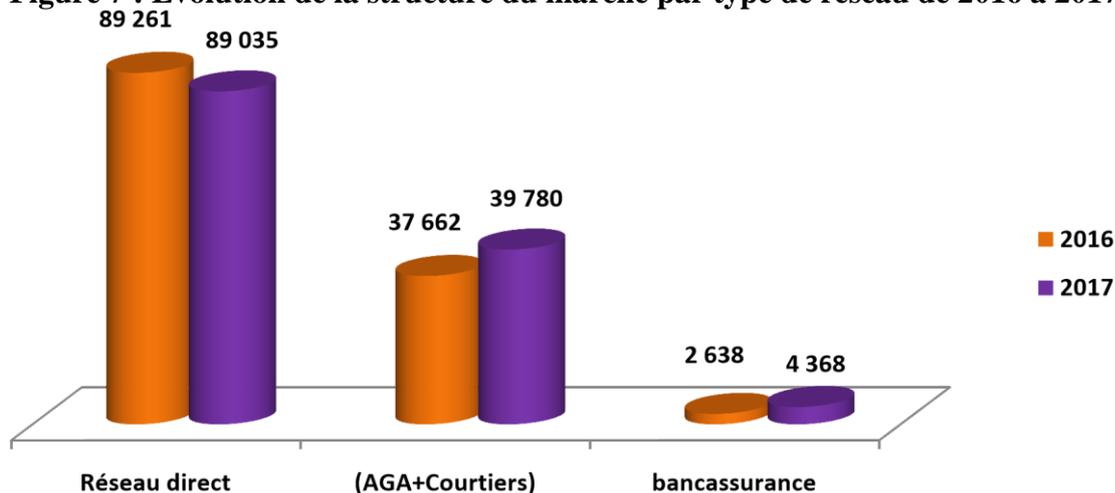
recours, de plus en plus important, à ce type d'intermédiation par les compagnies d'assurance.⁸¹

Tableau 13 : Structure de la production du marché par type de réseau :

Réseau	2016	2017	Evolution	
			En valeur	En %
Réseau direct (Agences)	89 261	89 035	-226	0%
Réseau des Intermédiaires (AGA+ Courtiers)	37 662	39 780	2 118	6%
Réseau de la bancassurance	2 638	4 869	2 231	85%
Total	129 561	133 684	4 123	3%

Source : Direction Générale du Trésor ; Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.15.

Figure 7 : Evolution de la structure du marché par type de réseau de 2016 à 2017



Source : Direction Générale du Trésor ; Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.15.

⁸¹Direction Générale du Trésor Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.15.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Tableau 14 : Production des intermédiaires par société en 2017

	Production de la société	Activité des intermédiaires			Part en 2016 (Rappel)
		Nombre d'agents généraux	Production (*)	Part en 2017 %	
SAA	26 527	217	8 770	33%	33%
CAAR	15 154	54	4 803	32%	20%
CAAT	23 128	60	1 987	9%	9%
CASH Assurances	10 761	4	1 132	11%	20%
GAM	3 464	111	1 810	52%	48%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	4 787	173	3 456	72%	67%
TRUST ALGERIA	2 746	51	1 191	43%	34%
ALLIANCE Assurances	4 802	130	3 240	67%	66%
CIAR	9 174	199	8 595	94%	92%
2A	3 629	48	1 712	47%	40%
AXA Dommages	3 066	9	693	23%	10%
CNMA	13 012	-	0	0%	0%
MACIR VIE	1 434	161	1 055	74%	76%
TALA	1 850	33	531	29%	26%
SAPS	2 075	64	495	24%	62%
Caarama assurance	2 129	6	71	3%	1%

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

CARDIF ELDJAIR	2 441	-	0	0%	0%
AXA Vie	2 469	9	134	5%	3%
Le Mutualiste	504	-	0	0%	0%
AGLIC	532	1	105	20%	98%
TOTAL (**)	133 685	1 330	39 780	30%	29%

Source : Direction Générale du Trésor ; Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.16.

(*) Ce montant regroupe également l'apport des Courtiers.

(**) Les mutuelles et certaines nouvelles sociétés d'assurances ne font pas appel aux intermédiaires.

La CIAR et MACIR VIE sont les deux premières sociétés dont la part des intermédiaires dans le chiffre d'affaires est le plus important : 94% et 74%, respectivement, de leur chiffre d'affaires sont réalisés par le réseau de vente des intermédiaires.

Tableau 15 : Evolution de la production des intermédiaires par société d'assurance- 2016/2017

Société	Année 2016		Année 2017		Variation 2016/2017	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	8 900	24%	8 770	22%	-130	-1%
CAAR	2 966	8%	4 803	12%	1 837	62%
CAAT	2 018	5%	1 987	5%	-31	-2%
CASH Assurances	2 000	5%	1 132	3%	-868	-43%
GAM	1 613	4%	1 810	5%	197	12%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	3 385	9%	3 456	9%	71	2%
TRUST ALGERIA	844	2%	1 191	3%	347	41%

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

ALLIANCE Assurances	3 007	8%	3 240	8%	233	8%
CIAR	8 415	22%	8 595	22%	180	2%
2A	1 454	4%	1 712	4%	258	18%
AXA Assurances Algérie Dommage	267	1%	693	2%	426	160%
CNMA (*)	0	0%	0	0%	0	-
MACIR VIE	1 083	3%	1 055	3%	-28	-3%
TALA	574	2%	531	1%	-43	-8%
SAPS	1 049	3%	495	1%	-554	-53%
Caarama assurance	19	0%	71	0%	52	276%
CARDIF EL- DJAIR	0	0%	0	0%	0	-
AXA Assurances Algérie Vie	40	0%	134	0%	94	235%
Le Mutualiste(*)	0	0%	0	0%	0	-
AGLIC	29	0%	105	0%	76	260%
Total	37 662	100%	39 780	100%	2 118	6%

Source : Direction Générale du Trésor ; Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017, p.17.

(*) Les mutuelles et certaines nouvelles sociétés d'assurances ne font pas appel aux intermédiaires.

Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie

Conclusion

Le marché des assurances connaît de profondes mutations compte tenu de son rôle économique et social. D'une manière générale, l'état a déployé des efforts considérables afin de lever les restrictions et les obstacles qui se dressent devant les investisseurs dans le domaine des assurances, notamment à travers la loi 06/04 du 20 février 2006, qui modifie et complète l'ordonnance 95/07 du 25-01-1995. Les opportunités d'investissement sont encore plus grandes dans le secteur des assurances de personnes, compte tenu du faible taux de pénétration et des nouveaux besoins de sécurité et de prévoyance. Le secteur tout entier est soutenu par l'assurance automobile obligatoire et l'assurance des personnes à cause essentiellement des assurances de groupe et de l'assurance exigée pour l'obtention d'un crédit bancaire.

Chapitre 3 :
Évolution de la société
nationale des assurances
(SAA)

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

Introduction

La SAA est une Entreprise à caractère commercial qui pratique toutes les opérations d'assurance sous la surveillance et le contrôle du ministre des finances.

La SAA est une société ou compagnie qui reçoit une clientèle très diverse, allant de collectivités locales aux particuliers en passant par des entreprises publiques ou privées.

La promulgation de la loi 95-07 a poussé la SAA à consolider des avantages en matières de réseau de distribution, de formation des ressources humaines et de réorganisation de ses activités dans le but attendre des degrés de compétitivité pour assurer sa pérennité dans un cadre concurrentiel.

Notre choix s'est basé sur la SAA car elle a défini une stratégie de développement qui se base sur l'introduction des différentes techniques modernes de gestion tels que l'apport d'information et le marketing et qui devraient la transformer graduellement en un groupe d'assurance capable au sein d'un marché concurrentiel.

Dans cette partie, on va mettre l'accent sur les éléments consécutifs du l'évaluation du marché d'assurance en Algérie après avoir visionne et fait un diagnostic sur a la direction régionale de Tizi-Ouzou.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

Section 1 : Historique de la société nationale des assurances (SAA)

Dans cette section, nous allons donner un aperçu sur l'historique de La Société Nationale des Assurances (SAA) depuis sa création jusqu'à nos jours.

1.1. Historique de la SAA

La SAA a été créée au lendemain de l'indépendance de l'Algérie. Grâce à la forte implication de ses femmes et de ses hommes au savoir-faire avéré et à la capacité d'écoute active et efficace de ses cadres, la SAA maintient aujourd'hui son leadership sur le marché algérien avec plus de 02 millions de clients.

La société nationale d'assurance « SAA » a vu le jour le 12 décembre 1963, sous forme de société mixte algéro-égyptienne dont la capitale est détenue à hauteur de 61% par l'Algérie et de 39% par l'Égypte. Étant donné que l'Algérie au lendemain de l'indépendance n'avait pas encore les moyens techniques pour faire monter une compagnie d'assurance toute seule.⁸²

La SAA a un parcours très riche en événements :⁸³

- **Décembre 1963** : le premier point de vente ouvre ses portes à Alger-centre, sous l'enseigne de la SAA assurance. C'est la première pierre à l'édifice qui se développera au fil des années pour constituer un réseau fort de 520 agences couvrant l'ensemble du territoire national.
- **Le 27 mai 1966** : institution du monopole de l'état sur les opérations d'assurance par ordonnance N° 66,127, ayant conduit à la nationalisation de la SAA par ordonnance N° 66, 129.
- **1972** : exploitation de la marche dans le cadre du monopole de l'état sur les opérations d'assurance, en concurrence avec la CAAR, et suppression des intermédiaires privés des assurances.
- **Janvier 1976** : spécialisation des entreprises d'assurance : La SAA a été chargée de développer les segments de marché concernant les branches d'assurance suivantes ; automobiles, risques des ménages, des artisans et commerçants, des collectivités locales et autres institutions relevant du secteur de la santé et des professionnels, des assurances de personnes (accidents, vie, maladie retraite, groupe etc.).

⁸² <http://www.etudier.com/dissertations/etude-G%C3%A9n%C3%A9rale-sur-l'organigramme-de-la/497303.html>

⁸³ <http://www.saa.dz/home/presentation-de-la-societe.html>

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

- **Février 1989** : dans le cadre de l'autonomie des entreprises, la SAA transforme son mode de gouvernance et devient une EPE (entreprise publique économique) au capital de 80.000.000 Da.
- **1990** : levée de la spécialisation des entreprises publiques d'assurance : la SAA se lance dans la couverture des risques industriels, de la construction, de l'engineering et de transport, pour étendre ses activités aux risques agricoles à compter de l'année 2000.

Leader incontestable du marché algérien et compte parmi ses partenaires de grands groupes régionaux et continentaux.

- **1995** : levée du monopole de l'état sur les activités d'assurance et application de l'ordonnance 95/07 de janvier 1995, complétée et modifiée par la loi n 06/04 conduisant à :
 - L'ouverture de la marche aux investisseurs nationaux et étrangers.
 - La réintroduction des intermédiaires prive (agents généraux, courtiers et bancassurance).
 - La mise en place des outils de contrôle la marche et la création de la commission nationale de supervision des assurances.
 - La séparation des assurances de personnes par rapport aux assurances de dommages.
- **1997** : refonte de l'organisation du réseau. Une organisation tournée vers la performance. Rémunération des agences directes sur la base de leurs performances opérationnelles.
- **2003** : nouveau découpage régional l'introduction de l'ERP ORASS et développement d'un système d'information adapte aux besoins de la SAA. Mise en place d'un nouveau plan stratégique.
- **2004** : réorganisation structurelle. Création de division par segment du marché a fin de booster la productivité. Fin de mandat de la SAA en tant que gestionnaire du FSI et création du fonds de garantie automobile (FGA).
- **2010** : séparation des assurances de personnes de celle relative aux dommages.
- **2011** : le capital social de la SAA est porte à 20 milliards de DA.
- **2015** : lancement du programme de relookage du réseau. La SAA se lance pleinement dans la diversification de son portefeuille par le développement des branches hors automobile.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

- **2016** : changement du siège social, une tour intelligente qui renforce la compagnie dans sa dynamique commerciale. Typification des agences/classement selon résultats.
- **2017** : la SAA fait passer son capital social a 30 milliards de DA soit 275 millions de US\$

La SAA présente les indicateurs les plus élevés du marché permettant d'envisager l'avenir avec sérénité :

- Fonds propres : 34 milliards de DA équivalent à 310 million US\$
- Placements : 46 milliards de DA équivalent à 420 million US\$
- Actifs immobiliers : 29 milliards de DA équivalent à 265 million US\$

Aujourd'hui la SAA est une société influente dans le marché d'assurance au même titre qu'elle est partenaire de plusieurs entreprises la SAA maintient sa place de leader depuis sa création avec 15 directions régional, plus 500 agences, 20 courtiers et 147 guichets de bancassurance.

Section 2 : présentation de la SAA

La SAA est aujourd'hui, une société qui a un effectif de 4140 employés et son réseau commercial compte plus de 520 points de vente et 15 directions régionales, plus des participations et des filiales dont elle dispose (15 sociétés permettant de couvrir tout le territoire algérien), son siège social est situé au quartier des affaires à Bab-Ezzouar. Son chiffre d'affaires atteint les 30 milliards de dinars.⁸⁴

La SAA a une structure organisée qui n'est pas différente des autres compagnies d'assurance.

1. Au niveau central :

La SAA est organisée depuis la spécialisation selon un modèle de management traditionnel par structure fonctionnelles et opérationnelles. Elle est composée de cinq divisions centrales à savoir :

- La division de l'administration générale
- La division financière et comptable
- La division automobile
- La division des risques particuliers et professionnels

⁸⁴ www.SAA.dz consulté le 14/12/2021 à 15 :35

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

- La division des risques entreprise

Toutes les divisions sont régies par des liens organiques avec le réseau de distribution régionale chacune dans son domaine.

2. Au niveau régional

La SAA dispose de 14 directions régionales de production décentralisées jouissant de l'autonomie de gestion technique et financière et sont organisées comme suit :

L'organigramme de la SAA a été fait en fonction de la taille de l'entreprise et des branches exercent

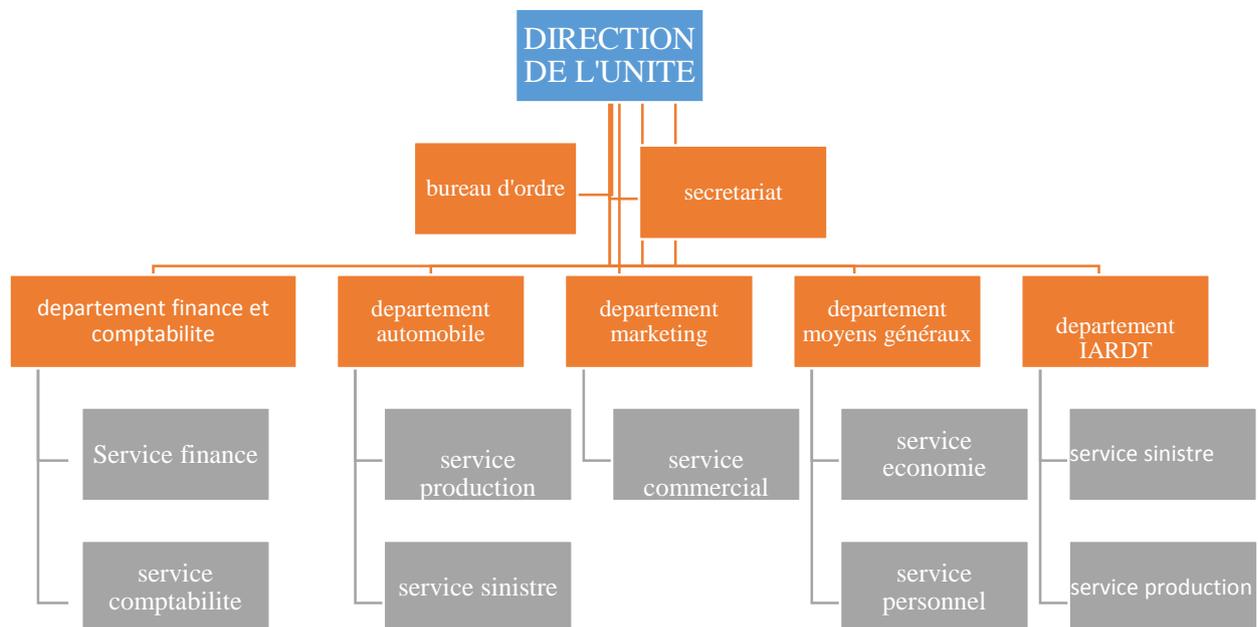
D'abord un bureau d'ordre et secrétariat. Puis nous trouvons en dessous :

- Département automobile
- Département marketing
- Département comptabilité
- Département moyens généraux
- Département IARDT

Nous allons schématiser cela à travers l'organigramme suivant :

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

Schéma 4 : Organigramme de la direction régional de la SAA de Tizi-Ouzou



Source : direction régional de Tizi-Ouzou.

➤ *Département finance et comptabilité :*

Il s'occupe des recouvrements et la comptabilité générale

✓ *Service comptabilité :*

Le comptable de l'agence procède à la comptabilité journalière ou au contrôle de cette comptabilisation quand le système informatique fait une comptabilisation automatique soit ;

- De la production sur la base des bordereaux d'émission numérotés dûment signés par la responsable du service production et le chef d'agence.
- Des sinistres réglés sur la base des bordereaux des sinistres réglés numérotés dûment signés par le responsable du service sinistre et le chef d'agence.
- Des flux financier d'encaissement et de décaissement.
- Des charges autorisées payées par l'agence.

Ces opérations précitées sont enregistrées au jour le jour dans un ordre chronologique appuyé sur des pièces justificatives probantes dûment signées par le responsable de l'opération comportant son cachet et sa griffe. Les pièces justificatives sont.

- Bordereaux de production des primes totales émises.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

- Bordereaux de production des ristournes.
- Bordereaux de production remise.
- Bordereaux de production annulations.
- Bordereaux de sinistre règles.
- Bordereaux de sinistre déclaes.
- Bordereaux de sinistre de réajustement des sinistres déclarent
- Bordereaux de sinistre des recours encaisses et soldes.

➤ *Département automobile :*

Il regroupe deux services à savoir :

✓ **Service production :**

Ce service est une des « portes d'entrée » dans une compagnie d'assurances. En effet il est chargé de gérer les souscriptions des clients.

En ce qui concerne la politique de souscription ou politique de tarification, les rédacteurs de production sont chargés de rédiger les documents contractuels types (conditions générales, conditions particulières).

• **La section production automobile :**

- Elle s'occupe de la souscription des contrats d'assurance automobile.
- Les clients sont rappels dans les délais impartis par avis d'échéance pour renouvellement de leurs contrats d'assurance. Dans certains cas l'agence s'acquitter de cette tâche par appel téléphonique.
- Faire de certificat de visite pour les contrats.
- La visite de véhicule de clients est obligatoire avec prise de photo.
- Indiquer aux clients qu'aucune réduction n'est accordée sans justification au moment de la souscription ou renouvellement d'un contrat d'assurance.

• **La section production risque divers :**

La société d'assurance est à la disposition de son client pour couvrir ses bien, lui-même, ses ascendants, ses proposes...etc. contre les dommages nommes dans la catégorie des risques diverses à ce propos.

Les risques se subdivisent en trois types : les risques simple, industriels, et de transport ainsi cette section :

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

- Suivre des dossiers sinistres déclarés.
- Etablissement des états de sinistres déclarés et des sinistres réglés en moment et en nombre EXP : les bordereaux des sinistres déclarent et des missions.
- Règlement des sinistres.
- Envois de courrier recours.

- **La section encaissement**

- Vérifier les contrats et les quittances de prime.
- Encaisser l'argent versé par l'assuré ou une tierce personne soit par chèque ou en espèce.
- Enregistrer l'encaissement effectué durant la journée.

- ✓ **Service sinistre :**

Le service a pour tâche la prise en charge des dossiers sinistres jusqu'à leur indemnisation en commençant par l'ouverture des dossiers, l'exploitation du courrier, l'évaluation des dossiers, l'indemnisation des assurés, l'exercice des recours, la gestion du contentieux en terminant par la suivi et classement des dossiers.

- **Section sinistre matériel :** elle s'occupe de l'indemnisation suites aux accidents automobiles (par exemple) : des réceptions des déclarations d'accidents.
- **Section sinistre corporel :** elle s'occupe des indemnisations suites aux accidents automobile qui engendrent des dommages corporels, des blessés ou bien décès, dans ce cas, les victimes ou les ayants droit sont indemnisés.
- **Section risques divers :** il s'occupe de la gestion des dossiers sinistres.

- **Département marketing :**

Il veille à la bonne image de la compagnie. En ce qui concerne l'image, la publicité est extrêmement importante, il est chargé de mener des études de marché, de définir la politique de prix, la politique de distribution, la politique de communication et la politique produit.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

✓ **Service commercial :**

L'objectif principal de ce service est d'accroître le chiffre d'affaires pour cela, il a diverses préoccupations : la fidélisation des clients existants, l'augmentation du chiffre d'affaires par clients, l'augmentation du nombre de clients. Il joue un rôle à la fois marketing et commercial.

➤ **Département moyens généraux :**

Il s'occupe de l'achat et l'entretien du matériel ainsi que l'hygiène et de la sécurité.

✓ **Service économie**

Charge, office d'économie, de celui qui s'occupe de la gestion financière d'une société d'assurance.

✓ **Service personnel :**

Sa fonction consiste dans la gestion du personnel et son paiement. Elle se charge aussi du recrutement.

➤ **Département IARDT (incendie accident risques divers et transport) :**

Il regroupe deux services :

✓ **Service production :**

S'en charge de la production des différents contrats et couverture de risques immobiliers tels que les industries et immeubles, locaux et habitations...etc., et mobiliers tels que les transports (maritimes, aériens et terrestres), il veille aussi sur la prospection et la prospection fourni par le personnel charge à la vente et l'accompagnement des produits proposes sur le marché.

✓ **Service sinistre :**

S'occupe de la gestion des sinistres survenus durant la période de couverture des risques et veille à ce que les remboursements s'effectuent dans les délais et ce pour une total satisfaction du client et sa fidélisation a la compagnie.

Section 3 : les missions et les branches d'assurances de la SAA de Tizi-Ouzou

Dans cette section, nous allons présenter les missions et les branches d'assurances de la SAA. Puis, nous allons citer le plan marketing d'une agence générale d'assurance en troisième partie.

1. Les missions de la SAA :

La société algérienne d'assurance a pour mission de :

- ❖ Donner un soutien technique aux agences.
- ❖ Fixe les objectifs à réaliser pour chaque agence en dressent un plan de gestion prévisionnelle pour chacune d'elle sur la base de réalisation de l'année précédente.
- ❖ Contrôler et communiquer avec les agences.
- ❖ Améliorer la qualité du service.
- ❖ Gérer tous les dossiers de bureaux souscripteur directs dans le cadre juridique.
- ❖ Recevoir par bordereaux de transmission toutes les informations de production réalisées et les déclarations des sinistres.
- ❖ Régler les dossiers sinistres non réglés envoyés par les agences dans le cas où le montant d'indemnité dépasse son pouvoir de règlement.

2. Les branches d'assurance de la SAA :

La SAA pratique toutes les branches d'assurance tant pour les particuliers que pour les entreprises industrielles et commerciales il s'agit notamment des risques suivants :

- **Les assurances de dommages aux biens :**

- ✓ **L'assurance incendie et risques divers**

- Incendie et risques annexes

- Les dégâts des eaux

- Le bris de glaces

- Le vol

- ✓ **L'assurance de risques technique**

- Le bris de machines

- La perte de produits en entrepôts frigorifié

- Les tous risques matériels informatiques et électroniques

- ✓ **Assurance liées à la construction :**

Les tous risques chantier

Les tous risques montage

Les engins de chantier

✓ **L'assurance des catastrophes naturelles**

• **L'assurance-crédit**

• **Assurance des pertes d'exploitation**

✓ La perte d'exploitation après incendie

✓ La perte d'exploitation après bris de machines

• **Assurance de responsabilité civile :**

✓ L'assurance R.C exploitation après incendie

✓ L'assurance R.C produits livrés

✓ L'assurance R.C construction en montage

✓ L'assurance R.C professionnelle

✓ L'assurance R.C décennale

• **Assurance automobile**

• **Assurance transport**

• **Assurance agricole**

• **Assurance de personne**

La SAA conserve ses parts de marche et demeure le 1^{er} assureur de la place.

3. Le plan marketing d'une agence générale d'assurance :

L'agence générale d'assurance confrontée à l'évolution de la distribution a pour objectif d'améliorer sa compétitivité.

Cette exigence de performance qui sera de plus en plus une question vitale pour l'agence générale face aux nouvelles formes de la concurrence, devra la conduire à substituer, à une approche traditionnelle, une approche marketing pour assurer son développement.

Cette approche marketing est basée sur la connaissance des besoins du marché local (des marchés, la segmentation étant à la base de l'approche marketing) et l'adaptation de l'agence afin de satisfaire ses besoins en y trouvant son profil ; cette approche implique une démarche globale qui ne doit pas être limitée à la seule connaissance des marchés, mais prendre en compte la direction dans sa totalité.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

Une évolution profonde de la mentalité de l'agent général est nécessaire, cette évolution doit obligatoirement passer par l'inspection responsable de la formation et de l'animation du réseau d'agent par les structures de la compagnie.

La démarche marketing pour l'agence générale intervient à plusieurs niveaux :

- ❖ La formation de base et la formation continue des agents.
- ❖ Le plan annuel de développement de l'agence.

- **La stratégie marketing :**

Cette stratégie se décompose en 2 phases : analyse, synthèse (diagnostic).

- **Phases d'analyse qui comprend 2 volets ;**

- **analyse interne** : Concerne aussi bien l'agence que l'agent. En ce qui concerne l'agent il s'agit de l'amener à réfléchir sur son aspiration, ses objectifs, son profil, en ce qui concerne l'agence, l'étude porte sur les portefeuilles, les recettes, les frais généraux, l'organisation, le fonctionnement et l'activité commerciale.

- **analyse externe** : En analyse de l'environnement de l'agence c'est-à-dire de la zone territoriale constituant la circonscription de l'agence générale, prévu dans son mandat, comprend l'analyse de l'environnement économique, des marchés locaux, de la concurrence.

- **Phase synthèse ; qui permet de poser le diagnostic.**

Les données issues de l'analyse sont ainsi ordonnées ;

- Pour celle de l'analyse interne le classement permet de dégager les forces et les faiblesses de l'agence.
- Celle de l'analyse externe et classée entre risque et opportunités.

Une fois que le niveau de synthèse est réalisé, il faut aller plus loin et, par une mise en opposition des risques et opportunités, définir les « facteurs cruciaux de succès » ; parallèlement, par une démarche de même nature, définir à partir des forces et faiblesses de l'agence, ses « caractéristiques distinctives », puis ses « avantages concurrentiels ».

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

Section 4 : La Société Nationale des Assurances (SAA) en chiffres

Dans cette section nous allons, présenter la Société Nationale des Assurances en chiffres et de la répartir en trois parties : marché nationale des assurances, activité de la SAA ensuite activité technique.

1. Marché national des assurances

Pour le marché national des assurances, nous avons décidé de présenter la part de marché par compagnie.

1.1. Part de marché par compagnie

Le tableau suivant présente des statistiques sur les chiffres d'affaires et leurs évolutions pendant la période 2016 et 2017 et 2018 et le classement des compagnies d'assurances au niveau national

Tableau 16 : Part de marché par compagnie d'assurance (en millions DA)

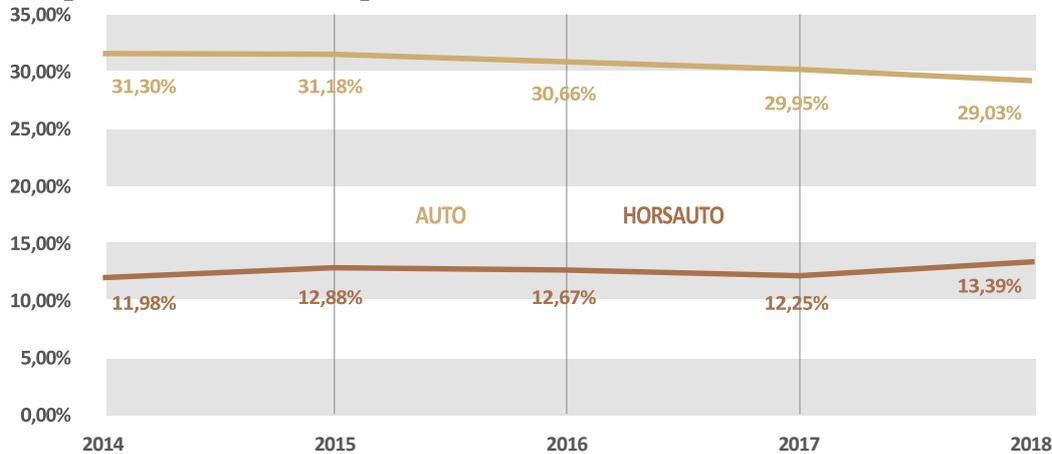
Rang	Compagnie	Chiffre d'affaires	Part de Marché (%)			Évolution PDM 2017-2018
			2018	2017	2016	
1	SAA	27 679	21,95%	21,72%	22,39%	0,23%
2	CAAT	23 982	19,02%	18,92%	18,87%	0,10%
3	CAAR	15 513	12,30%	12,32%	12,93%	-0,02%
4	CNMA	13 968	11,08%	10,66%	10,55%	0,42%
5	CASH	9 551	7,57%	8,89%	8,25%	-1,32%
S/TOTAL SOCIÉTÉS PUBLIQUES		90 693	71,94%	72,51%	72,99%	-0,59%
6	CIAR	9 986	7,92%	7,49%	7,66%	0,43%
7	SALAMA	5 094	4,04%	3,92%	4,19%	0,12%
8	ALLIANCE	4 946	3,92%	3,92%	3,82%	0,00%
9	GAM	3 806	3,02%	2,83%	2,77%	0,19%
10	2A	3 698	2,93%	2,91%	2,88%	0,02%
11	TRUST	3 129	2,48%	2,32%	1,99%	0,16%
12	AXA Dges	2 789	2,21%	2,50%	2,16%	-0,29%
S/TOTAL SOCIÉTÉS PRIVÉS		33 448	26,52%	26,53%	25,47%	0,64%
13	SGCI	1 003	0,80%	0,93%	0,58%	-0,13%
14	CAGEX	952	0,75%	0,67%	0,57%	0,08%
S/TOTAL SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES		1 955	1,55%	1,60%	1,15%	-0,05%

Source : le rapport annuel de la SAA, 2018.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

A partir de ce tableau, nous pouvons dire que malgré la baisse au niveau de part du marché, la Société Nationale des Assurances (SAA) conserve ses parts de marché et reste toujours leader du marché algérien des assurances, même avec l'arrivée des nouveaux concurrents.

Graph 4 : Évolution des parts de marché auto et hors auto



Source : le rapport annuel de la SAA, 2018.

Les raisons pour lesquelles la SAA domine encore la branche automobile c'est la spécialisation de 1976, quand la SAA a décidé de prendre les risques simples et la CAAR les gros risques.

2. Activité de la SAA

Le tableau suivant présente parts de la SAA par grande branche :

Tableau 17 : Parts de marché de la SAA par branche (Chiffres en million de dinars)

Branche	SAA		CROISSANCE		SECTEUR		CROISSANCE		PART DE LA SAA %	
	2018	2017	VALEUR	%	2018	2017	VALEUR	%	2018	2017
RISQUES OBLIGATOIRES	3 641	3 396	244	7,20%	14 603	13 296	1 307	9,83%	24,93%	25,54%
RISQUES FACULTATIFS	16 398	16 235	162	1,00%	54 418	52 301	2 117	4,05%	30,13%	31,04%
AUTOMOBILE	20 038	19 631	407	2,07%	69 021	65 597	3 424	5,22%	29,03%	29,93%
IRD	6 453	5 993	460	7,67%	46 628	45 867	761	1,66%	13,84%	13,07%
RISQUES	614	492	122	24,78%	2	2	-150	-	24,82%	18,75%

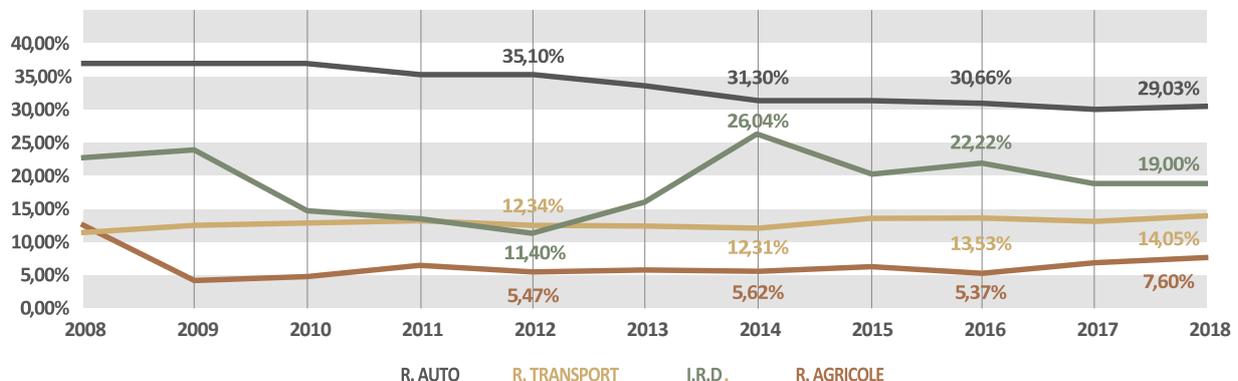
Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

AGRICOLE					474	624		5,72%		
RISQUES TRANSPORT	489	405	83	20,53%	5	5	-59	-	8,38%	6,88%
RIS. CRÉDIT- CAUTION	85	5	80	1597%	2	2	8	0,35%	3,96%	0,23%
TOTAL ASS. DOMMAGE	27	26	1 152	4,34%	126	122	3 983	3,26%	21,95%	21,72%
EV HORS AUTO	7	6	745	10,80%	57	56	560	0,99%	13,39%	12,20%
	640	895			074	515				

Source : le rapport annuel de la SAA, 2018.

Comme nous pouvons le constater dans ce tableau, la SAA a bien réussi à augmenter ses parts de marché comme la branche automobile qui représente la part du lion dans le marché de l'assurance automobiles avec un taux de 2,07%. Nous remarquons aussi que le total des assurances dommage a bien élevé avec un taux de croissance de 4.34%. Par contre, le marché hors automobile a connu une croissance de +10.80%.

Graph 5 : Évolution des parts du marché de la SAA par branche



Source : le rapport annuel de la SAA, 2018.

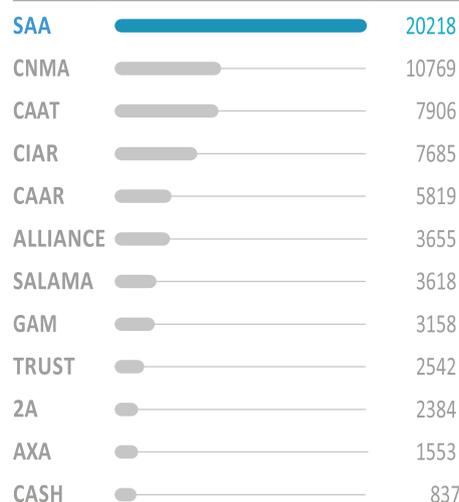
- Amélioré ses parts de marché dans les risques agricoles, passant de 19% à 25%.
- Gardé, voire amélioré, ses parts de marché dans les branche IRD, transport et agricole respectivement de 13.84%, 8.38% et 24.82%.
- Maintenu la première place en assurance automobile.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

✓ *Positionnement de la SAA*

Le positionnement de la SAA par rapport au marché algérien des assurances, sera illustré dans deux figures, qui montrent le positionnement de la SAA dans la branche automobile, la branche risque divers.

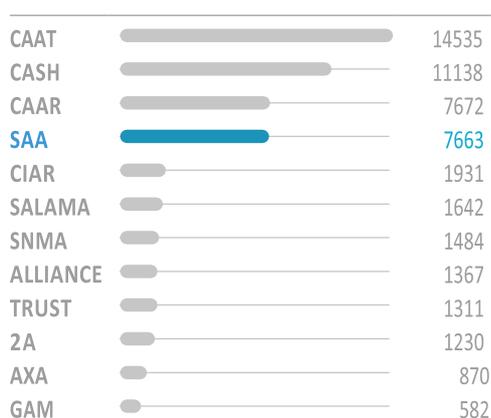
Figure 8 : Positionnement de la SAA dans la branche automobile (en milliard de dinars)



Source : le rapport annuel de la SAA, 2018.

La Société Nationale des Assurance (SAA) représente un montant de 20 milliards de dinars, Parmi les raisons pour lesquelles la SAA domine encore la branche automobile c'est la spécialisation de 1976

Figure 9 : Positionnement de la SAA dans la branche risque divers (en milliard de dinars)



Source : le rapport annuel de la SAA, 2018.

Dans les branches risque divers, la SAA connaît une forte concurrence et elle se positionne en quatrième place avec un montant de 7,66 milliards de dinars, derrière la CAAT qui occupe la

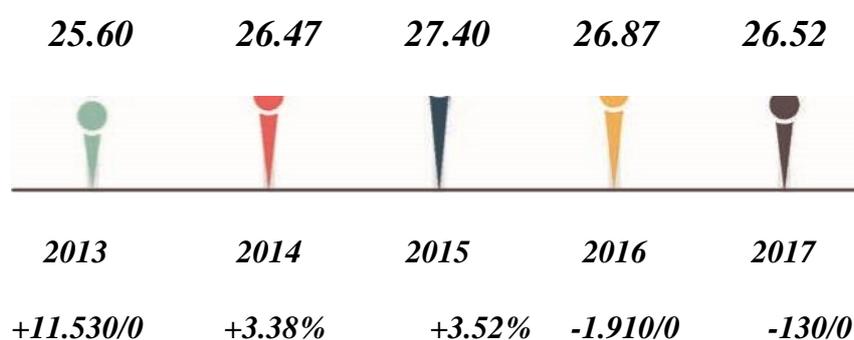
Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

première place, la CASH la deuxième et la CAAR en troisième position. Parmi les raisons pour lesquelles la SAA occupe cette quatrième place, la spécialisation qui a été faite avant la libéralisation de marché, c'est-à-dire que les gens n'ont pas vraiment changé leurs assureurs et ils sont restés fidèle.

3. Activité technique

L'activité technique sera devisée en trois partie, évolution des émissions 2013-2017 globale, en suite émission par type de réseau et à la fin sinistre et indemnisation.

Figure 10 : évolution des émissions globale 2013-2017

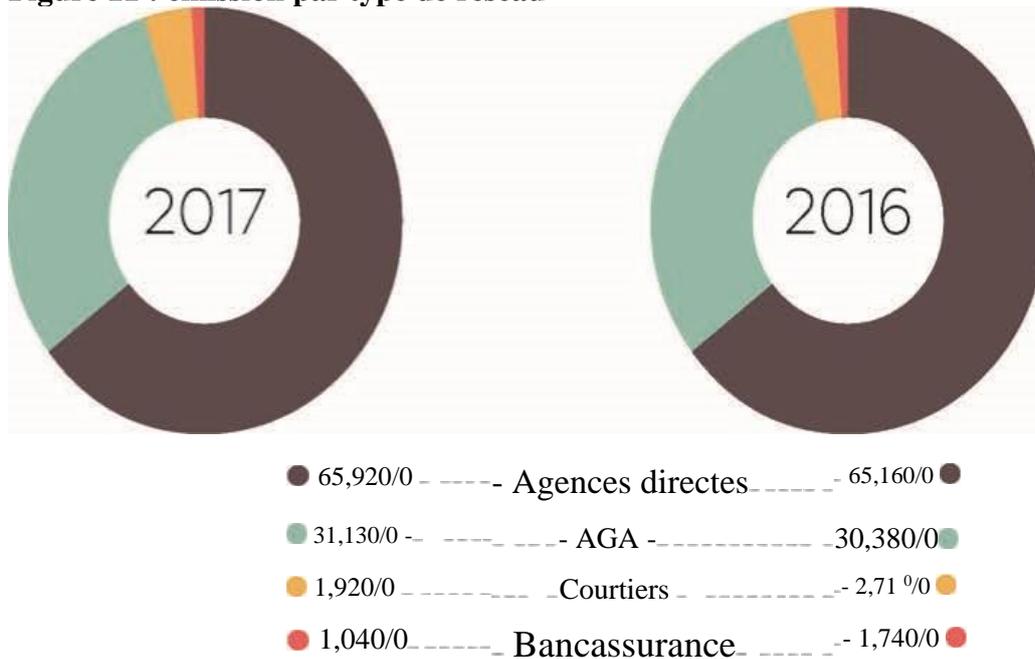


Source : Le rapport annuel de la SAA, 2018.

A l'instar de l'ensemble du marché, la croissance à deux chiffres a cessé à partir de 2014 au niveau de la SAA. La conjoncture économique et la dépendance de la branche automobile expliquent cette situation. Les évolutions positives des autres branches n'ont pu compenser les pertes de la branche auto.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

Figure 11 : émission par type de réseau



Source : Le rapport annuel de la SAA, 2018.

La figure nous montre la domination des agences directes (65%) sur les autres réseaux de distribution des produits d'assurance.

Grphe 6 : Evolution des indemnisations



Source : Le rapport annuel de la SAA, 2018.

Les indemnisations ont diminué en 2017 d'environ 1.4 millions de dinars par rapport à 2016. En 2017, les dossiers déclarés sont équivalents à 329 676 dossiers, ce qui donne moins de 40 196 dossiers par rapport à 2016 avec un taux de -10,3%.

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)

Conclusion

En Algérie, malgré tous les réformes du cadre réglementaire du secteur sur l'ouverture des activités d'assurances aux opérateurs privés, le secteur d'assurance demeure encore dominé par les opérateurs publics qui représentent plus de 70% du marché.

La SAA est toujours leader du marché algérien des assurances car elle a réussi à garder ses parts de marché, malgré la baisse de son chiffre d'affaires durant l'année 2016. La SAA emploie des stratégies et fixe des objectifs chaque année, ce qui lui permet d'assurer le bon fonctionnement de la compagnie.

Conclusion Générale

CONCLUSION GENERALE

Le travail de recherche que nous avons réalisé nous a permis de présenter le métier d'assureur, en situant la compagnie d'assurance dans son environnement, et enfin en donnant une appréciation d'analyse de la « SAA » à travers la présentation de ses résultats et sa stratégie. Après cette analyse nous sommes arrivés aux conclusions suivantes ;

Le secteur des assurances en Algérie a connu une augmentation insignifiante ces dernières années au niveau du chiffre d'affaires, il a un peu ralenti avec la crise que connaît le pays suite à la chute des prix du pétrole, ce qui a engendré des conséquences sur le secteur des assurances avec une politique d'austérité qui a entraîné la diminution du nombre des quotas pour les concessionnaires d'importer des véhicules neufs par l'état.

Le marché des assurances en Algérie est en pleine expansion même s'il reste limité pour l'instant à la couverture du « dommage automobile » et du « risque-industrie ». Cette vitalité qui se décline par l'arrivée de nouveaux opérateurs, notamment privés et étrangers, se manifeste aussi par les chiffres réalisés les dernières années. Il a vécu un synonyme de croissance de hausse de son chiffre d'affaires global mais il reste encore peu développé mais à fort potentiel et il reste nettement dominé par l'assurance dommage ou la branche automobile à tirer le marché de ce dernier.

Le marché algérien des assurances reste toujours dominé par les assurances dommages avec 92%. La branche automobile détient à elle seule, la part du lion avec 53% de part du marché. L'assurance de personnes, après la spécialisation en 2011, commence à se développer et prend plus de profit car avant la spécialisation, ce secteur a été toujours considéré comme un secteur secondaire de la branche dommage.

Pour répondre aux insuffisances du secteur, les autorités et les pouvoirs publics ont revu leur politique en matière de stimulation, de supervision et de régulation du secteur, et ceci à travers le décret de la création de la centrale des risques, le décret et la distribution des produits d'assurance par les banques et établissements financiers et assimilés, et le décret concernant les conditions d'agrément. D'exercice et de radiation des experts, commissaires d'avaries et actuaires. La SAA doit adopter de nouvelles stratégies pour faire face à la concurrence, surtout sur la marche hors automobile, comme le lancement de nouveaux produits ou l'élargissement de son réseau de distribution.

Enfin, nous pouvons dire que cette étude nous a permis d'avoir une idée claire sur le marché algérien des assurances d'un point de vue pratique et théorique.

CONCLUSION GENERALE

Pour conclure, nous suggérons quelques solutions pour améliorer le marché algérien des assurances :

- Améliorer la qualité des services ;
- Améliorer la communication au niveau des compagnies d'assurances envers le public ;
- Accorder des facilitations pour que les investisseurs viennent s'installer en Algérie ;
- Alléger la réglementation relative à l'activité d'assurance en accordant plus de liberté aux compagnies d'assurances.

Bibliographie

Bibliographie

1. Ouvrages

- Jérôme YEATMAN « manuel international de l'assurance », 2^{ème} édition, ECONOMICA, 2005.
- J. YEATMAN « manuel international de l'assurance », éd ECONOMICA ;1998.
- Grands principes de l'assurance ; François Couilbault ; constant Eliashberg ; Michel Latrasse. 6^{ème} édition ;2003.
- COUILBAULT François, ELIASHBERG Constants, « les grands principes de l'assurance », 10^{ème} édition, l'argus de l'assurance, paris, 2011.
- COUILBAULT François, ELIASHEBERG Constants, « Grands principes d'assurances » ; 6^{ème} édition.
- Technique d'assurances ; 2^{ème} édition, Foucher, MALAKOFF, 2015.
- MRABET Nabil ; techniques d'assurances, université virtuelle de Tunis, 2007.
- A. Martin : « Les techniques d'assurances », éd Dunod, 2010.
- MURIELLE PAULIN. Économie et organisation de l'assurance ; Édition Séfi 2007.
- LAGHOUAT 11 promotion de techniciens en assurances, Bases techniques de l'assurance par : M. Belkacem YANAT.
- CLAUDE-J. BERR HUBERT GROUDEL. Droit des assurances 8^{ème} Édition DALLOZ 1998.
- Droit des assurances 8^{ème} Édition.
- Claude-j Berr ; Hubert Groutel. Droit des assurances ; 8^{ème} Édition.
- B. Tafiani « les assurances en Algérie », Ed : OPU et ENAP, ALGER, 1987.
- Définition donnée par Hémard, Théorie et pratique des assurances terrestres, Tunis.

2. Mémoires

- CHAREF, F, Evolution du Marché des Assurances en Algérie Cas : LA Compagnie Algérienne Des Assurances, mémoire pour l'obtention du diplôme master universitaire de Djilali BOUNAAMA, khemis Miliana, management.
- ABDALLI WAHIB, mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en science économique la concurrence assurantielle entre les compagnies publiques et prive en Algérie 2012/2013.
- Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en science de comptabilité et finance Tizi Ouzou 2017/2018.
- Mémoire pour l'obtention de diplôme de master khemis Miliana en science de gestion charef Fatiha 2015 /1016.

3. Rapports, documents et article

- Bases techniques de l'assurance.
- Ordonnance algérienne n°95-07 du 25 janvier 1995 relatives aux assurances et ses textes d'application, p8.
- Institut algérien des hautes études financières ; bases techniques de l'assurance, novembre 2009, p.03
- Comité consultatif de secteur financier glossaire assurance secrétariat général du CCSF, juin 2010 ; p.10.
- Economie des assurances.
- ZIDAN SAMIR, REKIKI Zedine, Op ; Ct, p.09.
- Guide des assurances en Algérie-2015 kpmg.dz.
- Rapport Ministère des Finances, Direction Générale du Trésor, Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie -2015.
- Direction Générale du Trésor ; Direction Des Assurances, Activité des assurances en Algérie ; 2017.
- Le rapport annuel de la SAA,2018.
- CNA, 2016. (Conseil national des assurances).

4. Site internet

- [HTTPS://WWW.previssima.fr](https://www.previssima.fr).
- [HTTPS://WWW.emprunts.com](https://www.emprunts.com).
- [HTTPS://WWW.bonne-assurance.com](https://www.bonne-assurance.com).
- Test- achats, be/ guides pratiques/ stronge/ bien- assure- au- quotidien/ ASSURANCES- mkt-fr. pdf à 14 : 07.
- www.atlas-mag.net/article/afrique-du-nord-evolution-du-taux-de-penetration-et-de-la-densite-d-assurance-par-pays.
- <https://CAAR.dz>.
- [Http//www.caat.dz](http://www.caat.dz) consulté 03/11/2021.
- <https://www.aps.dz/cash-assurances>. Consulté 03/11/2021.
- <http://www.CNMA.dz>.
- www.2a.dz consulté 03/11/2021 à 21 :00.
- <https://www.atlas-mag.net/article/l-algerienne-des-assurances-2a-devient-gig-algeria>.
- <https://www.atlas-mag.net/article/alliance-assurances-resultats-2020> consulté 03/11/2021.
- <https://gam.dz/gam-assurances/>.
- <https://fr.linkedin.com/company/trust-algeria-assurances-et-reassurances>.
- <https://www.aps.dz/salama-assurances> consulté 05/11/2021.
- <http://www.CIAR.dz>.
- [https://www.elwatan.com/AXA assurance Algérie](https://www.elwatan.com/AXA-assurance-Algerie).
- [Https//www. CNMA.com](https://www.CNMA.com).

- <https://www.MAATEC.com>.
- <http://www.CAGEX.com>.
- <https://www.financialafrik.com/> consulté 05/11/2021.
- <http://www.etudier.com/dissertations/etude-G%C3%A9n%C3%A9rale-sur-l'organigramme-de-la/497303.html>.
- <http://www.saa.dz/home/presentation-de-la-societe.html>.
- www.SAA.dz consulté le 14/12/2021 à 15 :35.

Liste des Tableaux

Liste des tableaux

Tableau 1 : composition du réseau de distribution 2011-2015 :	47
Tableau 2 : Évolution du taux de pénétration et de la densité d'assurance par pays	48
Tableau 3 : Taux de pénétration de l'assurance en Afrique du Nord (2014-2015)	49
Tableau 4 : Evolution de la densité d'assurance en Afrique du Nord (2014-2015)	49
Tableau 5 : évolution de la production du secteur assurantiel de 2005à 2015 (en millions de DA).....	51
Tableau 6 : Chiffre d'affaires de la CCR	53
Tableau 7 : Les principaux partenariats signés entre les acteurs du marché.....	56
Tableau 8 : Production du marché par société d'assurance en Algérie	66
Tableau 9 : structure de la production par type de sociétés	68
Tableau 10 : Contribution des sociétés dans la formation du niveau de prime additionnel ...	69
Tableau 11 : chiffre d'affaires par compagnie	70
Tableau 12 : chiffre d'affaires par branche	72
Tableau 13 : Structure de la production du marché par type de réseau :	74
Tableau 14 : Production des intermédiaires par société en 2017	75
Tableau 15 : Evolution de la production des intermédiaires par société d'assurance- 2016/2017.....	76
Tableau 16 : Part de marché par compagnie d'assurance (en millions DA).....	92
Tableau 17 : Parts de marché de la SAA par branche (Chiffres en million de dinars).....	93

Liste des graphes

Liste des graphes

Grphe 1 : composition du réseau de distribution 2011-2015.....	48
Grphe 2 : Structure des affaires nationales de la CCR.....	54
Grphe 3 : Structure des affaires internationales de la CCR	55
Grphe 4 : Évolution des parts de marché auto et hors auto.....	93
Grphe 5 : Évolution des parts du marché de la SAA par branche	94
Grphe 6 : Evolution des indemnisations	97

Liste des schémas

Liste des schémas

Schéma 1 : les différentes parties d'un contrat d'assurance.....	17
Schéma 2 : Les Différentes cotisations (Prime) :	25
Schéma 3 : Distinction entre les assurances	36
Schéma 4 : Organigramme de la direction régional de la SAA de Tizi-Ouzou	85

Liste des figures

Liste des figures

Figure 1 : Evolution de la densité	50
Figure 2 : évolution de la production du marché algérien des assurances entre 2005 et 2015 (en DA).....	51
Figure 3 : Structure de la production par société d'assurance de dommage	67
Figure 4 : Structure de la production par société d'assurance de personne	68
Figure 5 : Evolution de Production de 2008 à 2017 (En Millions DA)	69
Figure 6 : Répartition du chiffre d'affaires 2017 par branche d'assurance	73
Figure 7 : Evolution de la structure du marché par type de réseau de 2016 à 2017.....	74
Figure 8 : Positionnement de la SAA dans la branche automobile (en milliard de dinar	95
Figure 9 : Positionnement de la SAA dans la branche risque divers (en milliard de dinars)..	95
Figure 10 : évolution des émissions globale 2013-2017	96
Figure 11 : émission par type de réseau	97

Annexes

M/4134 ع/ 51415

رقم التسجيل 51415
 WILAYA DE TIZOUZOU
 Rénouveaulement

ولاية تيزي وزو
 دائرة تيزع الميزان

DA 16/01/34319
 رقم ايجال

29/05/2018 التاريخ
 05/10/1964 التاريخ

المهنة
 المولد بتاريخ :
 العنوان معكروارة

PROFESSION
 ADRRESSE

GAOUMINE 19/11/2014 CPA D-E-M + le 19/11/2014 CNACT O + le 19/11/2014 CI
 20/04/2014 حطر عن البيع لمدة 60 شهرا ابتداء من

الجنس TRAJOU 1	الجنس MAN	الطراز TGS19.400	نوع TYPE	ن: DANS LA SERIE DU TYPE	
الهيكال SREM	الطاقة COIL	الوقود 028	عدد القطع 42	حجم المحرك 38000	حجم المحرك بالقدية 00
CARROSSERIE	ENERGIE	PUISSANCE	PLACES ASSISES	POIDS TOTAL EN CHARGE	CHARGE UTILE

رقم التسجيل 51415
 رقم التسجيل السابق 3522250016
 سنة اول استعمال 2014

PRECEDENT NUMERO
 ANNEE DE PREMIERE MISE EN CIRCULATION

شركة التأمين الوطنية
 SAJA
 Société Nationale d'Assurance

الرقم 2553665
 N°

2007-Agence DRBA El MIZAN
 80-88 مستعمرة تيزو
 1985-04-30
 1998-04-30
 1998-04-30

شعار شركة التأمين الوطنية
 الأثر رقم 14/14
 المسجل رقم 3883
 رقم التسجيل 1988

الاسم واللقب بالأحرف اللاتينية
 MR. محمد بن محمد
 من 08/09/2019 23:55
 رقم عقد التأمين 09/09/2018 00:00

الجنس MAN
 النوع 36
 رقم التسجيل 09759 514 15

مقطورة أو نصف مقطورة
 الطراز
 رقم التسجيل

لا يمكن هذه الشهادة سوى قريته على التأمين بنفس الموديل

وفقا للشروط العامة التصويجية الحاملة للتأمينية
رقم 01 المؤرخة في 2010/03/15 و م/م ت. التي
يقر المكتب بالإطلاع عليها و بناء على الشروط
الخاصة التالية و الاتفاقية الخاصة إحتتمل إلتحاقها.
تؤمن الشركة الوطنية للتأمين :



الشروط الخاصة لعقد تأمين السيارات
CONDITIONS PARTICULIERES
DU CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE

الشركة الوطنية للتأمين
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

شركة مساهمة برأس مال قدره 30 مليار دينار جزائري
المقر الإجتماعي حي الأعمال - باب الزوار - الجزائر
السجل التجاري 8/00/0012692
الهاتف : 021 22 50 00 / 021 22 50 50 / 021 22 51 51

Police	عقد التأمين	N° Att الشهادة رقم	Avenant	N° police
Direction Régionale : 00020 Direction Régionale TIZI OUZOU المديرية الجهوية Agence : Agence DRAA EL MIZAN وكالة الإكتتاب Code : 02005 الرمز Adresse : Route de Boghni Draa El Mizan-15400-FRIKAT العنوان Date d'effet : 09/09/2018 00:00 العقد تاريخ سريان Date d'expiration : 08/09/2019 23:59 تاريخ نهاية السعد Heure de souscription : 08/09/2018 00:00 ساعة الإكتتاب	N° Att : 2553665 Avenant : 4 Renouvellement + Modif. N° police : 1100021434	Souscripteur		
Assuré	المؤمن له	المكتب		
Nom et Prénoms : Mr. ALBERT اللقب و الاسم Raison sociale : اسم المؤسسة Identifiant fiscal : الرمز الجبائي Profession : Transporteur المهنة Adresse : FRIKAT - 15410 - FRIKAT العنوان N° de Tél : الهاتف	Nom et Prénom : Raison sociale : Né (e) le : Sexe : N° de Tél :	اللقب و الاسم : اسم المؤسسة : ولد (ت) في : الجنس : الهاتف :		
Conducteur		السائق		
Conducteur : Né (e) le : 05/10/1964 Adresse :		السائق : ولد (ت) في : العنوان :		

Permis de conduire	رخصة السياقة	Permis de conduire N° : 151003788 Catégorie : B Délivré le : 16/08/2009 à : DEM	السنف : صنفت في : رقم رخصة السياقة : صنفت في :
Véhicule Assuré	المركبة	Remorque	المقطورة
Marque : MAN Genre : Tracteurs routiers seuls (puissance) Usage : Vehicules Speciaux Energie : Diesel Puissance : 16 Type : TR Zone : Nord	N° châssis : N° imm : 514 15 Date MEC : 01/01/2014 PTC / CU : Nombre de places : 3 Valeur à Neuf : 7.000.000,00 Valeur Vénale : 7.000.000,00	N° châssis : N° imm : Date MEC : PTC / CU : Type :	رقم التسلسلي : رقم التسجيل : تاريخ أول استعمال : جملة الحمولة المقيدة : عدد الركاب : القيمة الأولية : القيمة السوقية :

Garanties et limites de couvertures				الضمانات و الممنوحة			
Garanties	Capital assuré	Franchises	Prime Nette	Garanties	Capital assuré	Franchises	Prime Nette
Responsabilité Civile	0,00		3.668,27				
Défense et Recours	0,00		400,00				
Pertes exploit. & jous	0,00		1.500,00				
Vol Auto-Radio	25.000,00		224,00				
Tous Risques (T.R)	7.000.000,00		140.000,00				
Vol & Incendie	7.000.000,00	5.000	28.000,00				
Bris Glace (Gratuit)	0,00	2.500 DA	0,00				
P.T.A (Pr Cmpst SAPS)	0,00		272,00				

Réductions / Majorations	التخفيضات / الإضافات	Décompte de la prime à payer	تفصيل القسط
Bonus/ Malus :	العلاوة / الرادع :	Prime nette : 174.064,27	القسط الصافي :
Maj âge :	إضافة السن :	Accessoires : 200,00	الإضافات :
Maj permis :	إضافة رخصة السياقة :	TVA : 33.058,53	الرسوم على القيمة المضافة :
Maj Mat Inf	زيادة م س الإلتهاج :	FGA : 116,05	المستدوق الخاص بالسيارات :
Maj Turbo :	زيادة توربو :	DTD : 40,00	الطوابق :
		DTG : 712,00	
		Prime totale : 216.190,85 DA	
		(Dont quittance)	
		En lettres : Deux Cents Seize Mille Cent Quatre vingt Dix DA et 85 Centime(s)	

Fait à : BEKHTI. N 08/09/2018 10:22
Le et approuvé après avoir pris connaissance des Conditions Générales.
شركة الوطنية للتأمين
P/ta SAA
شروط التأمين العامة لعقد تأمين السيارات.

Certificat de Visite Technique



Nom Assuré \ RS: <u>BEKHTI N</u>		Date de naissance :	05/10/1964
Branche: Automobile:	N° Police: 2005 \ 1100021434\4	Date d'Effet : 09/09/2018	date d'expiration: 08/09/2018

Caractéristique du Véhicule :

Marque : MAN	Genre : Tracteurs routiers seuls (puissance	Modèle : TR
N° Immatriculation : <u>514 15</u>	N° Chassis : <u>.....</u>	N° Série :
Turbo : Non	Carrosserie : TR	Energie : Diesel
Puissance : 16	Tonnage \ Ch. utile :	Date de MEC : 01/01/2014
Valeur à neuf du véhicule : 7.000.000,00		Valeur vénale du véhicule : 7.000.000,00

Garanties: (Cocher obligatoirement les garanties accordées)

Tous Risques (TR)
 Vol & Incendie (VIV)
 Dommage Collision (DC)
 Bris de Glaces (BDG)
 Responsabilité

Etat du véhicule :
 Très bon
 bon
 Moyen
 Mauvais

Couleur :
 Kilométrage : Km

Dommmages constatés :

Ne présente aucun dommage

Présente les dommages suivants

Réparations récentes:

Etat des glaces	Très bon	Moyen	Fissurer	Briser
Pare-Prise				
Lunette arrière				
Lunette toit ouvrant				
Pavillons panoramique				
Glaces latérales droites				
Glaces latérales gauches				
Glaces rétroviseurs droites				
Glaces rétroviseurs gauches				

Autres Informations:

Système d'alarme d'origine : Oui Non

Auto Radio : Marque : Incorporable Extractible

Mini Chaine : Marque :

Autres accessoires:

Véhicule Incessible : Oui Non Durée d'Incessibilité:

Véhicule Gagé: Oui Non

Par quel Organisme ? :

Durée du gage :

Visite effectuée par: BEKHTI. N

Fonction\Grade:

Date et heure: 08/09/2018 10:09

Nous certifions exacte les renseignements sus-indiqués.



Questionnaire :

(1) Une compagnie d'assurance peut- elle opposer à un assuré des exclusions de garanties si celle- ci ne sont pas mentionnées dans le contrat ??

OUI Pourquoi :

.....

Non

Pourquoi : Les conditions générales viennent compléter les conditions particulières.

(2) Quel est le délai pendant lequel une compagnie d'assurance peut réclamer le règlement du montant de la police d'assurance ??

Pour chaque prime impayé suite en échéance de paiement pour le recouvrement de la créance

.....

.....

(3) Pour quel type de mission faites-vous appel à eux ?

- Réunion de travail
- Visite aux clients
- Participations aux (salon- portes ouvertes...etc.)

.....

.....

(4) Quel sont les différents services de l'agence d'accueil ?

- Service production (département automobile)
- Service IARDT (département incendie et risque annexes
- Service agricole – service transport –service sinistre –service comptabilité
- Département administration

.....

(5) Quel sont les activités de la SAA ?

- Assurer
- Conseil
- (Assurances dans toutes les branches d'activité.)

.....
(6) Depuis quand a-t-il créé la SAA. TIZI OUZOU ?
L'année 1978

(7) Quel sont les documents à remettre à l'assuré ?
Les conditions particulières + les conditions générales

.....
(8) Quel est la distinction entre assurance gérée en répartition et assurance gérée en capitalisation ?
Le risque est reparti entre les compagnies d'assurance et le réassureur.

(9) Disposez-vous d'un contrat standard pour tous vos assurés ?
Oui Pourquoi :

.....
Non Pourquoi : Les contrats d'assurances sont établis suivants le domaine d'activité ainsi que le site (l'adresse des biens assurés).

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des Abréviation

Introduction Générale..... 1

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et historique des assurances 5

Introduction 6

Section 1 : Historique de l'assurance..... 7

1. Les grandes étapes de l'histoire des assurances ; 7

1.1. Assurances automobiles 8

1.2. Assurances maritimes 8

1.3. Les assurances terrestres..... 10

A. L'assurance contre l'incendie 10

B. L'assurance sur la vie de personne : 11

C. Les assurances agricole et accidents du travail 11

D. Les assurances de responsabilité 11

Section 2 : Notions générales et éléments essentiels de l'assurance 12

1. Différentes définitions de l'assurance 12

a. Définition en générale 12

b. Définition économique 12

c. Définition juridique 13

d. Définition technique 13

2. Utilité de l'assurance 13

3. Principe d'inversion du cycle de production 13

4. Le rôle de l'assurance 14

4.1. Rôle sociale de l'assurance..... 14

4.2. Rôle économique de l'assurance 15

5. Contrats d'assurance..... 17

5.1. Définition du contrat d'assurance..... 17

5.2. Les caractères d'un contrat d'assurance 18

5.2.1. Caractère consensuel : 18

5.2.2. Caractère aléatoire : 18

5.2.3. Caractère synallagmatique : 18

5.2.4. Contrat de bonne foi : 18

5.3.	Les étapes de formation d'un contrat d'assurance.....	19
<input type="checkbox"/>	Notice d'information	19
<input type="checkbox"/>	Proposition d'assurance.....	19
<input type="checkbox"/>	Note de couverture	19
<input type="checkbox"/>	Police d'assurance	19
6.	Les acteurs d'une opération d'assurance	20
<input type="checkbox"/>	L'Assuré	20
<input type="checkbox"/>	L'assureur	21
<input type="checkbox"/>	Le souscripteur	21
<input type="checkbox"/>	Le bénéficiaire	21
<input type="checkbox"/>	Le tiers.....	21
7.	Les éléments essentiels d'une opération d'assurance.....	22
7.1.	Le risque	22
7.2.	La cotisation (prime)	23
7.3.	La prestation	25
7.4.	La compensation.....	26
Section 3 : Les bases techniques de l'assurance.		26
1.	Le mécanisme de l'assurance	27
1.1.	La loi des grands nombres :.....	27
1.2.	Les prévisions de probabilité :.....	28
1.3.	Les statistiques :	28
1.3.1.	Le juste prix de l'assurance :	29
1.3.2.	Les limites de la segmentation tarifaire :.....	29
2.	Les conditions d'une bonne mutualisation des risques ;	29
2.1.	Risques homogènes :	29
2.2.	Risques dispersées :.....	30
2.3.	Le risque nombreux :.....	31
Section 4 : Classification des assurances		31
1.	Classification fondée sur le mode de gestion des risques.....	32
1.1.	Contenu de la classification.....	32
1.1.1.	Assurance gérées en répartition.....	33
1.1.2.	Assurance gérées en capitalisation	33
1.2.	Intérêt de la classification.....	34
2.	Classification fondée sur les caractères de la prestation promise.....	34
2.1.	Contenu de la classification.....	34

2.1.1. Assurance de dommages	34
2.1.2. Assurances de personnes	35
Conclusion :	37
Chapitre 2 : Présentation et évolution du marché des assurances en Algérie	38
Introduction	39
Section 1 : Cadre historique des assurances en Algérie	40
1. La période coloniale :	40
2. La période après l'indépendance :	40
3. La période de 1995-2006 :	43
4. Période de 2006 à nos jours :	44
Section 2 : Le marché algérien en chiffres	46
1. Caractéristiques du marché :	46
2. Densité d'assurance et taux de pénétration.....	48
3. Production du marché des assurances 2005-2015	50
4. La réassurance	52
5. La bancassurance.....	55
6. La présence étrangère dans le marché des assurances.....	57
Section 3 : Les intervenants dans le marché algérien des assurances	57
1. Les assureurs	57
1.1. L'assurance directe.....	58
1.2. <i>Les mutuelles d'assurance</i>	62
1.3. <i>Les compagnies d'assurances spécialisées</i> :	62
2. Institutions chargées d'assurances.....	63
3. Les banques :	64
4. Les agents généraux :	64
5. Les courtiers :	64
6. Les métiers auxiliaires :	65
Section 4 : Activité et classement des compagnies d'assurances en Algérie	65
1. Assurance directe :	65
1.1. Production :	65
1.1.1. Production du marché par société.....	66
2. Classement des compagnies d'assurance en Algérie selon le chiffre d'affaire	70
3. Le marché algérien de l'assurance en 2017 par branche	72
4. Production des intermédiaires :	73
Conclusion.....	78

Chapitre 3 : évolution de la société nationale des assurances (SAA)	79
Introduction	80
Section 1 : Historique de la société nationale des assurances (SAA)	81
1.1. Historique de la SAA.....	81
Section 2 : présentation de la SAA.....	83
1. Au niveau central :.....	83
2. Au niveau régional	84
Section 3 : les missions et les branches d'assurances de la SAA de Tizi-Ouzou.....	89
1. Les missions de la SAA :.....	89
2. Les branches d'assurance de la SAA :.....	89
3. Le plan marketing d'une agence générale d'assurance :	90
Section 4 : La Société Nationale des Assurances (SAA) en chiffres	92
1. Marché national des assurances.....	92
1.1. Part de marché par compagnie	92
2. Activité de la SAA.....	93
3. Activité technique.....	96
Conclusion.....	98
Conclusion Générale	99
Bibliographie	
Liste des Tableaux	
Liste des graphes	
Liste des schémas	
Liste des figures	
Annexes	
Table des matières	
Résumé	

Résumé

Résumé

Au cours des dix dernières années, le chiffre d'affaires du marché est passé de 46 milliards de DA en 2006 à 133,3 milliards de DA en 2017, ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 11 %. Un ralentissement. Est certes constaté en 2015 et 2016 en raison de l'impact de la baisse des prix du pétrole sur l'économie d'une manière générale et par conséquent sur le secteur des assurances.

Mais une certaine reprise s'est amorcée en 2017 avec un taux de progression de la production de 3%, contre 1,3 % en 2016 par rapport à 2015. A la fin du 1er trimestre 2018, la production a augmenté de 8,6 % comparativement à la même période de 2017. Ce qui est une bonne tendance et augure des perspectives de croissance plus élevées que celles des trois dernières années.

Malgré la concurrence ardue, la SAA a Préservé sa position de leader de marché, avec une part de 22%.

Les mots clés

SAA, taux de progression, ardue, leader.

Abstract:

Over the past ten years, market turnover has increased from 46 billion DA in 2006 to 133.3 billion DA in 2017, which represents an average annual growth of 11%. A slowdown. Is certainly noted in 2015 and 2016 due to the impact of the drop in oil prices on the economy in general and consequently on the insurance sector.

But a certain recovery began in 2017 with a production growth rate of 3%, against 1.3% in 2016 compared to 2015. At the end of the 1st quarter of 2018, production increased by 8,6% compared to the same period of 2017. Which is a good trend and augurs higher growth prospects than those of the last three years.

Despite fierce competition, SAA has maintained its position as the market leader, with a 22% share.

Keywords

SAA, progress rate, arduous, leader.